

**N° 10**  
10 MARS  
2005

Page 457  
à 564

*Le*

**BO**

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



## SOMMAIRE

**ORGANISATION GÉNÉRALE**

- 463 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)  
Vocabulaire des sciences et techniques spatiales.  
Liste du 18-4-2001. JO du 18-4-2001 (NOR : CTNX0104712K)
- 494 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)  
Vocabulaire des sciences et techniques spatiales.  
Liste du 30-1-2005. JO du 30-1-2005 (NOR : CTNX0407916K)
- 501 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)  
Vocabulaire de la défense.  
Liste du 18-4-2001. JO du 18-4-2001 (NOR : CTNX0104710K)
- 505 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)  
Vocabulaire de la défense.  
Liste du 10-2-2005. JO du 10-2-2005 (NOR : CTNX0508063K)
- 507 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)  
Vocabulaire de l'audiovisuel.  
Liste du 18-1-2005. JO du 18-1-2005 (NOR : CTNX0407868K)
- 512 **Commission générale de terminologie et de néologie** (RLR : 104-7)  
Vocabulaire de l'économie et des finances.  
Liste du 30-1-2005. JO du 30-1-2005 (NOR : CTNX0407917K)

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE**

- 519 **Institut supérieur d'électronique de Bretagne** (RLR : 443-0)  
Reconnaissance par l'État.  
A. du 14-2-2005. JO du 25-2-2005 (NOR : MENS0500260A)
- 519 **Institut international de commerce et de distribution de Paris** (RLR : 443-0)  
Autorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.  
A. du 14-2-2005. JO du 25-2-2005 (NOR : MENS0500261A)

**ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**

- 521 **Certificat d'aptitude professionnelle** (RLR : 545-0c)  
Création du CAP "sertissage en haute joaillerie".  
A. du 9-2-2005. JO du 22-2-2005 (NOR : MENE0500220A)

- 524 **Concours général** (RLR : 546-2)  
Calendrier du concours général des lycées pour l'année 2005.  
N.S. n° 2005-039 du 2-3-2005 (NOR : MENE0500367N)
- 525 **Diplôme de compétence en langue** (RLR : 549-0)  
Sessions d'examen pour les années 2004-2005, 2005-2006  
et 2006-2007.  
N.S. n° 2005-037 du 1-3-2005 (NOR : MENE0500400N)

---

## PERSONNELS

- 527 **Concours** (RLR : 716-0)  
Personnels ITRF - COLORITARF - session 2005.  
C. n° 2005-036 du 25-2-2005 (NOR : MENA0500396C)
- 532 **Personnels ITRF** (RLR : 716-0)  
Gestion des ingénieurs et personnels techniques et administratifs  
de recherche et de formation (1er semestre 2005).  
C. n° 2005-035 du 25-2-2005 (NOR : MENA0500397C)
- 548 **Formation** (RLR : 601-3)  
Stage d'été : formation de formateurs en français langue étrangère  
(FLE), français langue seconde (FLS) et ingénierie de la formation.  
Avis du 24-2-2005 (NOR : MENY0500382V)
- 549 **Concours et examens professionnels** (RLR : 624-4)  
Recrutement de techniciens de l'éducation nationale, spécialités :  
"informatique, bureautique et audiovisuel", "équipements  
techniques et énergie" et "restauration collective" - année 2005.  
A. du 25-2-2005 (NOR : MENA0500398A)
- 551 **Commissions administratives paritaires** (RLR : 626-2a)  
Élections à la CAPN des bibliothécaires.  
A. du 3-3-2005 (NOR : MENA0500444A)
- 551 **Commissions administratives paritaires** (RLR : 626-2a)  
Organisation des élections à la CAPN des bibliothécaires.  
C. n° 2005-040 du 3-3-2005 (NOR : MENA0500445C)
- 558 **Commissions administratives paritaires** (RLR : 626-4a)  
Réunion du bureau de vote central pour les élections à la CAP  
des assistants des bibliothèques.  
A. du 3-3-2005 (NOR : MENA0500441A)
- 558 **Personnels enseignants du second degré** (RLR : 805-0)  
Sanction disciplinaire.  
A. du 7-2-2005 (NOR : MENP0500438A)

---

**MOUVEMENT DU PERSONNEL**

- 559 **Nomination**  
Inspecteur d'académie adjoint.  
D. du 11-2-2005. JO du 18-2-2005 (NOR : MEND0500089D)
- 559 **Nomination**  
Directeur de l'IUFM de l'académie de Poitiers.  
A. du 14-2-2005. JO du 25-2-2005 (NOR : MENS0500214A)

---

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- 560 **Vacance d'emploi**  
SGASU, directeur adjoint du CROUS de Versailles.  
Avis du 28-2-2005 (NOR : MEND0500346V)
- 561 **Vacance de poste**  
Directeur de l'école de reconversion professionnelle de Bordeaux.  
Avis du 25-2-2005 (NOR : MEND0500388V)
- 562 **Vacance de poste**  
Agent comptable de l'IUFM de Basse-Normandie.  
Avis du 28-2-2005 (NOR : MENA0500417V)

**Admission en classes préparatoires aux grandes écoles et dans certaines  
grandes écoles d'ingénieurs et cycles préparatoires intégrés  
Rentrée 2005**

**ATTENTION**

**LA PROCÉDURE MISE EN PLACE POUR LES CPGE EST ÉLARGIE :**

- au cycle préparatoire intégré des écoles de chimie et de génie chimique de la Fédération Gay-Lussac (CPI) ;
- au cycle préparatoire polytechnique des Instituts nationaux polytechniques (CPP) ;
- aux Écoles nationales d'ingénieurs (ENI) ;
- au Groupement d'écoles d'ingénieurs publiques à parcours intégré (GEIPI).

Cette information est destinée à tous les chefs des établissements concernés, professeurs et élèves des classes terminales.

**Inscriptions :** du jeudi 20 janvier au dimanche 20 mars 2005 pour les CPGE  
du jeudi 20 janvier au mercredi 20 avril 2005 pour les formations  
postbaccalauréat

Renseignez-vous en vous connectant sur  
<http://www.admission-postbac.org>

et sur le site <http://www.education.gouv.fr>

RECTIFICATIF

Dans la note de service n° 2005-034 du 25 février 2005 relative aux modalités de participation au mouvement des IA-DSDEN et des inspecteurs d'académie adjoints - année 2005-2006, parue au B.O. n° 9 du 3 mars 2005 (NOR : MEND0500363N) :

● Page 426 :

Au III.2 - 3ème alinéa, **au lieu de** : "au plus tard dans les quinze jours...",  
**lire** : "au plus tard le **1er avril 2005**".

## Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.  
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		80 €	132 €	109,50 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP :  
Trésorerie générale de la Vienne  
Code établissement 10071  
Code guichet 86000  
N° de compte 00001003010  
Clé Rib : 68

Nom de l'organisme payeur

N° de compte ou CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37  
Télécopie : 03 44 03 30 13

**Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé**



**Directeur de la publication** : Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski -  
**Rédacteur en chef** : Jacques Araniás - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction** : Micheline Burgos - **Préparation technique** : Monique Hubert - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : **Délégation à la communication**, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47  
● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS** : CNDP Abonnement, B-750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70.  
● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

# ORGANISATION GÉNÉRALE

COMMISSION GÉNÉRALE DE  
TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE

NOR : CTNX0104712K  
RLR : 104-7

Liste du 18-4-2001  
JO du 18-4-2001

MCC

## Vocabulaire des sciences et techniques spatiales

### I - Termes et définitions

#### **abaissement d'orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Correction d'orbite consistant à  
réduire l'altitude moyenne d'un satellite artificiel.  
Voir aussi : déclin d'orbite, relèvement d'orbite,  
rétrécissement d'orbite.

Équivalent étranger : orbit lowering.

#### **appendice, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Élément en saillie de la structure  
principale d'un véhicule spatial.

Note : Des panneaux solaires déployables, un  
bras télémanipulateur, une antenne extérieure  
sont des appendices.

Équivalent étranger : appendage.

#### **architecte industriel**

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Firme industrielle responsable des  
études d'ensemble, ainsi que de la cohérence et  
du suivi des développements d'un grand système  
spatial, tel qu'un lanceur ou une station  
spatiale.

Équivalent étranger : industrial architect.

#### **bâti de poussée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Construction mécanique.

Définition : Partie de la structure d'un engin  
spatial qui transmet la poussée du moteur-fusée  
à l'ensemble.

Équivalent étranger : thrust frame, thrust  
structure.

#### **capacité au retour**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Masse maximale de charge utile  
pouvant être ramenée au sol par un véhicule  
spatial.

Équivalent étranger : maximum download.

#### **capteur de mission**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mesures.

Définition : Capteur réalisant des mesures qui  
font partie de l'objet de la mission d'un engin  
spatial.

Équivalent étranger : mission sensor.

#### **capteur de servitude**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mesures.

Définition : Capteur destiné à fournir des infor-  
mations sur l'état d'un engin spatial.

Équivalent étranger : engineering sensor,  
housekeeping sensor.

#### **centrale solaire orbitale**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Infrastructure orbitale.

Définition : Station placée en orbite terrestre et  
qui transmet au sol, sous forme d'un faisceau de  
rayonnement, l'énergie obtenue par conversion  
de l'énergie solaire.

Équivalent étranger : solar space power plant  
(SSPP).

#### **centrifugeuse, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Essais.

Définition : Appareil dont la rotation permet de

soumettre un corps à une accélération pendant une durée voulue, et qui est en particulier utilisé pour la sélection et l'entraînement des pilotes et des spationautes ou pour des essais d'équipements spatiaux.

Voir aussi : clinostat.

Équivalent étranger : centrifuge.

### **circularisation d'orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Manœuvre destinée à rendre circulaire l'orbite d'un satellite par action sur sa vitesse, le plus souvent à l'apogée ou au périégée.

Équivalent étranger : orbit circularization.

### **clinostat, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Essais.

Définition : Petite centrifugeuse de laboratoire utilisée pour soumettre des organismes vivants à des conditions de pesanteur particulières.

Voir aussi : centrifugeuse.

Équivalent étranger : clinostat.

### **compartiment de propulsion**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Partie d'un véhicule spatial où se trouvent groupés les moteurs et certains organes de pilotage.

Note : On rencontre aussi le terme "baie de propulsion", qui n'est pas recommandé.

Équivalent étranger : engine bay, motor bay, propulsion bay.

### **constellation de satellites**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Ensemble de satellites remplissant des fonctions identiques, répartis de façon à assurer, en permanence, une mission commune.

Note : Une constellation peut être constituée de nombreux satellites à défilement en orbite basse ou moyenne, pour assurer par exemple des missions de télécommunication ou de radio-navigation.

Équivalent étranger : satellite constellation.

### **contrôle thermique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Ensemble des techniques passives et actives permettant de maintenir les différentes

parties d'un engin spatial dans des gammes spécifiées de température.

Note : Dans le cas de techniques actives, on utilise aussi le terme "régulation thermique".

Équivalent étranger : thermal control.

### **débattement de tuyère**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Pour une tuyère orientable, valeur maximale du déplacement angulaire de son axe par rapport à un angle de braquage nul.

Équivalent étranger : nozzle-steering capability.

### **déclin d'orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Diminution progressive de l'altitude moyenne d'un satellite artificiel, due aux forces de freinage naturelles résultant par exemple du rayonnement cosmique ou du frottement atmosphérique.

Voir aussi : abaissement d'orbite, rétrécissement d'orbite.

Équivalent étranger : orbital decay, orbit decay.

### **dérive d'orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Variation lente et monotone des paramètres caractérisant une orbite.

Note : La dérive d'orbite peut résulter soit d'une action volontaire, soit de l'effet de forces naturelles se superposant à l'attraction du corps principal considéré comme ponctuel, entraînant une déformation de l'orbite képlérienne.

Équivalent étranger : orbit drift.

### **désalignement de poussée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique du vol-Propulsion.

Définition : Écart qu'un défaut de construction introduit entre le centre de masse d'un véhicule aérospatial et le point d'application de la résultante des forces de poussée, créant un couple perturbateur qui tend à modifier l'orientation du véhicule.

Équivalent étranger : thrust misalignment.

### **désamarrage, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Opération réalisée dans l'espace et destinée à séparer mécaniquement deux engins

spatiaux précédemment rendus solidaires par amarrage.

Note : L'antonyme de "désamarrage" est "amarrage".

Équivalent étranger : undocking.

### désamorçage de tuyère

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Diminution de la vitesse d'écoulement au col d'une tuyère, au-dessous de la vitesse sonique caractéristique du régime de fonctionnement stable normalement utilisé, entraînant une réduction de la poussée.

Équivalent étranger : unpriming.

### diaphragme, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Cloison percée d'un orifice calibré et placée dans une canalisation pour en modifier les conditions d'écoulement.

Équivalent étranger : diaphragm.

### divergent, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Partie d'une tuyère de section croissante, en aval du col, où se produit la détente du gaz.

Note : Dans le divergent d'une tuyère à blocage sonique, la vitesse du gaz croît au-delà de la vitesse du son au col.

Équivalent étranger : divergent, divergent exit cone, divergent nozzle section, divergent section, nozzle extent.

### écart orbital

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Séparation angulaire entre deux satellites vus du centre de la Terre et situés sur la même orbite terrestre.

Note : Dans le cas de satellites géostationnaires, l'écart orbital est la différence de leurs longitudes.

Voir aussi : position orbitale.

Équivalent étranger : orbital spacing.

### effet "pogo"

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique des structures.

Définition : Phénomène oscillatoire longitudinal instable qui peut se produire dans les étages à

ergols liquides d'un lanceur lorsque des fluctuations de poussée du moteur engendrent des vibrations de structure et des colonnes liquides qui se répercutent sur l'alimentation du moteur.

Note :

1. L'effet "pogo", s'il n'est pas maîtrisé, est susceptible de provoquer des dysfonctionnements pouvant aller jusqu'à la destruction du lanceur.

2. Le mot "pogo" vient de l'expression pogo stick qui désigne un jouet d'enfant constitué d'une échasse montée sur un ressort.

Équivalent étranger : pogo effect.

### éjecteur, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Partie d'un moteur à ergols liquides, constituée de la chambre de combustion, de ses injecteurs et de la tuyère.

Équivalent étranger : ejector.

### enveloppe, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Structure principale d'un propulseur à poudre contenant le propergol.

Voir aussi : lieur.

Équivalent étranger : case, casing.

### ergol cryotechnique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion-Moyens de lancement.

Définition : Ergol que l'on produit, stocke et utilise à des températures inférieures à 120 kelvins.

Note :

1. L'hydrogène liquide et l'oxygène liquide sont des ergols cryotechniques.

2. Le terme "ergol cryogénique" est à éviter dans ce sens.

Voir aussi : ergol stockable.

Équivalent étranger : cryogenic rocket propellant.

### ergol en bouillie

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion-Moyens de lancement.

Définition : Ergol généralement cryotechnique dont une partie à l'état solide et l'autre à l'état liquide sont intimement mélangées.

Note : L'expression "névasse d'ergol" est utilisée par les Canadiens.

Voir aussi : ergol cryotechnique.

Équivalent étranger : slush propellant.



**ergol stockable**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion-Moyens de lancement.

Définition : Ergol dont les propriétés physico-chimiques permettent le transport et la conservation sans dispositions exceptionnelles.

Note : L'hydrazine et le peroxyde d'azote sont des ergols stockables.

Voir aussi : ergol cryotechnique.

Équivalent étranger : storable propellant.

**espace extra-atmosphérique**

Forme abrégée : espace, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Désigne, par convention, la région de l'Univers située au-delà de la partie de l'atmosphère terrestre où la densité de l'air permet la sustentation des aéronefs.

Note : La limite inférieure de l'espace extra-atmosphérique ne peut être associée à une altitude précise ; on admet généralement qu'elle se situe aux environs de 50 km. Cependant, les engins spatiaux subissent, à des altitudes bien supérieures, un freinage ou un échauffement dus à l'atmosphère.

Équivalent étranger : outer space.

**espace lointain**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Radiocommunications.

Définition : Région de l'espace extra-atmosphérique située au-delà d'une certaine distance de la Terre, fixée par convention.

Note : À la fin du vingtième siècle, cette distance a été fixée à deux millions de kilomètres. Au début des années 1970, l'espace lointain était défini comme la région de l'espace située au-delà de la distance Terre-Lune (soit environ 384 000 km).

Équivalent étranger : deep space.

**étage, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Partie d'un véhicule aérospatial destinée à en assurer la propulsion de façon autonome et se séparant généralement à l'issue de sa phase de fonctionnement.

Note : Le terme "étage" désigne aussi les parties de dispositifs divers tels que turbopompe ou amplificateur.

Voir aussi : fusée, lanceur.

Équivalent étranger : stage.

**étage auxiliaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Voir : étage d'appoint.

**étage d'appoint**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Synonyme : étage auxiliaire.

Définition : Étage généralement accolé à la structure d'un lanceur, contribuant à la poussée, le plus souvent au décollage.

Voir aussi : propulseur d'appoint.

Équivalent étranger : auxiliary propulsion stage.

**expanseur, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition :

1. Dispositif combinant, en cours de détente, des jets d'origines différentes en vue d'obtenir un jet unique.
2. Dispositif fournissant un gaz sous pression obtenu par l'évaporation d'un liquide cryotechnique.

Équivalent étranger : expander.

**extinction de moteur**

Forme abrégée : extinction, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Dans un propulseur, diminution brutale de la combustion entraînant une chute significative de la poussée.

Note : Dans un propulseur à liquide, l'extinction peut se produire par épuisement de l'un au moins des ergols et la poussée cesse instantanément. Dans un propulseur à propergol solide, en fin de fonctionnement, l'extinction est suivie d'une poussée résiduelle due à une combustion des ergols résiduels.

Voir aussi : arrêt par épuisement.

Équivalent étranger : burn-out, cut-off.

**extinction de signal**

Forme abrégée : extinction, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Radiocommunications.

Définition : Disparition, généralement momentanée, de signaux radioélectriques.

Note : Une extinction de signal se produit

notamment au cours de la rentrée d'un engin spatial dans l'atmosphère, par suite de la formation autour de cet engin d'une gaine ionisée opaque aux ondes radioélectriques.

Équivalent étranger : black-out, signal black-out.

### **fond intermédiaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Structures.

Définition : Cloison assurant l'étanchéité entre deux réservoirs superposés.

Équivalent étranger : common bulkhead.

### **fusée, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Engin propulsé par réaction et n'utilisant que des ergols embarqués, sans avoir recours au milieu ambiant.

Note :

1. La plupart des lanceurs et des missiles sont des fusées à un ou plusieurs étages.

2. Le propulseur d'une fusée est appelé "moteur-fusée".

Voir aussi : fusée-sonde, lanceur, moteur-fusée.

Équivalent étranger : rocket.

### **gravisphère, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique céleste.

Définition : Région de l'espace dans laquelle la force d'attraction d'un astre est prépondérante par rapport à la force d'attraction des autres astres.

Note : Les termes "sphère d'action" et "sphère d'influence" sont encore utilisés dans ce sens.

Équivalent étranger : gravisphere, gravitational sphere.

### **guidage par itération**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Processus visant à diriger le mouvement d'un véhicule spatial ou aérospatial en fonction de certains objectifs, en lui appliquant des corrections de trajectoires prenant en compte les résultats des corrections précédentes.

Note :

1. Les objectifs du guidage par itération peuvent consister à suivre un autre véhicule ou à atteindre une cible.

2. Le système de guidage agit par l'intermédiaire

du système de pilotage.

Équivalent étranger : iterative guidance.

### **halètement, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Instabilité de combustion caractérisée par une succession périodique d'extinctions et d'allumages avec une période de l'ordre de la seconde.

Voir aussi : instabilité de combustion.

Équivalent étranger : chuffing.

### **hypergol, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Propergol dont les ergols réagissent spontanément entre eux, sans intervention d'un allumeur.

Équivalent étranger : hypergol, hypergolic propellant.

### **impulseur, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Propulseur destiné à fournir des poussées de courte durée.

Équivalent étranger : thruster.

### **impuscule, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : La plus petite impulsion que peut produire un impulseur.

Équivalent étranger : impulse bit.

### **inclinaison d'orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique céleste-Mécanique spatiale.

Définition : Angle formé par le plan de l'orbite d'un satellite et un plan fondamental qui, pour les satellites artificiels de la Terre, est le plan de l'équateur terrestre.

Note :

1. L'inclinaison se compte de 0 à 90° dans le cas d'une orbite directe et de 90° à 180° dans le cas d'une orbite rétrograde.

2. On utilise souvent la forme abrégée "inclinaison".

Équivalent étranger : orbital inclination, orbit inclination.

### **indice de construction**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

**Définition :** Rapport de la masse sèche d'un étage de fusée à la masse maximale des ergols consommables.

**Note :** Cet indice est en général utilisé pour traduire les contraintes imposées au constructeur lors de la phase de conception du lanceur.

**Voir aussi :** indice de structure, masse sèche.

**Équivalent étranger :** construction ratio.

### **indice de structure**

**Domaine :** Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Véhicules aérospatiaux.

**Définition :** Rapport de la masse sèche d'un étage de fusée à la masse totale de cet étage avant allumage.

**Note :** Cet indice exprime en général la performance de la structure réalisée.

**Voir aussi :** indice de construction, masse sèche.

**Équivalent étranger :** structural ratio.

### **inhibiteur, n.m.**

**Domaine :** Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.

**Définition :** Revêtement non combustible appliqué à la surface d'un bloc de propergol solide pour délimiter la surface de combustion.

**Note :** L'inhibiteur et la forme du bloc de propergol conditionnent l'évolution de la surface de combustion et celle de la poussée.

**Équivalent étranger :** flame inhibitor, inhibitor.

### **injecteur, n.m.**

**Domaine :** Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.

**Définition :** Dispositif introduisant sous forme pulvérisée des ergols liquides dans la chambre de combustion.

**Note :** Un injecteur est un dispositif, généralement complexe, qui doit assurer des conditions propices à l'homogénéisation du mélange des ergols.

**Équivalent étranger :** injector.

### **instabilité de combustion**

**Domaine :** Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.

**Définition :** Défaut de combustion correspondant à une oscillation de pression dans la chambre de combustion.

**Voir aussi :** halètement, ronflement.

**Équivalent étranger :** combustion instability.

### **lanceur, n.m.**

**Domaine :** Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.

**Définition :** Véhicule aérospatial autopropulsé capable de placer une charge utile dans l'espace.

**Note :** Les lanceurs actuels sont essentiellement des fusées à plusieurs étages.

**Équivalent étranger :** launcher, launching vehicle, launch vehicle.

### **liaison de culot**

**Domaine :** Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lancement.

**Définition :** Faisceau de câbles et de canalisations solidaires de la table de lancement et reliant à la base d'un lanceur des dispositifs d'alimentation, de contrôle ou de commande.

**Voir aussi :** liaison ombilicale.

**Équivalent étranger :** launching table umbilical.

### **liaison ombilicale**

**Domaine :** Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lancement.

**Définition :** Faisceau souple et mobile de câbles et de canalisations reliant à un équipement, à un engin spatial ou à un véhicule aérospatial, des dispositifs d'alimentation, de contrôle et de commande.

**Note :** Une liaison ombilicale peut relier à un lanceur des installations au sol ou relier à un engin spatial le scaphandre d'un spationaute en sortie extra-véhiculaire.

**Voir aussi :** liaison de culot, mât ombilical, prise ombilicale.

**Équivalent étranger :** umbilical cable, umbilical cord.

### **lieur, n.m.**

**Domaine :** Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.

**Définition :** Revêtement peu combustible appliqué sur la paroi interne de l'enveloppe d'un propulseur à propergol solide et contribuant à la protection de cette paroi ainsi qu'à la liaison entre le bloc de propergol et l'enveloppe.

**Voir aussi :** enveloppe, inhibiteur.

**Équivalent étranger :** liner.

### **ligne des nœuds**

**Domaine :** Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste.

**Définition :** Intersection du plan d'une orbite avec un plan de référence qui, pour un satellite, est généralement le plan équatorial du corps autour duquel il orbite.

**Voir aussi :** nœud.

Équivalent étranger : line of nodes.

**localisation par satellite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Radiocommunications.

Définition : Détermination de la position d'un point fixe ou mobile, à la surface ou au voisinage de la Terre ou d'un astre, au moyen d'un ou de plusieurs satellites artificiels.

Note : La localisation par satellite s'effectue soit à distance à partir de signaux issus de ce point et reçus par des satellites, soit en ce point par traitement de signaux de repérage émis par des satellites.

Voir aussi : navigation par satellite.

Équivalent étranger : satellite position finding, satellite positioning.

**maintien à poste**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Synonyme : maintien en position.

Définition : Opération récurrente visant à maintenir un satellite sur une orbite spécifiée et à ajuster l'heure de son passage en un point déterminé de cette orbite.

Note : Dans le cas d'un satellite géostationnaire, le maintien à poste se traduit par une apparence d'immobilité du satellite pour un observateur terrestre.

Voir aussi : poste (à).

Équivalent étranger : station keeping.

**maintien en position**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Voir : maintien à poste.

**manifeste de lancement**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Opérations.

Définition : Document publié par un organisme pour annoncer le calendrier des lancements qu'il prévoit et indiquer le système de transport et les charges utiles emportées.

Équivalent étranger : launch manifest.

**masse sèche**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Masse d'un véhicule spatial ou d'un étage de lanceur à l'exclusion des ergols et des autres matières consommables.

Voir aussi : lanceur.

Équivalent étranger : dry mass.

**mât ombilical**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Infrastructure-Moyens de lancement.

Définition : Mât érigé sur une aire de lancement, supportant des câbles et des canalisations nécessaires aux alimentations, aux systèmes de contrôle et aux commandes d'un véhicule aérospatial pendant la période qui précède le décollage.

Voir aussi : liaison ombilicale, prise ombilicale, table de lancement, tour de montage.

Équivalent étranger : umbilical mast.

**météorologie spatiale**

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Ensemble des activités de la météorologie qui utilisent des systèmes spatiaux.

Équivalent étranger : space meteorology.

**micropropulseur, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion-Pilotage.

Définition : Propulseur de petite taille fournissant des poussées de quelques newtons au plus.

Note : Les micropropulseurs sont utilisés notamment pour la commande d'orientation des satellites.

Voir aussi : propulsion plasmique.

Équivalent étranger : microthruster, thruster.

**monoergol, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Propergol composé d'un seul ergol.

Note :

1. Le peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) et l'hydrazine sont des monoergols quand ils agissent par décomposition.

2. On rencontre aussi "monergol".

Équivalent étranger : monopropellant.

**monoétage, adj.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Se dit d'un véhicule aérospatial à un seul étage.

Équivalent étranger : single stage.

**montée en accélération**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Croissance de l'accélération durant la phase propulsée d'un engin spatial, résultant

principalement de la diminution de masse due à la consommation du propergol.

Équivalent étranger : acceleration build-up.

**moteur-fusée**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Propulseur à réaction qui n'utilise pendant son fonctionnement que des ergols stockés à bord, sans avoir recours à l'oxygène atmosphérique.

Note : On utilise souvent la forme abrégée "fusée" pour les moteurs-fusées de faible poussée, par exemple dans les expressions "fusée de freinage", "fusée de séparation", "fusée de mise en rotation".

Équivalent étranger : rocket engine, rocket motor.

**moteur vernier**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion-Pilotage.

Définition : Propulseur complémentaire de faible poussée, servant à ajuster la poussée appliquée à un engin spatial.

Note :

1. Le moteur vernier peut être utilisé après l'arrêt du système de propulsion principal.

2. Vernier, du nom du mathématicien Pierre Vernier, désigne à l'origine un dispositif permettant d'affiner la lecture d'un instrument de mesure.

Équivalent étranger : vernier engine, vernier motor.

**multiétage**, adj.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux.

Définition : Se dit d'un véhicule aérospatial à plusieurs étages.

Équivalent étranger : multistage.

**navigation par satellite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Navigation.

Définition : Navigation utilisant des satellites pour déterminer la position et la vitesse d'un mobile à la surface de la Terre ou dans l'atmosphère terrestre.

Voir aussi : radionavigation par satellite.

Équivalent étranger : satellite navigation.

**navigation spatiale**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Navigation.

Définition : Conduite d'un véhicule spatial à sa destination par la détermination de la position du véhicule, le choix de sa trajectoire et le guidage par référence à cette trajectoire.

Voir aussi : astronautique.

Équivalent étranger : space navigation.

**navigation stellaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Navigation.

Définition : Navigation utilisant des astres d'apparence ponctuelle comme repères.

Note : Dans l'espace, la navigation stellaire fait généralement appel à des suiveurs stellaires.

Voir aussi : suiveur stellaire.

Équivalent étranger : astronavigation, celestial navigation.

**nœud**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique céleste.

Définition : L'un des points d'intersection d'une orbite avec le plan de référence qui, pour un satellite, est généralement le plan équatorial du corps autour duquel il orbite.

Note :

1. L'un des nœuds est appelé "nœud ascendant", l'autre est appelé "descendant".

2. Par convention, si le plan fondamental est le plan équatorial du corps principal, le nœud ascendant est le point où le satellite traverse ce plan du sud vers le nord.

Voir aussi : ligne des nœuds.

Équivalent étranger : node.

**objet spatial**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Objet introduit par l'homme dans l'espace extra-atmosphérique.

Voir aussi : débris spatial, engin spatial.

Équivalent étranger : space object.

**opérateur de lancement**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Opérations.

Définition : Organisme ou entreprise qui assure un service de lancement d'engins spatiaux.

Équivalent étranger : launch operator.

**orbite basse**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Orbite d'un satellite de la Terre dont

l'altitude à l'apogée, faible par rapport à celle des satellites géostationnaires, se situe, selon les domaines d'application, entre quelques centaines et quelques milliers de kilomètres.

Voir aussi : orbite géostationnaire, orbite moyenne.

Équivalent étranger : low Earth orbit (LEO), low orbit.

### **orbite crépusculaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Orbite héliosynchrone d'un satellite artificiel dont tous les passages à un nœud se font pendant le lever ou le coucher du Soleil, observés au point du sol qui est à la verticale de ce nœud.

Note : L'orbite crépusculaire permet l'observation de la Terre avec des effets d'ombre particuliers, liés à l'incidence rasante.

Voir aussi : nœud.

Équivalent étranger : dawn orbit, dusk orbit.

### **orbite de dérive**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Orbite proche de l'orbite des satellites géostationnaires, qui en diffère principalement par la période de révolution et qui est utilisée pour déplacer en longitude un satellite géostationnaire, soit lors de la mise à poste, soit lors d'un changement de poste.

Voir aussi : poste (à).

Équivalent étranger : drift orbit.

### **orbite directe**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique céleste-Mécanique spatiale.

Définition : Orbite parcourue par un satellite lorsque la projection de ce satellite sur le plan équatorial du corps principal tourne dans le même sens que la rotation de ce dernier autour de son axe.

Note : L'antonyme du terme "orbite directe" est "orbite rétrograde".

Équivalent étranger : direct orbit.

### **orbite en halo**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique céleste-Mécanique spatiale.

Définition : Trajectoire d'un corps qui évolue, sous l'action des forces de gravitation, non pas autour d'un astre mais au voisinage d'un point de Lagrange.

Note : Les points de Lagrange, au nombre de cinq, sont des points de l'espace où le potentiel gravitationnel créé par un ensemble de deux astres atteint localement un maximum ou un minimum.

Équivalent étranger : halo orbit.

### **orbite équatoriale**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique céleste.

Définition : Orbite située dans le plan de l'équateur du corps principal ou, en pratique, au voisinage de ce plan.

Voir aussi : orbite géostationnaire.

Équivalent étranger : equatorial orbit.

### **orbite géostationnaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Orbite des satellites géostationnaires, unique, équatoriale, circulaire et directe, et située à une altitude d'environ 35 800 km.

Voir aussi : satellite géostationnaire, satellite géosynchrone.

Équivalent étranger : geostationary Earth orbit (GEO), geostationary satellite orbit (GSO).

### **orbite héliosynchrone**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Orbite d'un satellite de la Terre dont chaque passage dans le même sens à une latitude donnée s'effectue tout au long de l'année à la même heure solaire vraie.

Note : Le nœud ascendant d'une orbite héliosynchrone dérive dans le sens direct de 360° par an dans le plan équatorial. L'orbite doit être quasi polaire (inclinaison de l'ordre de 98° pour une altitude comprise entre 600 km et 800 km).

Voir aussi : orbite crépusculaire, orbite midi-minuit, satellite héliosynchrone.

Équivalent étranger : heliosynchronous orbit, sun-synchronous orbit.

### **orbite képlérienne**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Synonyme : orbite non perturbée.

Définition : Orbite d'un corps en interaction gravitationnelle avec un seul autre corps, chaque corps étant assimilé à un point.

Note :

1. L'orbite képlérienne de chaque corps est une



orbite conique dont l'un des foyers coïncide avec le centre de masse de l'autre corps pris comme origine du référentiel.

2. En première approximation, les planètes du système solaire et les satellites artificiels de la Terre décrivent des orbites képlériennes elliptiques ou circulaires.

Équivalent étranger : keplerian orbit, undisturbed orbit, unperturbed orbit.

### **orbite midi-minuit**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale.

Définition : Orbite héliosynchrone d'un satellite artificiel dont tous les passages à un nœud se font vers midi ou vers minuit, en heure locale, à la verticale de ce nœud.

Voir aussi : nœud.

Équivalent étranger : noon/midnight orbit.

### **orbite moyenne**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale.

Définition : Orbite d'un satellite de la Terre dont l'altitude se situe au-dessus de celles des orbites basses et en dessous de celle de l'orbite géostationnaire.

Voir aussi : orbite basse.

Équivalent étranger : medium Earth orbit (MEO).

### **orbite non perturbée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale.

Voir : orbite képlérienne.

### **orbite perturbée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale.

Définition : Orbite qui s'écarte légèrement d'une orbite képlérienne parce que la distribution des masses des deux corps en présence n'est pas sphérique ou pas homogène ou parce qu'il existe d'autres forces dues, par exemple, à des propulseurs, à d'autres corps attractifs ou à des collisions avec les particules du milieu ambiant.

### **orbite polaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale.

Définition : Orbite dont le plan fait un angle nul ou faible avec l'axe des pôles du corps principal.

Note : L'inclinaison d'une orbite polaire est voisine de 90°.

Voir aussi : satellite polaire.

Équivalent étranger : polar orbit.

### **orbite rétrograde**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste-Mécanique spatiale.

Définition : Orbite parcourue par un satellite lorsque la projection de ce satellite sur le plan équatorial du corps principal tourne en sens inverse de la rotation de ce dernier autour de son axe.

Note : L'antonyme du terme "orbite rétrograde" est "orbite directe".

Équivalent étranger : retrograde orbit.

### **orbite très excentrique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale.

Définition : Orbite d'un satellite artificiel dont l'apogée a une altitude très supérieure à celle du périégée.

Note :

1. Un satellite de la Terre en orbite très excentrique est visible d'une région déterminée pendant une grande partie de sa période de révolution.

2. L'expression "orbite très elliptique" est à éviter.

Équivalent étranger : highly eccentric orbit (HEO).

### **phase ascendante propulsée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.

Définition : Période du vol d'un véhicule aérospatial au cours de laquelle l'altitude et la vitesse croissent sous l'effet de la propulsion.

Équivalent étranger : powered ascent phase.

### **plateforme, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.

Définition : Dans un engin spatial, structure destinée à supporter une ou plusieurs charges utiles et équipée pour fournir les ressources nécessaires à leur fonctionnement.

Note : Une plateforme peut comprendre des équipements de mesure, de commande, de gestion de bord et de servitude, et être utilisable pour différents types de missions.

Voir aussi : plateforme bus.

Équivalent étranger : platform.

**plateforme bus**

Forme abrégée : bus, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Plateforme standard utilisable pour des missions différentes.

Note : "Bus" est l'abréviation du terme "omnibus", utilisé pour désigner un équipement à usage multiple.

Voir aussi : plateforme.

Équivalent étranger : bus.

**plateforme de lancement**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Infrastructure-Moyens de lancement.

Définition : Ensemble fixe ou mobile des dispositifs assurant jusqu'au lancement le support d'un véhicule aérospatial, son maintien en position verticale et les raccordements avec les installations au sol par des liaisons ombilicales ou de culot.

Voir aussi : aire de lancement.

Équivalent étranger : launching platform, launch platform.

**pointe de fusée-sonde**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Équipements-Véhicules spatiaux.

Définition : Partie avant carénée d'une fusée-sonde, qui contient en général une charge utile.

Voir aussi : coiffe.

Équivalent étranger : nose cone.

**porte-équipement, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Équipements.

Définition : Structure intermédiaire servant à fixer des équipements sur la plateforme d'un véhicule spatial.

Équivalent étranger : deck.

**position orbitale**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Longitude du plan méridien d'un satellite géostationnaire.

Note : On dit aussi "position sur orbite".

Voir aussi : écart orbital, poste (à).

Équivalent étranger : orbital position, orbital slot.

**poste (à), loc.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Se dit d'un satellite dont l'orbite et l'heure de passage en un point déterminé de cette orbite sont les mieux adaptées à l'accomplissement de sa mission.

Voir aussi : maintien à poste, position orbitale.

Équivalent étranger : station.

**poudre propulsive**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Voir : propergol solide.

**poursuite, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Opérations.

Définition : Opération qui consiste à suivre le déplacement d'un objet spatial.

Note : La poursuite s'effectue en général par détermination de la position ou des composantes de la vitesse par des moyens radioélectriques ou optiques.

Voir aussi : acquisition, suiveur de satellite.

Équivalent étranger : tracking.

**prise ombilicale**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Infrastructure-Moyens de lancement.

Définition : Dispositif destiné à connecter un équipement, un engin ou un véhicule aérospatial à sa liaison ombilicale.

Note : Dans le cas d'un lanceur, la prise ombilicale est munie d'un dispositif assurant la déconnexion de la liaison ombilicale juste avant le décollage.

Voir aussi : liaison ombilicale.

Équivalent étranger : umbilical connector.

**propergol solide**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Synonyme : poudre propulsive.

Définition : Propergol dont tous les ergols, combinés ou mélangés, se présentent et sont utilisés sous forme solide.

Voir aussi : propergol.

Équivalent étranger : solid propellant.

**propulseur à liquide**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Propulseur fonctionnant au moyen d'ergols liquides ou en bouillie.

Voir aussi : ergol en bouillie.

Équivalent étranger : liquid propellant engine.



**propulseur auxiliaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Voir : propulseur d'appoint.

**propulseur d'appoint**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Synonyme : propulseur auxiliaire.

Définition : Propulseur qui est généralement accolé à l'extérieur de la structure principale d'un lanceur et qui contribue à la poussée, le plus souvent au décollage.

Note : Le propulseur d'appoint est souvent largué après son extinction.

Voir aussi : étage d'appoint.

Équivalent étranger : auxiliary booster, booster, strap-on booster.

**propulseur hybride**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Propulseur fonctionnant au moyen d'une combinaison d'au moins un ergol solide et d'au moins un ergol liquide.

Équivalent étranger : hybrid propellant motor, hybrid propellant rocket engine.

**propulsion à plasma**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Voir : propulsion plasmique.

**propulsion électrothermique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Propulsion à réaction dans laquelle l'éjection de matière résulte d'une élévation de température obtenue par des procédés électriques.

Équivalent étranger : electrothermal propulsion.

**propulsion héliochimique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Mode de propulsion dans lequel l'énergie solaire sert à entretenir une réaction chimique produisant un agent propulsif.

Équivalent étranger : solar chemical propulsion.

**propulsion héliothermique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Mode de propulsion dans lequel

l'énergie solaire sert à porter à haute température un agent propulsif.

Équivalent étranger : solar thermal propulsion.

**propulsion plasmique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Synonyme : propulsion à plasma.

Définition : Mode de propulsion électrique dans lequel l'agent propulsif est un flux d'ions accéléré et canalisé par l'action combinée d'un champ électrique et d'un champ magnétique neutralisé avant d'être éjecté sous forme de plasma.

Voir aussi : micropropulseur.

Équivalent étranger : plasma propulsion.

**radionavigation par satellite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Navigation.

Définition : Navigation utilisant certaines propriétés de propagation des ondes radioélectriques entre un mobile et un ou plusieurs satellites pour déterminer la position et la vitesse du mobile.

Note : Les constellations de satellites GPS-NAVSTAR, GLONASS et GNSS sont des systèmes de radionavigation par satellite à couverture mondiale.

Voir aussi : navigation par satellite.

Équivalent étranger : satellite radionavigation.

**rampe de lancement**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Moyens de lancement.

Définition : Dispositif de lancement, fixe ou mobile, assurant au départ le support et éventuellement le maintien dans la direction voulue et le pointage initial d'un véhicule aérospatial ou d'un missile.

Note : Une rampe de lancement peut être orientable. Elle assure généralement les raccordements électriques et les échanges de fluides entre le véhicule aérospatial et les installations de lancement.

Voir aussi : plateforme de lancement.

Équivalent étranger : launching ramp, launch ramp.

**régime réduit**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Fiabilité.

Définition : Régime de fonctionnement largement

en deçà des conditions limites, destiné à réduire les contraintes et augmenter ainsi la fiabilité et la durée de vie d'un matériel.

Note : On parle aussi de fonctionnement en charge réduite.

Équivalent étranger : derated-load mode, derated-load operation.

### **régulation d'orientation**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Piloteage.

Voir : stabilisation d'orientation.

### **relèvement d'orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Correction d'orbite consistant à augmenter l'altitude moyenne d'un satellite artificiel.

Note : Le relèvement d'orbite est pratiqué en particulier pour compenser le freinage atmosphérique.

Voir aussi : abaissement d'orbite.

Équivalent étranger : orbit raising.

### **rencontre, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique du vol.

Définition : Évènement caractérisé par le passage d'un engin spatial à proximité d'un objet céleste ou d'un objet spatial.

Note :

1. Une rencontre peut aboutir à un impact ou à une satellisation ou encore servir à une assistance gravitationnelle.

2. Une rencontre organisée à vitesse relative faible ou nulle est appelée "rendez-vous spatial".

Voir aussi : survol.

Équivalent étranger : encounter.

### **réorbitation, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Modification intentionnelle de l'orbite d'un satellite artificiel.

Voir aussi : relèvement d'orbite, surbaissement d'orbite, surelévation.

Équivalent étranger : re-orbiting.

### **réorbiter, v.tr.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Modifier l'orbite d'un satellite artificiel.

Équivalent étranger : re-orbit (to).

### **rétrécissement d'orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Réduction naturelle ou volontaire de l'altitude moyenne d'un satellite artificiel.

Voir aussi : abaissement d'orbite, déclin d'orbite.

Équivalent étranger : orbital step-down.

### **rétrofusée, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules aérospatiaux-Propulsion.

Définition : Moteur-fusée destiné à ralentir un mobile en produisant une poussée dans le sens inverse du mouvement du mobile sur lequel il est placé.

Équivalent étranger : retrorocket.

### **ronflement, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Instabilité de combustion caractérisée par une succession périodique d'extinctions et d'allumages avec une période de l'ordre du centième de seconde.

Voir aussi : instabilité de combustion.

Équivalent étranger : chugging.

### **roue cinétique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Stabilisation.

Voir : volant d'inertie.

### **roue de réaction**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Piloteage.

Définition : Dispositif mécanique, constitué par une masse équilibrée pouvant être accélérée ou décélérée en rotation autour d'un axe, dans un sens ou dans l'autre, qui permet d'assurer la commande d'orientation fine d'un véhicule spatial par l'effet du couple d'action et de réaction créé entre la roue et le véhicule spatial.

Voir aussi : volant d'inertie.

Équivalent étranger : reaction wheel.

### **satellite, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Objet naturel ou artificiel animé d'un mouvement quasi périodique autour d'un corps de masse prépondérante, ce mouvement étant principalement déterminé par le champ de gravité de ce dernier.

Équivalent étranger : satellite.

**satellite géostationnaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite de la Terre qui parcourt une orbite équatoriale, circulaire et directe avec une période de révolution égale à la période de rotation sidérale de la Terre, soit 23 h 56 min, et qui, de ce fait, paraît fixe à un observateur terrestre.

Note :

1. L'orbite des satellites géostationnaires est unique et son altitude est d'environ 35 800 km.
2. Le satellite géostationnaire est un cas particulier de satellite géosynchrone.

Voir aussi : orbite géostationnaire, satellite géosynchrone.

Équivalent étranger : geostationary satellite.

**satellite géosynchrone**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite de la Terre dont la période de révolution sidérale moyenne est égale à la période de rotation sidérale de la Terre.

Voir aussi : satellite géostationnaire.

Équivalent étranger : geosynchronous satellite.

**satellite héliosynchrone**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite de la Terre dont chaque passage dans le même sens à une latitude donnée s'effectue tout au long de l'année à la même heure solaire vraie.

Note : Ce type de satellite, dont l'orbite est quasi polaire, généralement circulaire, et d'altitude comprise entre 600 km et 800 km, est utilisé pour l'observation de la Terre, car il permet de retrouver les mêmes conditions d'éclairage solaire à chaque passage.

Voir aussi : orbite héliosynchrone.

Équivalent étranger : heliosynchronous satellite, sun-synchronous satellite.

**satellite polaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite artificiel qui passe au-dessus des zones polaires du corps principal, son orbite étant dans un plan perpendiculaire ou quasi perpendiculaire au plan équatorial de ce corps.

Voir aussi : orbite polaire.

Équivalent étranger : polar satellite.

**satellites copositionnés** (langage professionnel)

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Satellites géostationnaires situés à la même position orbitale nominale avec des tolérances fixées par la réglementation internationale.

Note : En radiocommunication, les signaux des satellites copositionnés sont reçus avec un même pointage d'antenne.

Voir aussi : écart orbital, position orbitale.

Équivalent étranger : co-located satellites.

**satellites déphasés**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Satellites parcourant la même orbite avec un décalage temporel déterminé.

Voir aussi : satellite synchronisé.

Équivalent étranger : phased satellites.

**satellite sous-synchrone**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite de la Terre dont la période de révolution sidérale moyenne est un sous-multiple de la période de rotation sidérale de la Terre.

Équivalent étranger : subsynchronous satellite.

**satellite synchronisé**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite destiné à conserver une période de révolution égale à la période d'un phénomène déterminé et qui passe à des instants spécifiés en un point déterminé de son orbite.

Voir aussi : satellites déphasés.

Équivalent étranger : synchronized satellite.

**service mobile par satellite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Radiocommunications.

Définition : Service de radiocommunication qui dessert par l'intermédiaire d'un ou plusieurs satellites de la Terre des stations terriennes dont certaines sont mobiles.

Équivalent étranger : mobile-satellite service (MSS).

**sonde spatiale**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Engin spatial non habité qui est destiné à explorer l'espace hors de la gravosphère terrestre.

Note : Les sondes planétaires, les sondes interplanétaires et les sondes lunaires sont des sondes spatiales.

Équivalent étranger : space probe.

### **spécialiste de charge utile**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Membre de l'équipage d'un véhicule spatial chargé de mettre en œuvre une charge utile.

Voir aussi : spécialiste de mission.

Équivalent étranger : payload specialist.

### **spécialiste de mission**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Membre de l'équipage d'un véhicule spatial chargé de la coordination de l'ensemble des opérations liées à la mission et responsable, éventuellement, de la mise en œuvre de certaines charges utiles.

Équivalent étranger : mission specialist.

### **stabilisation d'orientation**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Piloteage.

Synonyme : régulation d'orientation.

Définition : Maintien de l'orientation voulue d'un engin spatial autour de son centre de masse par la mise en œuvre de couples internes ou externes à l'engin.

Voir aussi : commande d'orientation.

Équivalent étranger : attitude control, stabilization.

### **station aval**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Infrastructure-Moyens de lancement.

Définition : Installation terrestre destinée, lors des opérations de lancement, à établir des liaisons avec un engin aérospatial lorsque celui-ci est hors de portée des installations de télécommunication et de poursuite de la base de lancement.

Équivalent étranger : down-range station.

### **suiveur de satellite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Équipements.

Définition : Appareil composé d'une part d'un capteur repérant la direction d'un satellite

artificiel et d'autre part d'un dispositif d'asservissement maintenant le capteur orienté dans cette direction.

Voir aussi : poursuite.

Équivalent étranger : satellite tracker.

### **suiveur stellaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Navigation-Guidage.

Définition : Appareil spatioporté composé d'une part d'un capteur repérant la direction d'un astre déterminé d'apparence ponctuelle et d'autre part d'un dispositif d'asservissement maintenant le capteur orienté dans cette direction.

Voir aussi : navigation stellaire.

Équivalent étranger : star tracker.

### **surbaisement d'orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Manœuvre consistant à faire passer un satellite artificiel de son orbite initiale à une orbite d'altitude notablement inférieure, en vue de l'accomplissement d'un aspect particulier de sa mission.

Note : Le surbaisement d'orbite est utilisé notamment pour avancer la retombée du satellite ou pour accomplir une observation rapprochée à la surface du sol.

Voir aussi : abaissement d'orbite.

Équivalent étranger : sub-orbiting.

### **surbaïser une orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Modifier l'orbite d'un satellite artificiel en diminuant notablement son altitude.

Voir aussi : surbaisement d'orbite.

Équivalent étranger : sub-orbit (to).

### **surélévation d'orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Synonyme : surorbitation, n.f.

Définition : Manœuvre consistant à faire passer un satellite artificiel de son orbite initiale à une orbite d'altitude notablement supérieure, en vue de l'accomplissement d'un aspect particulier de sa mission.

Note : La surélévation d'orbite est utilisée notamment en fin de vie d'un satellite pour en retarder la retombée ou pour dégager l'orbite géostationnaire.

Voir aussi : orbite géostationnaire, relèvement d'orbite.

Équivalent étranger : orbit raising.

**surélever une orbite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Synonyme : surorbiter, v.tr.

Définition : Modifier l'orbite d'un satellite artificiel en augmentant notablement son altitude.

Voir aussi : surélévation d'orbite.

Équivalent étranger : raise an orbit (to).

**surorbitation, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Voir : surélévation d'orbite.

**surorbiter, v.tr.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Voir : surélever une orbite.

**survol, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique du vol.

Définition : Passage d'un engin spatial à proximité d'un astre sans capture par ce dernier.

Voir aussi : capture, rencontre.

Équivalent étranger : flyby.

**table de lancement**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Infrastructure-Moyens de lancement.

Définition : Socle horizontal, fixe ou mobile, assurant jusqu'au lancement le support d'un véhicule aérospatial.

Voir aussi : plateforme de lancement.

Équivalent étranger : launching table, launch table.

**tour de montage**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Infrastructure-Moyens de lancement.

Définition : Ouvrage au sol, fixe ou mobile, permettant l'érection des étages, l'accès aux différents niveaux de travail et la protection du véhicule aérospatial contre les intempéries.

Note : La tour de montage et la plateforme de lancement sont écartées l'une de l'autre avant le lancement.

Équivalent étranger : gantry, service structure, service tower.

**trajectographie, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/

Infrastructure-Mesures.

Définition : Détermination et représentation, immédiate ou différée, de la trajectoire d'un véhicule aérospatial à partir des données obtenues en cours de poursuite.

Voir aussi : poursuite.

Équivalent étranger : trajectography, trajectory determination.

**transfert de Hohmann**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Opération consistant à faire passer un engin spatial d'une orbite à une autre orbite coplanaire en suivant une orbite de transfert, avec une dépense d'énergie minimale, par deux impulsions fournies aux extrémités du grand axe de cette orbite de transfert.

Note : L'orbite de transfert de Hohmann est une demi-ellipse képlérienne tangente aux extrémités de son grand axe, à l'orbite de départ et à l'orbite d'arrivée.

Voir aussi : orbite de transfert.

Équivalent étranger : Hohmann transfer.

**triergol, n.m.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Propergol composé de trois ergols.

Équivalent étranger : tripropellant.

**tuyère intégrée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion.

Définition : Tuyère dont une partie du divergent se trouve à l'intérieur de la chambre de combustion de façon à réduire l'encombrement du moteur.

Voir aussi : divergent.

Équivalent étranger : integrated nozzle.

**vaisseau spatial**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Spationef de grandes dimensions.

Équivalent étranger : space ship, spaceship.

**véhicule spatial**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Engin spatial, habité ou non, destiné principalement au transport d'une ou plusieurs charges utiles.

Note : Un véhicule spatial peut lui-même être la

charge utile d'un autre véhicule.

Voir aussi : engin spatial.

Équivalent étranger : space vehicle.

**voile** (n.f.) **solaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Propulsion-Pilotage.

Définition : Surface matérielle de grande dimension déployée dans l'espace et qui fournit une force issue de la pression de rayonnement solaire, pour propulser un véhicule spatial.

Équivalent étranger : solar sail.

**volant d'inertie**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Stabilisation.

Synonyme : roue cinétique.

Définition : Dispositif mécanique constitué par

une masse équilibrée maintenue en rotation continue autour d'un axe, utilisé soit pour stabiliser l'orientation d'un spatonef par effet gyroscopique soit pour accumuler de l'énergie.

Voir aussi : roue de réaction.

Équivalent étranger : momentum wheel.

**vol parabolique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique du vol.

Définition : Phase de vol pendant laquelle un avion suit une trajectoire parabolique permettant de simuler une chute libre dans le vide et d'obtenir un état d'impesanteur pendant un intervalle de temps de l'ordre de quelques dizaines de secondes.

Équivalent étranger : parabolic flight.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
acceleration build-up	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	montée en accélération
appendage	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	appendice, n.m.
astronavigation, celestial navigation	Sciences et techniques spatiales/ Navigation	navigation stellaire
attitude control, stabilization	Sciences et techniques spatiales/ Pilotage	stabilisation d'orientation, régulation d'orientation
auxiliary booster, booster, strap-on booster	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	propulseur d'appoint, propulseur auxiliaire
auxiliary propulsion stage	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	étage d'appoint, étage auxiliaire
black-out, signal black-out	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications	extinction de signal, extinction, n.f.
burn-out, cut-off	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	extinction de moteur, extinction, n.f.
bus	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	plateforme bus, bus, n.m.
case, casing	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	enveloppe, n.f.
celestial navigation, astronavigation	Sciences et techniques spatiales/ Navigation	navigation stellaire
centrifuge	Sciences et techniques spatiales/ Essais	centrifugeuse, n.f.
chuffing	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	halètement, n.m.
chugging	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	ronflement, n.m.

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
clinostat	Sciences et techniques spatiales/ Essais	clinostat, n.m.
co-located satellites	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	satellites copositionnés (langage professionnel)
combustion instability	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	instabilité de combustion
common bulkhead	Sciences et techniques spatiales/ Structures	fond intermédiaire
construction ratio	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	indice de construction
cryogenic rocket propellant	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Moyens de lance- ment	ergol cryotechnique
cut-off, burn-out	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	extinction de moteur, extinc- tion, n.f.
dawn orbit, dusk orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite crépusculaire
deck	Sciences et techniques spatiales/ Équipements	porte-équipement, n.m.
deep space	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications	espace lointain
derated-load mode, derated- load operation	Sciences et techniques spatiales/ Fiabilité	régime réduit
diaphragm	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	diaphragme, n.m.
direct orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste-Mécanique spatiale	orbite directe
disturbed orbit, perturbed orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite perturbée
divergent, divergent exit cone, divergent nozzle section, divergent section, nozzle extent	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	divergent, n.m.
down-range station	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	station aval
drift orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite de dérive
dry mass	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	masse sèche
dusk orbit, dawn orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite crépusculaire
ejector	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	éjecteur, n.m.
electrothermal propulsion	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	propulsion électrothermique
encounter	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	rencontre, n.f.



<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
engine bay, motor bay, propulsion bay	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	compartiment de propulsion
engineering sensor, housekeeping sensor	Sciences et techniques spatiales/ Mesures	capteur de servitude
equatorial orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	orbite équatoriale
expand	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	expandeur, n.m.
flame inhibitor, inhibitor	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	inhibiteur, n.m.
flyby	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	survol, n.m.
gantry, service structure, service tower	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lancement	tour de montage
geostationary Earth orbit (GEO), geostationary satellite orbit (GSO)	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite géostationnaire
geostationary satellite	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	satellite géostationnaire
geosynchronous satellite	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	satellite géosynchrone
gravisphere, gravitational sphere	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	gravisphère, n.f.
halo orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste-Mécanique spatiale	orbite en halo
heliosynchronous orbit, sun-synchronous orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite héliosynchrone
heliosynchronous satellite, sun-synchronous satellite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux	satellite héliosynchrone
highly eccentric orbit (HEO)	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite très excentrique
Hohmann transfer	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	transfert de Hohmann
housekeeping sensor, engineering sensor	Sciences et techniques spatiales/ Mesures	capteur de servitude
hybrid propellant motor, hybrid propellant rocket engine	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	propulseur hybride
hypergol, hypergolic propellant	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	hypergol, n.m.
impulse bit	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	impuscule, n.m.
industrial architect	Sciences et techniques spatiales	architecte industriel
inhibitor, flame inhibitor	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	inhibiteur, n.m.
injector	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	injecteur, n.m.



<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
integrated nozzle	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	tuyère intégrée
iterative guidance	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	guidage par itération
keplerian orbit, undisturbed orbit, unperturbed orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite képlérienne, orbite non perturbée
launcher, launching vehicle, launch vehicle	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	lanceur, n.m.
launching platform, launch platform	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lancement	plateforme de lancement
launching ramp, launch ramp	Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement	rampe de lancement
launching table, launch table	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lancement	table de lancement
launching table umbilical	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lancement	liaison de culot
launch manifest	Sciences et techniques spatiales/ Opérations	manifeste de lancement
launch operator	Sciences et techniques spatiales/ Opérations	opérateur de lancement
liner	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	lieur, n.m.
line of nodes	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	ligne des nœuds
liquid propellant engine	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	propulseur à liquide
low Earth orbit (LEO), low orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite basse
maximum download	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	capacité au retour
medium Earth orbit (MEO)	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite moyenne
microthruster, thruster	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Pilotage	micropropulseur, n.m.
mission sensor	Sciences et techniques spatiales/ Mesures	capteur de mission
mission specialist	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	spécialiste de mission
mobile-satellite service (MSS)	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications	service mobile par satellite
momentum wheel	Sciences et techniques spatiales/ Stabilisation	volant d'inertie, roue cinétique
monopropellant	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	monoergol, n.m.
motor bay, engine bay, propulsion bay	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	compartiment de propulsion

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
multistage	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	multiétage, adj.
node	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	nœud, n.m.
noon/midnight orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite midi-minuit
nose cone	Sciences et techniques spatiales/ Équipements-Véhicules spatiaux	pointe de fusée-sonde
nozzle extent, divergent, divergent exit cone, divergent nozzle section, divergent section	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	divergent, n.m.
nozzle-steering capability	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	débattement de tuyère
orbital decay, orbit decay	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	déclin d'orbite
orbital inclination, orbit incli- nation	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste-Mécanique spatiale	inclinaison d'orbite
orbital position, orbital slot	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	position orbitale
orbital spacing	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	écart orbital
orbital step-down	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	rétrécissement d'orbite
orbit circularization	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	circularisation d'orbite
orbit drift	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	dérive d'orbite
orbit lowering	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	abaissement d'orbite
orbit raising	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	relèvement d'orbite
orbit raising	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	surélévation d'orbite, surorbitation, n.f.
outer space	Sciences et techniques spatiales	espace extra-atmosphérique, espace, n.m.
parabolic flight	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	vol parabolique
payload specialist	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	spécialiste de charge utile
perturbed orbit, disturbed orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite perturbée
phased satellites	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	satellites déphasés
plasma propulsion	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	propulsion plasmique, propulsion à plasma
platform	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	plateforme, n.f.

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
pogo effect	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique des structures	effet "pogo"
polar orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite polaire
polar satellite	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	satellite polaire
powered ascent phase	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	phase ascendante propulsée
propulsion bay, engine bay, motor bay	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	compartiment de propulsion
raise an orbit (to)	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	surelever une orbite, surorbiter, v.tr.
reaction wheel	Sciences et techniques spatiales/ Piloteage	roue de réaction
re-orbit (to)	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	réorbiter, v.tr.
re-orbiting	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	réorbitation, n.f.
retrograde orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste-Mécanique spatiale	orbite rétrograde
retrorocket	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux-Propulsion	rétofusée, n.f.
rocket	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	fusée, n.f.
rocket engine, rocket motor	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	moteur-fusée, n.m.
satellite	Sciences et techniques spatiales	satellite, n.m.
satellite constellation	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	constellation de satellites
satellite navigation	Sciences et techniques spatiales/ Navigation	navigation par satellite
satellite position finding, satellite positioning	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications	localisation par satellite
satellite radionavigation	Sciences et techniques spatiales/ Navigation	radionavigation par satellite
satellite tracker	Sciences et techniques spatiales/ Équipements	suiveur de satellite
service structure, gantry, service tower	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	tour de montage
signal black-out, black-out	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications	extinction de signal, extinction, n.f.
single stage	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	monoétage, adj.
slush propellant	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Moyens de lancement	ergol en bouillie
solar chemical propulsion	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	propulsion héliochimique

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
solar sail	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Pilotage	voile (n.f.) solaire
solar space power plant (SSPP)	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure orbitale	centrale solaire orbitale
solar thermal propulsion	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	propulsion héliothermique
solid propellant	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	propergol solide, poudre propulsive
spacecraft	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	engin spatial
space meteorology	Sciences et techniques spatiales	météorologie spatiale
space navigation	Sciences et techniques spatiales/ Navigation	navigation spatiale
space object	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	objet spatial
space probe	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	sonde spatiale
space ship, spaceship	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	vaisseau spatial
space vehicle	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	véhicule spatial
stabilization, attitude control	Sciences et techniques spatiales/ Pilotage	stabilisation d'orientation, régulation d'orientation
stage	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	étage, n.m.
star tracker	Sciences et techniques spatiales/ Navigation-Guidage	suiveur stellaire
station	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	poste (à), loc.
station keeping	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	maintien à poste, maintien en position
storable propellant	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Moyens de lancement	ergol stockable
strap-on booster, auxiliary booster, booster	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	propulseur d'appoint, propulseur auxiliaire
structural ratio	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Véhicules aérospatiaux	indice de structure
sub-orbit (to)	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	surbaissé une orbite
sub-orbiting	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	surbaïssement d'orbite
subsynchronous satellite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux	satellite sous-synchrone
sun-synchronous orbit, heliosynchronous orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite héliosynchrone

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
sun-synchronous satellite, heliosynchronous satellite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux	satellite héliosynchrone
synchronized satellite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux	satellite synchronisé
thermal control	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	contrôle thermique
thruster	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	impulseur, n.m.
thruster, microthruster	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Pilotage	micropropulseur, n.m.
thrust frame, thrust structure	Sciences et techniques spatiales/ Construction mécanique	bâti de poussée
thrust misalignment	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Propulsion	désalignement de poussée
tracking	Sciences et techniques spatiales/ Opérations	poursuite, n.f.
trajectography, trajectory determination	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Mesures	trajectographie, n.f.
tripropellant	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	triergol, n.m.
umbilical cable, umbilical cord	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lancement	liaison ombilicale
umbilical connector	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lancement	prise ombilicale
umbilical mast	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lancement	mât ombilical
undisturbed orbit, keplerian orbit, unperturbed orbit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbite képlérienne, orbite non perturbée
undocking	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	désamarrage, n.m.
unpriming	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	désamorçage de tuyère
vernier engine, vernier motor	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Pilotage	moteur vernier

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

**B - Termes français**

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
abaissment d'orbite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbit lowering
appendice, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	appendage
architecte industriel	Sciences et techniques spatiales	industrial architect
bâti de poussée	Sciences et techniques spatiales/ Construction mécanique	thrust frame, thrust structure
bus, n.m., plateforme bus	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	bus
capacité au retour	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	maximum download
capteur de mission	Sciences et techniques spatiales/ Mesures	mission sensor
capteur de servitude	Sciences et techniques spatiales/ Mesures	engineering sensor, housekeeping sensor
centrale solaire orbitale	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure orbitale	solar space power plant (SSPP)
centrifugeuse, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Essais	centrifuge
circularisation d'orbite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbit circularization
clinostat, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Essais	clinostat
compartiment de propulsion	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	engine bay, motor bay, propulsion bay
constellation de satellites	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	satellite constellation
contrôle thermique	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	thermal control
débattement de tuyère	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	nozzle-steering capability
déclin d'orbite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbital decay, orbit decay
dérive d'orbite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbit drift
désalignement de poussée	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Propulsion	thrust misalignment
désamarrage, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	undocking
désamorçage de tuyère	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	unpriming
diaphragme, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	diaphragm
divergent, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	divergent, divergent exit cone, divergent nozzle section, divergent section, nozzle extent

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
écart orbital	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbital spacing
effet "pogo"	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique des structures	pogo effect
éjecteur, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	ejector
engin spatial	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	spacecraft
enveloppe, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	case, casing
ergol cryotechnique	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Moyens de lancement	cryogenic rocket propellant
ergol en bouillie	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Moyens de lancement	slush propellant
ergol stockable	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Moyens de lancement	storable propellant
espace extra-atmosphérique, espace, n.m.	Sciences et techniques spatiales	outer space
espace lointain	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications	deep space
étage, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	stage
étage d'appoint, étage auxiliaire	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	auxiliary propulsion stage
expandeur, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	expander
extinction de moteur, extinction, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	burn-out, cut-off
extinction de signal, extinction, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications	black-out, signal black-out
fond intermédiaire	Sciences et techniques spatiales/ Structures	common bulkhead
fusée, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	rocket
gravispère, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	gravisphere, gravitational sphere
guidage par itération	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	iterative guidance
halètement, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	chuffing
hypergol, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	hypergol, hypergolic propellant
impulseur, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	thruster
impuscule, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	impulse bit
inclinaison d'orbite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste-Mécanique spatiale	orbital inclination, orbit inclination

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
indice de construction	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	construction ratio
indice de structure	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Véhicules aérospatiaux	structural ratio
inhibiteur, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	flame inhibitor, inhibitor
injecteur, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	injector
instabilité de combustion	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	combustion instability
lanceur, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	launcher, launching vehicle, launch vehicle
liaison de culot	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	launching table umbilical
liaison ombilicale	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	umbilical cable, umbilical cord
lieur, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	liner
ligne des nœuds	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	line of nodes
localisation par satellite	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications	satellite position finding, satellite positioning
maintien à poste, maintien en position	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	station keeping
manifeste de lancement	Sciences et techniques spatiales/ Opérations	launch manifest
masse sèche	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	dry mass
mât ombilical	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	umbilical mast
météorologie spatiale	Sciences et techniques spatiales	space meteorology
micropropulseur, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Pilotage	microthruster, thruster
monoergol, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	monopropellant
monoétage, adj.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	single stage
montée en accélération	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	acceleration build-up
moteur-fusée, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	rocket engine, rocket motor
moteur vernier	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Pilotage	vernier engine, vernier motor



<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
multiétage, adj.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux	multistage
navigation par satellite	Sciences et techniques spatiales/ Navigation	satellite navigation
navigation spatiale	Sciences et techniques spatiales/ Navigation	space navigation
navigation stellaire	Sciences et techniques spatiales/ Navigation	astronavigation, celestial navigation
nœud, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	node
objet spatial	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	space object
opérateur de lancement	Sciences et techniques spatiales/ Opérations	launch operator
orbite basse	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	low Earth orbit (LEO), low orbit
orbite crépusculaire	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	dawn orbit, dusk orbit
orbite de dérive	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	drift orbit
orbite directe	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste-Mécanique spatiale	direct orbit
orbite en halo	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste-Mécanique spatiale	halo orbit
orbite équatoriale	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	equatorial orbit
orbite géostationnaire	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	geostationary Earth orbit (GEO), geostationary satellite orbit (GSO)
orbite héliosynchrone	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	heliosynchronous orbit, sun-synchronous orbit
orbite képlérienne, orbite non perturbée	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	keplerian orbit, undisturbed orbit, unperturbed orbit
orbite midi-minuit	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	noon/midnight orbit
orbite moyenne	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	medium Earth orbit (MEO)
orbite perturbée	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	disturbed orbit, perturbed orbit
orbite polaire	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	polar orbit
orbite rétrograde	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste-Mécanique spatiale	retrograde orbit
orbite très excentrique	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	highly eccentric orbit (HEO)

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
phase ascendante propulsée	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	powered ascent phase
plateforme, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	platform
plateforme bus, bus, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	bus
plateforme de lancement	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	launching platform, launch platform
pointe de fusée-sonde	Sciences et techniques spatiales/ Équipements-Véhicules spatiaux	nose cone
porte-équipement, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Équipements	deck
position orbitale	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbital position, orbital slot
poste (à), loc.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	station
poudre propulsive, propergol solide	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	solid propellant
poursuite, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Opérations	tracking
prise ombilicale	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	umbilical connector
propergol solide, poudre propulsive	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	solid propellant
propulseur à liquide	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	liquid propellant engine
propulseur d'appoint, propulseur auxiliaire	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	auxiliary booster, booster, strap-on booster
propulseur hybride	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	hybrid propellant motor, hybrid propellant rocket engine
propulsion à plasma, propulsion plasmique	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	plasma propulsion
propulsion électrothermique	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	electrothermal propulsion
propulsion héliochimique	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	solar chemical propulsion
propulsion héliothermique	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	solar thermal propulsion
propulsion plasmique, propulsion à plasma	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	plasma propulsion
radionavigation par satellite	Sciences et techniques spatiales/ Navigation	satellite radionavigation
rampe de lancement	Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement	launching ramp, launch ramp
régime réduit	Sciences et techniques spatiales/ Fiabilité	derated-load mode, derated-load operation

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
régulation d'orientation, stabilisation d'orientation	Sciences et techniques spatiales/ Piloteage	attitude control, stabilization
relèvement d'orbite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbit raising
rencontre, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	encounter
réorbitation, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	re-orbiting
réorbiter, v.tr.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	re-orbit (to)
rétrécissement d'orbite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbital step-down
rétrorfusée, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux-Propulsion	retrorocket
ronflement, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	chugging
roue cinétique, volant d'inertie	Sciences et techniques spatiales/ Stabilisation	momentum wheel
roue de réaction	Sciences et techniques spatiales/ Piloteage	reaction wheel
satellite, n.m.	Sciences et techniques spatiales	satellite
satellite géostationnaire	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	geostationary satellite
satellite géosynchrone	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	geosynchronous satellite
satellite héliosynchrone	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux	heliosynchronous satellite, sun-synchronous satellite
satellite polaire	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	polar satellite
satellites copositionnés (langage professionnel)	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	co-located satellites
satellites déphasés	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	phased satellites
satellite sous-synchrone	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux	subsynchronous satellite
satellite synchronisé	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale-Véhicules spatiaux	synchronized satellite
service mobile par satellite	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications	mobile-satellite service (MSS)
sonde spatiale	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	space probe
spécialiste de charge utile	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	payload specialist
spécialiste de mission	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	mission specialist

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
stabilisation d'orientation, régulation d'orientation	Sciences et techniques spatiales/ Piloteage	attitude control, stabilization
station aval	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	down-range station
suiveur de satellite	Sciences et techniques spatiales/ Équipements	satellite tracker
suiveur stellaire	Sciences et techniques spatiales/ Navigation-Guidage	star tracker
surbaissement d'orbite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	sub-orbiting
surbaissier une orbite	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	sub-orbit (to)
surélévation d'orbite, surorbitation, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	orbit raising
surelever une orbite, surorbiter, v.tr.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	raise an orbit (to)
survol, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	flyby
table de lancement	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	launching table, launch table
tour de montage	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Moyens de lance- ment	gantry, service structure, service tower
trajectographie, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructure-Mesures	trajectography, trajectory determination
transfert de Hohmann	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	Hohmann transfer
triergol, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	tripropellant
tuyère intégrée	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion	integrated nozzle
vaisseau spatial	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	space ship, spaceship
véhicule spatial	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	space vehicle
voile (n.f.) solaire	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion-Piloteage	solar sail
volant d'inertie, roue cinétique	Sciences et techniques spatiales/ Stabilisation	momentum wheel
vol parabolique	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	parabolic flight

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

# Vocabulaire des sciences et techniques spatiales

## I - Termes et définitions

### **aérocapture**, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique du vol-Mécanique spatiale.

Définition : Capture d'un objet spatial par un astre au cours de laquelle le freinage de l'objet par l'atmosphère de l'astre joue un rôle prépondérant.

Voir aussi : capture.

Équivalent étranger : aerocapture.

### **alitement antiorthostatique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Médecine-Vols habités.

Définition : Maintien, à des fins expérimentales, d'un décubitus antiorthostatique pendant une durée pouvant atteindre plusieurs semaines, pour simuler certains effets de l'impesanteur sur le corps humain.

Voir aussi : décubitus antiorthostatique.

Équivalent étranger : bedrest experiment.

### **almanach GPS**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique spatiale.

Définition : Liste des paramètres dont les valeurs, actualisées chaque semaine, sont diffusées par les satellites du système GPS et permettent à chaque récepteur GPS de déterminer les trajectoires et les marches d'horloge des satellites qu'il utilise.

Voir aussi : géolocalisation et navigation par un système de satellites.

Équivalent étranger : GPS almanac.

### **astrosismologie**, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales-  
Astronomie/Astrophysique.

Définition : Étude des phénomènes vibratoires observés à l'échelle d'un astre, permettant d'approfondir la connaissance de sa structure et de sa dynamique internes.

Note :

1. L'astrosismologie recouvre à la fois la sismologie des planètes et la sismologie stellaire.
2. On rencontre parfois le terme "astérosismologie", qui est déconseillé.

Voir aussi : héliosismologie, sismologie stellaire.  
Équivalent étranger : astroseismology.

### **ballottement**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique structurale.

Définition : Ensemble d'oscillations à basse fréquence d'un liquide dans un réservoir soumis à des fluctuations d'accélération.

Note : Le ballottement peut influencer sur la stabilité en vol d'un véhicule spatial et sur l'alimentation de ses moteurs. Les effets du ballottement dépendent du taux de remplissage du réservoir et peuvent être atténués par des dispositifs dits d'"antiballottement".

Voir aussi : effet "pogo".

Équivalent étranger : sloshing.

### **bioconditionnement spatial**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Vols habités-Technologie spatiale.

Définition : Création et maintien de conditions de vie acceptables dans un véhicule spatial ou dans une station spatiale.

Voir aussi : équipement de vie.

Équivalent étranger : life environmental control.

### **campagne de lancement**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Moyens de lancement-Technologie spatiale.

Définition : Sur une base de lancement, période allant du début de la préparation d'une charge utile et de son véhicule lanceur jusqu'à la fin des opérations de lancement.

Note : Par extension, le terme "campagne de lancement" est aussi utilisé pour désigner un ensemble coordonné de lâchers de ballons ou de lancements de fusées-sondes.

Équivalent étranger : launch campaign.

### **combinaison anti-g**

Domaine : Aéronautique-Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Technologie spatiale.

Définition : Vêtement de protection permettant aux pilotes ou aux spationautes de mieux résister à certains effets de l'accélération sur l'organisme.  
Note : Le symbole g désigne l'accélération due à la pesanteur.

Équivalent étranger : anti-g suit.

**communauté**, n.f.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Le fait, pour certains matériels, d'avoir des caractères communs, du point de vue de la conception, de la fabrication et de la maintenance ; l'ensemble de ces caractères.

Note : Les termes "communalité" et "communauté" ne doivent pas être employés en ce sens.  
Équivalent étranger : commonality.

**couche d'ozone**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Géophysique.

Voir : ozonosphère.

**décubitus antiorthostatique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Médecine-Vols habités.

Définition : Position d'un corps humain allongé sur un plan incliné de 4 à 6 degrés, la tête étant plus bas que les pieds, ce qui entraîne, dans les conditions de pesanteur terrestre, une accumulation de liquides biologiques dans la partie supérieure du corps analogue à celle qui résulte de l'impesanteur.  
Voir aussi : alitement antiorthostatique.

Équivalent étranger : antiorthostatic decubitus.

**désorientation spatiale**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Vols habités.

Définition : Ensemble des troubles sensoriels d'origine vestibulaire qui surviennent lorsque le sujet ne dispose pas des repères de vision et d'accélération utilisés dans la perception de l'environnement habituel.

Équivalent étranger : space disorientation.

**dommage par une particule isolée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Composants.

Définition : Altération, temporaire ou permanente, ou destruction d'un composant électronique sous l'effet d'une particule de haute énergie.

Voir aussi : effet d'une particule isolée, perturbation par une particule isolée.

Équivalent étranger : single event damage (SED).

**effet d'une particule isolée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Composants.

Définition : Modification du fonctionnement de composants électroniques, causée de façon aléatoire par une particule de haute énergie.

Note : La particule peut ainsi endommager les

composants ou perturber l'information qu'ils fournissent.

Équivalent étranger : single event effect (SEE).

**engorgement orbital**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Véhicules spatiaux.

Définition : Accumulation d'objets spatiaux dans une région de l'espace, qui peut perturber l'exploitation de certains d'entre eux, voire entraîner des collisions.

Note : L'engorgement orbital concerne en particulier l'orbite géostationnaire et les régions de l'espace où les débris spatiaux sont nombreux.

Équivalent étranger : orbit crowding.

**ensimage**, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Matériaux.

Définition : Traitement de surface du renfort d'un matériau composite, destiné à faciliter les opérations ultérieures de transformation ou de mise en œuvre.

Note : Le terme "ensimage" est emprunté au vocabulaire de l'industrie textile.

Équivalent étranger : sizing.

**essai en piscine**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Essais.

Définition : Exercice réalisé sous l'eau et destiné à entraîner les spationautes aux activités en impesanteur.

Note : Un équipement mettant en œuvre le principe d'Archimède compense la pesanteur et maintient les spationautes en équilibre sous l'eau.

Équivalent étranger : neutral buoyancy testing.

**faire-savoir**, n.m.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Diffusion efficace d'informations sur les performances et les réalisations d'une entité ou d'un secteur d'activité dans un but de promotion, de vulgarisation ou de notoriété.

Équivalent étranger : outreach.

**géolocalisation et navigation par un système de satellites**

Abréviation : GNSS.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Localisation-Navigation.

Définition : Détermination de la position et de la vitesse d'un point à la surface ou au voisinage de la Terre, par traitement des signaux radio-

électriques en provenance de plusieurs satellites artificiels, reçus en ce point.

Note : Le sigle GNSS désigne aussi un système de localisation et de navigation, associant plusieurs systèmes à couverture mondiale, notamment le système GPS (américain), le système Glonass (russe) et le système Galileo (européen), pour répondre aux besoins des utilisateurs des services terrestres, maritimes et aéronautiques.

Voir aussi : géolocalisation par satellite, radio-navigation par satellite.

Équivalent étranger : global navigation satellite system (GNSS).

### **géolocalisation par satellite**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Localisation-Navigation.

Définition : Détermination de la position d'un point à la surface ou au voisinage de la Terre, par traitement des signaux radioélectriques en provenance de plusieurs satellites artificiels, reçus en ce point.

Note : Le terme "géolocalisation par satellite" pourrait être abrégé par le sigle "GPS", qui désigne par ailleurs le système américain Global Positioning System.

Voir aussi : géolocalisation et navigation par un système de satellites, navigation par satellite.

Équivalent étranger : geosatellite positioning.

### **héliosismologie, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-  
Astronomie/Astrophysique.

Définition : Astrosismologie du Soleil, qui étudie notamment les modes d'oscillation de pression et de gravité de la matière solaire.

Voir aussi : sismologie stellaire.

Équivalent étranger : solar seismology.

### **intolérance orthostatique**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Médecine-Vols habités.

Définition : Difficulté à se maintenir debout après un séjour prolongé dans l'espace.

Équivalent étranger : orthostatic intolerance.

### **modèle numérique de terrain**

Abréviation : MNT.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Télé-détection.

Définition : Représentation de la topographie d'un terrain au moyen d'un codage numérique. Équivalent étranger : digital terrain model (DTM).

### **multivisée, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Télé-détection.

Définition : Mode de traitement des données d'un radar imageur, permettant de réduire le chatoiement par la superposition d'images d'une même scène.

Note : Dans un radar à synthèse d'ouverture, la multivisée réduit le chatoiement au détriment de la résolution géométrique appelée aussi "résolution spatiale".

Voir aussi : chatoiement, image radar multi-écho, radar à synthèse d'ouverture.

Équivalent étranger : multi-look (adj.), multi-look (adj.).

### **ozonosphère, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Géophysique.

Synonyme : couche d'ozone.

Définition : Couche de la stratosphère terrestre dans laquelle la concentration d'ozone est la plus importante.

Équivalent étranger : ozonosphere.

### **perturbation par une particule isolée**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Composants.

Définition : Modification indésirable de l'information fournie par un composant électronique, sans altération de ce dernier, sous l'effet d'une particule de haute énergie.

Voir aussi : dommage par une particule isolée, effet d'une particule isolée.

Équivalent étranger : single event upset (SEU).

### **pseudodistance, n.f.**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Localisation.

Définition : Distance entre un émetteur et un récepteur évaluée par comparaison des indications des horloges de l'émetteur et du récepteur, sans tenir compte des différences de marche des deux horloges.

Note : Dans la géolocalisation et navigation par un système de satellites, l'émetteur est embarqué à bord d'un satellite.

Équivalent étranger : pseudo-range.

### **sismologie stellaire**

Domaine : Sciences et techniques spatiales-  
Astronomie/Astrophysique.

Définition : Étude des modes de vibration ou de



pulsation des étoiles, notamment en vue d'approfondir la connaissance de leur structure et de leur dynamique internes.

Note : La sismologie stellaire se fait au moyen de l'observation des fluctuations des émissions électromagnétiques des étoiles.

Voir aussi : astrosismologie, héliosismologie.

Équivalent étranger : stellar seismology.

**stockabilité**, n.f. (langage professionnel)

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Qualité-Fiabilité.

Définition : Aptitude d'un produit à être facilement stocké dans les conditions imposées pour le maintien de son intégrité.

Équivalent étranger : storage ability, storage capability.

**suborbital**, adj.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Mécanique du vol.

Définition : Se dit de la trajectoire d'un engin aérospatial qui est soumis à l'attraction d'un corps principal et qui rencontre en phase balistique la surface de ce dernier, ce qui l'empêche de décrire une orbite complète.

Note : Par extension, cet adjectif s'applique aussi à des termes associés à ce type de trajectoire.

Exemples : expérience suborbitale, vol suborbital.  
Équivalent étranger : suborbital.

**synthèse d'ouverture**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Téledétection.

Définition : Méthode utilisant des éléments rayonnants ou collecteurs de petite dimension répartis sur une grande surface et dont on combine de manière cohérente les signaux pour obtenir une résolution équivalente à celle d'une antenne ou d'un télescope qui aurait la même grande surface.

Note : Des petits éléments répartis peuvent être **remplacés** par un seul élément se déplaçant selon une règle déterminée.

Voir aussi : radar à synthèse d'ouverture.

Équivalent étranger : aperture synthesis.

**tabouret tournant**

Domaine : Sciences et techniques spatiales/  
Médecine-Vols habités.

Définition : Siège horizontal tournant autour d'un axe vertical, utilisé pour produire au sol des effets biologiques équivalents à ceux du mal de l'espace.

Note : Le tabouret tournant agit par perturbation du fonctionnement de l'appareil vestibulaire.

Équivalent étranger : rotating chair.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
aerocapture	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Mécanique spatiale	aérocapture, n.f.
anti-g suit	Aéronautique-Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Technologie spatiale	combinaison anti-g
antiorthostatic decubitus	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités	décubitus antiorthostatique
astroseismology	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique	astrosismologie, n.f.
aperture synthesis	Sciences et techniques spatiales/ Téledétection	synthèse d'ouverture
bedrest experiment	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités	alitement antiorthostatique
commonality	Tous domaines	communauté, n.f.
digital terrain model (DTM)	Sciences et techniques spatiales/ Téledétection	modèle numérique de terrain (MNT)
Earth mean orbital speed (EMOS)	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	vitesse orbitale moyenne de la Terre



TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
geosatellite positioning	Sciences et techniques spatiales/ Localisation-Navigation	géolocalisation par satellite
global navigation satellite system (GNSS)	Sciences et techniques spatiales/ Localisation-Navigation	géolocalisation et navigation par un système de satellites (GNSS)
GPS almanac	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	almanach GPS
launch campaign	Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement-Techno- logie spatiale	campagne de lancement
life environmental control	Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Technologie spatiale	bioconditionnement spatial
multi-look (adj.), multilook (adj.)	Sciences et techniques spatiales/ Télé-détection	multivisée, n.f.
neutral buoyancy testing	Sciences et techniques spatiales/ Essais	essai en piscine
orbit crowding	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	encombrement orbital
orthostatic intolerance	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités	intolérance orthostatique
ozonosphere	Sciences et techniques spatiales/ Géophysique	ozonosphère, n.f., couche d'ozone
outreach	Tous domaines	faire-savoir, n.m.
pseudo-range	Sciences et techniques spatiales/ Localisation	pseudodistance, n.f.
rotating chair	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités	tabouret tournant
single event damage (SED)	Sciences et techniques spatiales/ Composants	dommage par une particule isolée
single event effect (SEE)	Sciences et techniques spatiales/ Composants	effet d'une particule isolée
single event upset (SEU)	Sciences et techniques spatiales/ Composants	perturbation par une particule isolée
sizing	Sciences et techniques spatiales/ Matériaux	ensimage, n.m.
sloshing	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique structurale	ballotement, n.m.
solar seismology	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique	héliosismologie, n.f.
space disorientation	Sciences et techniques spatiales/ Vols habités	désorientation spatiale
stellar seismology	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique	sismologie stellaire
storage ability, storage capabi- lity	Sciences et techniques spatiales/ Qualité-Fiabilité	stockabilité, n.f. (langage professionnel)
suborbital	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	suborbital, adj.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

**B - Termes français**

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>EQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
aérocapture, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Mécanique spatiale	aerocapture
alitement antiorthostatique	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités	bedrest experiment
almanach GPS	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique spatiale	GPS almanac
astrosismologie, n.f.	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique	astroseismology
ballotement, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique structurale	sloshing
bioconditionnement spatial	Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Technologie spatiale	life environmental control
campagne de lancement	Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement-Technologie spatiale	launch campaign
combinaison anti-g	Aéronautique-Sciences et techniques spatiales/ Vols habités-Technologie spatiale	anti-g suit
communauté, n.f.	Tous domaines	commonality
couche d'ozone, ozonosphère, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Géophysique	ozonosphere
décubitus antiorthostatique	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités	antiorthostatic decubitus
désorientation spatiale	Sciences et techniques spatiales/ Vols habités	space disorientation
dommage par une particule isolée	Sciences et techniques spatiales/ Composants	single event damage (SED)
effet d'une particule isolée	Sciences et techniques spatiales/ Composants	single event effect (SEE)
encombrement orbital	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux	orbit crowding
ensimage, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Matériaux	sizing
essai en piscine	Sciences et techniques spatiales/ Essais	neutral buoyancy testing
faire-savoir, n.m.	Tous domaines	outreach
géolocalisation et navigation par un système de satellites (GNSS)	Sciences et techniques spatiales/ Localisation-Navigation	global navigation satellite system (GNSS)
géolocalisation par satellite	Sciences et techniques spatiales/ Localisation-Navigation	geosatellite positioning
héliosismologie, n.f.	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique	solar seismology
intolérance orthostatique	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités	orthostatic intolerance

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
modèle numérique de terrain (MNT)	Sciences et techniques spatiales/ Téléédétection	digital terrain model (DTM)
multivisée, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Téléédétection	multi-look (adj.), multilook (adj.)
ozonosphère, n.f., couche d'ozone	Sciences et techniques spatiales/ Géophysique	ozonosphere
perturbation par une particule isolée	Sciences et techniques spatiales/ Composants	single event upset (SEU)
pseudodistance, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Localisation	pseudo-range
sismologie stellaire	Sciences et techniques spatiales- Astronomie/Astrophysique	stellar seismology
stockabilité, n.f. (langage professionnel)	Sciences et techniques spatiales/ Qualité-Fiabilité	storage ability, storage capability
suborbital, adj.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol	suborbital
synthèse d'ouverture	Sciences et techniques spatiales/ Téléédétection	aperture synthesis
tabouret tournant	Sciences et techniques spatiales/ Médecine-Vols habités	rotating chair
vitesse orbitale moyenne de la Terre	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique céleste	Earth mean orbital speed (EMOS)

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

# Vocabulaire de la défense

## I - Termes et définitions

### aéronef à décollage court et atterrissage vertical

Abréviation : ADCAV.

Domaine : Défense-Aéronautique.

Définition : Avion capable de franchir un obstacle de 15 m de hauteur situé à 450 m du début de la course au décollage et d'atterrir verticalement.

Équivalent étranger : short take-off and vertical landing aircraft (STOVL).

### allumage, n.m.

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Opération donnant naissance à la combustion d'une poudre ou d'une charge propulsive.

Équivalent étranger : firing, ignition.

### allumeur de charges propulsives

Domaine : Défense-Sciences et techniques spatiales.

Définition : Dispositif pyrotechnique comprenant un inflammateur et qui remplit la fonction d'allumage d'une charge propulsive.

Voir aussi : allumage, inflammateur.

### autopropulsion à poudre

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Système de propulsion de type fusée dont la poussée est assurée par la combustion d'une poudre dont l'engin est lui-même porteur.

### blindage réactif

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Blindage comportant, intercalée dans sa structure, une couche d'explosif qui contribue à réduire les effets d'une charge creuse.

Équivalent étranger : explosive-based reactive armour, explosive reactive armour.

### boute-culot, n.m. (langage professionnel)

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Voir : réducteur de traînée de culot.

### charge creuse

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Charge explosive présentant un évidement aménagé de façon à augmenter la puissance perforante.

Équivalent étranger : shaped-charge cone.

### chargement bicomposé

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Chargement particulier d'un propulseur obtenu en coulant successivement dans son enveloppe, deux propergols de vitesses de combustion différentes.

### cycle du renseignement

Domaine : Défense/Renseignement.

Définition : Séquence des opérations par lesquelles les renseignements bruts sont obtenus, regroupés et rendus exploitables.

Note : Ces opérations comprennent : l'orientation, la recherche, l'exploitation et la diffusion. Voir aussi : orientation (de renseignement), recherche (de renseignements).

Équivalent étranger : intelligence cycle.

### fusionnement, n.m.

Domaine : Défense/Renseignement.

Définition : Regroupement de renseignements, bruts ou non, qui proviennent de sources ou d'organismes différents et dont l'origine ne doit alors plus être apparente.

Équivalent étranger : processing.

### inflammateur, n.m.

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Amorce pyrotechnique produisant principalement une flamme et utilisée dans la constitution des allumeurs de charges propulsives.

Équivalent étranger : squib.

### inhibage, n.m. (langage professionnel)

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Opération qui consiste à revêtir avec un produit incombustible une partie de la surface d'un chargement de propergol solide afin de l'empêcher de s'allumer.

Équivalent étranger : lining.

**inhibiteur**, n.m.

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Produit incombustible dont on revêt une partie de la surface d'un chargement de propergol solide afin de l'empêcher de s'allumer.

Équivalent étranger : liner.

**matériaux énergétiques de défense**

Abréviation : MED.

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Ensemble de substances explosives à usage militaire (poudre pour armes, explosifs, propergols solides).

Équivalent étranger : defense energetic materials.

**mesures de soutien de guerre électronique**

Domaine : Défense/Guerre électronique.

Définition : Recherche, interception, identification et localisation des rayonnements électromagnétiques permettant de reconnaître une menace immédiate.

Note : Les informations ainsi obtenues sont nécessaires à l'application de contremesures électroniques, ainsi que d'autres mesures d'ordre tactique telles que l'esquive, le choix des objectifs, des moyens de traitement et de guidage.

Équivalent étranger : electronic warfare support measures (EWSM).

**mine télécommandable**

Domaine : Défense/Armement.

Définition : Mine dont le fonctionnement peut être commandé à distance après sa pose ou son mouillage.

Équivalent étranger : controllable mine.

**orientation (de renseignement)**

Domaine : Défense/Renseignement.

Définition : Détermination des besoins, établissement du plan de recherche, envoi de demandes et d'ordres aux organismes de renseignement, contrôle de leur production.

Voir aussi : cycle du renseignement.

Équivalent étranger : animating, directing.

**poudrion**, n.m.

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Insigne des poudriers représentant un foudre ailé.

**pousse-culot**, n.m. (langage professionnel)

Domaine : Défense/Armement-Matériaux

énergétiques.

Voir : réducteur de traînée de culot.

**protection thermique**

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Opération qui consiste à interposer entre une source de chaleur et une structure un matériau capable de préserver l'intégrité de cette dernière pendant la durée de combustion du propergol.

Équivalent étranger : thermal protection.

**recherche (de renseignements)**

Domaine : Défense/Renseignement.

Définition : Collecte des renseignements bruts par les organismes qualifiés et transmission de ces renseignements aux organismes d'exploitation.

Voir aussi : cycle du renseignement.

Équivalent étranger : collecting.

**réducteur de traînée de culot**

Abréviation : RTC.

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Dispositif placé sur le culot d'un obus et actionné à la sortie de la bouche du canon, qui permet d'augmenter la portée par réduction de la traînée aérodynamique de l'obus.

Note : Les termes "boute-culot" (langage professionnel) et "pousse-culot" (langage professionnel) sont des synonymes usuels.

Équivalent étranger : base-bleed.

**renseignement brut**

Domaine : Défense/Renseignement.

Définition : Donnée non traitée, de toute nature, qui peut être utilisée pour l'élaboration du renseignement.

Équivalent étranger : information.

**tube porte-amorce**

Abréviation : TPA.

Domaine : Défense/Armement.

Définition : Dispositif d'allumage d'une charge explosive, constitué d'une pièce tubulaire percée d'évents, d'une charge d'allumage et d'une amorce.

**vivacité (d'une poudre)**

Domaine : Défense/Armement-Matériaux énergétiques.

Définition : Aptitude d'une poudre ou d'un chargement propulsif à brûler plus ou moins vite en fonction de la composition chimique et de la forme géométrique des grains ou des brins de poudre.

**II - Table d'équivalence****A - Termes étrangers**

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
animating, directing	Défense/Renseignement	orientation (de renseignement)
base-bleed	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	réducteur de traînée de culot (RTC), boute-culot, n.m. (langage professionnel), pousse-culot, n.m. (langage professionnel)
collecting	Défense/Renseignement	recherche (de renseignements)
controllable mine	Défense/Armement	mine télécommandable
defense energetic materials	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	matériaux énergétiques de défense (MED)
directing, animating	Défense/Renseignement	orientation (de renseignement)
electronic warfare support measures (EWSM)	Défense/Guerre électronique	mesures de soutien de guerre électronique
explosive-based reactive armour, explosive reactive armour	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	blindage réactif
firing, ignition	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	allumage, n.m.
information	Défense/Renseignement	renseignement brut
intelligence cycle	Défense/Renseignement	cycle du renseignement
liner	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	inhibiteur, n.m.
lining	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	inhibage, n.m. (langage professionnel)
operation order	Défense/Opérations	ordre d'opération
processing	Défense/Renseignement	fusionnement, n.m.
shaped-charge cone	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	charge creuse
short take-off and vertical landing aircraft (STOVL)	Défense-Aéronautique	aéronef à décollage court et atterrissage vertical (ADCAV)
squib	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	inflammateur, n.m.
thermal protection	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	protection thermique
withdrawal operation	Défense/Opérations	désengagement, n.m.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions)

## B - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
aéronef à décollage court et atterrissage vertical (ADCAV)	Défense-Aéronautique	short take-off and vertical landing aircraft (STOVL)
allumage, n.m.	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	firing, ignition
blindage réactif	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	explosive-based reactive armour, explosive reactive armour
boute-culot, n.m. (langage professionnel)	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	base-bleed
charge creuse	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	shaped-charge cone
cycle du renseignement	Défense/Renseignement	intelligence cycle
désengagement, n.m.	Défense/Opérations	withdrawal operation
fusionnement, n.m.	Défense/Renseignement	processing
inflammateur, n.m.	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	squib
inhibage, n.m. (langage professionnel)	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	lining
inhibiteur, n.m.	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	liner
matériaux énergétiques de défense (MED)	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	defense energetic materials
mesures de soutien de guerre électronique	Défense/Guerre électronique	electronic warfare support measures (EWSM)
mine télécommandable	Défense/Armement	controllable mine
ordre d'opération	Défense/Opérations	operation order
orientation (de renseignement)	Défense/Renseignement	animating, directing
pousse-culot, n.m. (langage professionnel)	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	base-bleed
protection thermique	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	thermal protection
recherche (de renseignements)	Défense/Renseignement	collecting
réducteur de traînée de culot (RTC)	Défense/Armement-Matériaux énergétiques	base-bleed
renseignement brut	Défense/Renseignement	information

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

# Vocabulaire de la défense

## I - Termes et définitions

### camouflage électronique

Domaine : Défense.

Définition : Ensemble des mesures de sûreté, actives ou passives, destinées à soustraire à la détection des capteurs électromagnétiques ennemis le personnel, le matériel et les fréquences utilisées.

Note : On distingue le “camouflage électronique actif” et le “camouflage électronique passif”.

Équivalent étranger : electronic masking.

### canne d'allumage

Domaine : Défense.

Définition : Dispositif pyrotechnique de forme allongée, utilisé pour allumer à cœur un chargement de propergol solide.

Équivalent étranger : tube ignitor.

### carte-index, n.f.

Domaine : Défense.

Synonyme : tableau d'assemblage.

Définition : Carte simplifiée représentant les limites des feuilles d'une carte d'échelle supérieure ou de l'ensemble des cartes d'un système cartographique.

Note : Ne pas confondre avec “carton-index”.

Équivalent étranger : chart index, map index.

### carton-index, n.m.

Domaine : Défense.

Définition : Petite carte supplémentaire figurant sur une carte principale et qui sert à situer celle-ci par rapport aux cartes adjacentes de la même

série ou de séries associées.

Équivalent étranger : inter-chart relationship diagram.

### commandant de composante

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Officier chargé, au sein d'une force interarmées, de la planification et de la conduite d'une opération maritime, terrestre, aérienne ou autre.

Équivalent étranger : component commander.

### contact, n.m.

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : En opérations navales, unité ennemie ou non identifiée dont la présence a été décelée.

Note :

1. Ce terme est souvent suivi d'un substantif en apposition. Exemples : contact radar, contact sonar.

2. Le contact peut être tenu de manière “souple” (en anglais : shadowing) ou “serrée” (en anglais : marking).

Voir aussi : marquage.

Équivalent étranger : -

### tableau d'assemblage

Domaine : Défense.

Voir : carte-index.

### véhicule à châssis articulé

Abréviation : VCA.

Domaine : Défense/Matériel.

Définition : Véhicule dont le châssis est constitué de deux ou plusieurs éléments attelés par un ou plusieurs joints à trois degrés de liberté.

Équivalent étranger : twister.



**II - Table d'équivalence****A - Termes étrangers**

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
chart index, map index	Défense	carte-index, n.f., tableau d'assemblage
component commander	Défense/Opérations	commandant de composante
electronic masking	Défense	camouflage électronique
harassment	Défense	harcèlement, n.m.
intelligence	Défense	renseignement, n.m.
inter-chart relationship diagram	Défense	carton-index, n.m.
map index, chart index	Défense	carte-index, n.f., tableau d'assemblage
master weapon	Défense	arme maîtresse
tube ignitor	Défense	canne d'allumage
twister	Défense/Matériel	véhicule à châssis articulé (VCA)

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

**B - Termes français**

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
arme maîtresse	Défense	master weapon
camouflage électronique	Défense	electronic masking
canne d'allumage	Défense	tube ignitor
carte-index, n.f., tableau d'assemblage	Défense	chart index, map index
carton-index, n.m.	Défense	inter-chart relationship diagram
commandant de composante	Défense/Opérations	component commander
contact, n.m.	Défense/Opérations	-
harcèlement, n.m.	Défense	harassment
renseignement, n.m.	Défense	intelligence
tableau d'assemblage, carte-index, n.f.	Défense	chart index, map index
véhicule à châssis articulé (VCA)	Défense/Matériel	twister

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

# Vocabulaire de l'audiovisuel

## I - Termes et définitions

### **animatique**, n.f.

Domaine : Communication/Infographie.

Définition :

1. Application à l'animation des techniques électroniques et informatiques.

2. Animation par ordinateur présentant l'ébauche d'une future réalisation.

Équivalent étranger : animatics.

### **audition**, n.f.

Domaine : Audiovisuel-Spectacle vivant.

Définition : Mode de sélection des artistes susceptibles de tenir les rôles d'un film, d'une pièce de théâtre ou d'un programme.

Voir aussi : distribution.

Équivalent étranger : casting.

**Attention** : Ce terme **annule** et **remplace** "distribution" publié au Journal officiel du 22 septembre 2000.

### **avant-première**, n.f.

Domaine : Audiovisuel/Cinéma.

Définition : Projection d'un film devant un public restreint, destinée à recueillir les impressions des spectateurs avant la sortie en salle.

Voir aussi : projection corporative.

Équivalent étranger : preview.

### **avant-soirée**, n.f.

Domaine : Audiovisuel/Télévision.

Définition : Tranche horaire qui précède les heures de grande écoute.

Voir aussi : heure de grande écoute.

Équivalent étranger : access prime time.

### **avatar**, n.m.

Domaine : Communication/Infographie.

Définition : Personnage ou objet de synthèse évoluant dans un décor réel.

Équivalent étranger : avatar.

### **comédie de situation**

Domaine : Audiovisuel/Télévision.

Définition : Comédie de mœurs en plusieurs épisodes autonomes et comportant des personnages récurrents.

Équivalent étranger : sitcom, situation comedy.

### **corps d'annonce**

Domaine : Communication/Publicité.

Définition : Texte constituant la partie informative d'un message publicitaire imprimé.

Voir aussi : signature.

Équivalent étranger : body copy.

### **débat-spectacle**, n.m.

Domaine : Audiovisuel/Télévision.

Définition : Émission de divertissement consistant en une discussion sur des sujets de société entre un animateur et ses invités.

Voir aussi : émission-débat.

Équivalent étranger : talk-show.

### **diffusion en flux**

Domaine : Télécommunications-Audiovisuel.

Définition : Procédé permettant de diffuser un programme par l'internet avant son téléchargement complet.

Équivalent étranger : streaming.

### **diffusion multisupport**

Domaine : Audiovisuel/Radio-Télévision.

Définition : Émission simultanée d'un même programme sur des supports de diffusion différents.

Équivalent étranger : simulcast, simultaneous broadcasting.

### **distribution**, n.f.

Domaine : Audiovisuel-Spectacle vivant.

Définition : Ensemble des artistes choisis pour tenir les rôles d'un film, d'une pièce de théâtre ou d'un programme.

Voir aussi : audition.

Équivalent étranger : cast.

**Attention** : Ce terme **annule** et **remplace** celui publié au Journal officiel du 22 septembre 2000.

### **émission-débat**, n.f.

Domaine : Audiovisuel/Radio-Télévision.

Définition : Émission consistant en une discussion sur des sujets de société entre un animateur et ses invités.

Voir aussi : débat-spectacle.

Équivalent étranger : talk-show.

### **esquisseur**, -euse, n.

Domaine : Communication/Publicité.

Définition : Dessinateur chargé de réaliser des esquisses à la demande.

Voir aussi : esquisse.

Équivalent étranger : roughman.

**format court**

Domaine : Audiovisuel/Édition musicale.

Voir : simple.

**heure de grande écoute**

Domaine : Audiovisuel/Télévision.

Définition : Tranche horaire où l'audience est la plus forte.

Voir aussi : avant-soirée.

Équivalent étranger : prime time.

**hors média**, loc. adj.

Domaine : Audiovisuel/Cinéma.

Définition : Se dit de la partie d'un budget de production consacrée aux actions annexes à la réalisation artistique d'une œuvre.

Note : Ce terme est parfois employé comme substantif : hors-média.

Équivalent étranger : below the line.

**hors média**, loc. adj.

Domaine : Communication.

Définition : Se dit d'une opération de communication qui ne fait pas appel aux principaux supports d'information.

Note : Ce terme est parfois employé comme substantif : hors-média.

Équivalent étranger : below the line.

**indicatif**, n.m.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Courte séquence sonore qui permet l'identification d'une émission régulière.

Note : Le terme jingle ne doit pas être employé.

Équivalent étranger : signature tune.

**Attention** : Ce terme **annule** et **remplace** celui publié au Journal officiel du 22 septembre 2000.

**lettre d'information**

Domaine : Communication.

Définition : Périodique d'information destiné à un public déterminé.

Équivalent étranger : newsletter.

**livre électronique**

Domaine : Communication.

Définition : Support électronique en forme de tablette comportant une mémoire vive et permettant la lecture d'un texte sur écran.

Équivalent étranger : e-book.

**marbre**, n.m.

Domaine : Audiovisuel/Radio-Télévision.

Définition : Support enregistré d'une émission prête à être diffusée.

Équivalent étranger : -

**matricage**, n.m.

Domaine : Audiovisuel/Vidéo.

Définition : Réunion, sur une seule bande mère, du montage de l'image et du son à la fin de la production d'un film ou d'une vidéo.

Note : Peut aussi s'appliquer à la confection, à partir de la bande mère, d'une bande destinée à la diffusion télévisuelle dite "PAD (prêt à diffuser)".

Voir aussi : bande mère.

Équivalent étranger : mastering.

**matricer**, v.

Domaine : Audiovisuel/Vidéo.

Définition : Réunir sur une seule bande mère le montage de l'image et du son à la fin de la production d'un film ou d'une vidéo.

Note : Le terme "mastériser", utilisé dans le langage professionnel, est déconseillé.

Voir aussi : bande mère.

Équivalent étranger : make a master (to).

**multiplexe**, n.m.

Domaine : Audiovisuel/Cinéma.

Définition : Ensemble de salles de projection cinématographique et d'espaces commerciaux établis sous un même toit et exploités sous une même enseigne.

Note : Ne pas confondre avec "multiplex", dans le domaine des télécommunications.

Équivalent étranger : multiplex.

**obligation de diffusion**

Domaine : Télécommunications-Audiovisuel.

Définition : Obligation contractuelle incombant à un opérateur de réseau de communications électroniques de diffuser un programme particulier.

Équivalent étranger : must carry.

**paiement à la séance**

Domaine : Télécommunications-Audiovisuel/Télévision.

Définition : Option qui permet à l'abonné de réseaux câblés ou de bouquets satellitaires de choisir contre paiement certaines émissions.

Voir aussi : télévision à péage.

Équivalent étranger : pay-per-view.

**papillon**, n.m.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Petit papier détachable à bande semi-adhésive.

Note : Le mot Post-it est un nom de marque déposée.

Équivalent étranger : post-it note, stick note.

**pause**, n.f.

Domaine : Audiovisuel/Télévision.

Définition : Fonction permettant d'interrompre le visionnage d'un programme de télévision diffusé en continu et de le reprendre ultérieurement au point d'interruption en différé.

Note : Ce même mot désigne une fonction propre à un magnétoscope.

Équivalent étranger : pause.

**portfolio**, n.m.

Domaine : Communication.

Définition : Dossier, en partie photographique ou illustré, constitué par un professionnel des arts ou de la mode en vue de présenter ses travaux ou de promouvoir ses activités.

Note : Il est déconseillé d'employer le terme book.

Équivalent étranger : portfolio.

**préenregistrement**, n.m.

Domaine : Audiovisuel/Cinéma-Télévision.

Voir : présonorisation.

**présonorisation**, n.f.

Forme abrégée : présono, n.f.

Domaine : Audiovisuel/Cinéma-Télévision.

Synonyme : préenregistrement, n.m.

Définition : Technique cinématographique ou de télévision qui consiste à enregistrer le son avant l'image afin que le ou les interprètes puissent mimer les gestes et les attitudes exigés par la bande sonore.

Note : Le néologisme "sur-jeu" n'est pas utilisé.

Équivalent étranger : playback.

**projection corporative**

Domaine : Audiovisuel/Cinéma.

Définition : Projection privée d'un film destinée aux professionnels de la production, de la distribution et de la presse spécialisée avant la première diffusion.

Voir aussi : avant-première.

Équivalent étranger : preview.

**rematricer**, v.

Domaine : Audiovisuel/Vidéo.

Définition : Matricer à nouveau.

Voir aussi : matricer.

Équivalent étranger : remaster (to).

**retour en arrière**

Domaine : Audiovisuel/Cinéma-Télévision.

Définition : Rupture de la continuité chronologique d'une action par l'évocation d'une période antérieure.

Équivalent étranger : flashback.

Attention : Ce terme **annule** et **remplace** celui publié au Journal officiel du 22 septembre 2000.

**signature**, n.f.

Domaine : Communication/Publicité.

Définition : Slogan publicitaire accolé au nom d'une marque et la caractérisant.

Voir aussi : corps d'annonce.

Équivalent étranger : baseline.

Attention : Ce terme **annule** et **remplace** celui publié au Journal officiel du 22 septembre 2000.

**simple**, n.m.

Domaine : Audiovisuel/Édition musicale.

Synonyme : format court.

Définition : Disque de variétés comportant, pour un disque vinyle, un seul morceau par face ou, pour un disque compact, moins de quatre morceaux.

Équivalent étranger : single.

**télévision en ligne**

Domaine : Audiovisuel/Télévision.

Définition : Diffusion de programmes audiovisuels par l'internet.

Équivalent étranger : webtelevision, web TV.

**tube**, n.m. fam.

Domaine : Audiovisuel/Musique.

Définition : Œuvre remportant un succès commercial momentané.

Équivalent étranger : hit.

**version dérivée**

Domaine : Audiovisuel/Télévision.

Définition : Adaptation à la télévision d'un film à succès.

Note : On parle également de "version dérivée" à propos d'une série télévisée.

Équivalent étranger : spin-off.

**II - Table d'équivalence****A - Termes étrangers**

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>EQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
access prime time	Audiovisuel/Télévision	avant-soirée, n.f.
animatics	Communication/Infographie	animatique, n.f.
avatar	Communication/Infographie	avatar, n.m.
baseline	Communication/Publicité	signature, n.f.
below the line	Audiovisuel/Cinéma	hors média, loc. adj.
below the line	Communication	hors média, loc. adj.
body copy	Communication/Publicité	corps d'annonce
cast	Audiovisuel-Spectacle vivant	distribution, n.f.
casting	Audiovisuel-Spectacle vivant	audition, n.f.
e-book	Communication	livre électronique
flashback	Audiovisuel/Cinéma-Télévision	retour en arrière
hit	Audiovisuel/Musique	tube, n.m. fam.
make a master (to)	Audiovisuel/Vidéo	matricer, v.
mastering	Audiovisuel/Vidéo	matrissage, n.m.
multiplex	Audiovisuel/Cinéma	multiplxe, n.m.
must carry	Télécommunications-Audiovisuel	obligation de diffusion
newsletter	Communication	lettre d'information
pause	Audiovisuel/Télévision	pause, n.f.
pay-per-view	Télécommunications-Audiovisuel/ Télévision	paiement à la séance
playback	Audiovisuel/Cinéma-Télévision	présonorisation, n.f., présono, n.f., préenregistrement, n.m.
portfolio	Communication	portfolio, n.m.
post-it note, stick note	Tous domaines	papillon, n.m.
preview	Audiovisuel/Cinéma	avant-première, n.f.
preview	Audiovisuel/Cinéma	projection corporative
prime time	Audiovisuel/Télévision	heure de grande écoute
remaster (to)	Audiovisuel/Vidéo	rematricer, v.
rough	Communication/Publicité	esquisse, n.f., crayonné, n.m.
roughman	Communication/Publicité	esquiseur, -euse, n.
signature tune	Audiovisuel	indicatif, n.m.
simulcast, simultaneous broadcasting	Audiovisuel/Radio-Télévision	diffusion multisupport
single	Audiovisuel/Édition musicale	simple, n.m., format court
sitcom, situation comedy	Audiovisuel/Télévision	comédie de situation
spin-off	Audiovisuel/Télévision	version dérivée
stick note, post-it note	Tous domaines	papillon, n.m.
streaming	Télécommunications-Audiovisuel	diffusion en flux
talk-show	Audiovisuel/Radio-Télévision	émission-débat, n.f.
talk-show	Audiovisuel/Télévision	débat-spectacle, n.m.
top model	Mode	mannequin vedette
webtelevision, web TV	Audiovisuel/Télévision	télévision en ligne

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

## B - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
animatique, n.f.	Communication/Infographie	animatics
audition, n.f.	Audiovisuel-Spectacle vivant	casting
avant-première, n.f.	Audiovisuel/Cinéma	preview
avant-soirée, n.f.	Audiovisuel/Télévision	access prime time
avatar, n.m.	Communication/Infographie	avatar
comédie de situation	Audiovisuel/Télévision	sitcom, situation comedy
corps d'annonce	Communication/Publicité	body copy
crayonné, n.m., esquisse, n.f.	Communication/Publicité	rough
débat-spectacle, n.m.	Audiovisuel/Télévision	talk-show
diffusion en flux	Télécommunications-Audiovisuel	streaming
diffusion multisupport	Audiovisuel/Radio-Télévision	simulcast, simultaneous broadcasting
distribution, n.f.	Audiovisuel-Spectacle vivant	cast
émission-débat, n.f.	Audiovisuel/Radio-Télévision	talk-show
esquisse, n.f., crayonné, n.m.	Communication/Publicité	rough
esquisseur, -euse, n.	Communication/Publicité	roughman
format court, simple, n.m.	Audiovisuel/Édition musicale	single
heure de grande écoute	Audiovisuel/Télévision	prime time
hors média, loc. adj.	Audiovisuel/Cinéma	below the line
hors média, loc. adj.	Communication	below the line
indicatif, n.m.	Audiovisuel	signature tune
lettre d'information	Communication	newsletter
livre électronique	Communication	e-book
mannequin vedette	Mode	top model
marbre, n.m.	Audiovisuel/Radio-Télévision	-
matriçage, n.m.	Audiovisuel/Vidéo	mastering
matricer, v.	Audiovisuel/Vidéo	make a master (to)
multiplexe, n.m.	Audiovisuel/Cinéma	multiplex
obligation de diffusion	Télécommunications-Audiovisuel	must carry
paiement à la séance	Télécommunications-Audiovisuel/ Télévision	pay-per-view
papillon, n.m.	Tous domaines	post-it note, stick note
pause, n.f.	Audiovisuel/Télévision	pause
portfolio, n.m.	Communication	portfolio
présonorisation, n.f., présono, n.f., préenregistrement, n.m.	Audiovisuel/Cinéma-Télévision	playback
projection corporative	Audiovisuel/Cinéma	preview
rematricer, v.	Audiovisuel/Vidéo	remaster (to)
retour en arrière	Audiovisuel/Cinéma-Télévision	flashback
signature, n.f.	Communication/Publicité	baseline
simple, n.m., format court	Audiovisuel/Édition musicale	single
télévision en ligne	Audiovisuel/Télévision	webtelevision, web TV
tube, n.m. fam	Audiovisuel/Musique	hit
version dérivée	Audiovisuel/Télévision	spin-off

(1) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

# Vocabulaire de l'économie et des finances

## I - Termes et définitions

**achalandeur**, n.m. (langage professionnel)  
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Définition : Personne travaillant en relation directe avec la clientèle.  
Équivalent étranger : customer contact employee.

**action reflet**  
Domaine : Finances.

Définition : Action émise par une société et dont les dividendes sont indexés sur les résultats d'une de ses branches d'activité, sans que celle-ci constitue une entité juridique.  
Équivalent étranger : tracking stock.

**analyse par segmentation**  
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Définition : Méthode statistique de la mercatique consistant à définir des sous-ensembles au sein d'une population générale donnée.  
Équivalent étranger : clustering analysis.

**avertissement sur les résultats**  
Forme abrégée : avertissement, n.m.  
Domaine : Finances.  
Définition : Communication publiée par une société cotée, en l'absence d'évènement marquant, afin d'informer le marché que les perspectives de résultats doivent être modifiées.  
Note : La modification des perspectives de résultats peut avoir une incidence importante sur le marché et les positions des opérateurs, qu'elle soit positive ou négative.  
Équivalent étranger : profit warning.

**centre de services partagés**  
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Définition : Entité chargée de la gestion en commun des services nécessaires à plusieurs sociétés ou divisions d'un même groupe.  
Équivalent étranger : shared service center (EU), shared service centre (GB).

**commerce personnalisé**  
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Définition : Activité commerciale fondée sur la

mercatique personnalisée.  
Voir aussi : mercatique personnalisée.  
Équivalent étranger : dynamic trade.

**consommateur cible**  
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Définition : Client potentiel visé par un message commercial.  
Équivalent étranger : target consumer.

**contrôle a posteriori**  
Domaine : Finances.  
Synonyme : contrôle ex post (langage professionnel).  
Définition : Vérification de la validité d'une méthode de calcul des risques à partir de données antérieures.  
Équivalent étranger : back testing.

**contrôle ex post** (langage professionnel)  
Domaine : Finances.  
Voir : contrôle a posteriori.

**double déduction**  
Domaine : Finances.  
Définition : Combinaison de règles internationales aboutissant à pratiquer des déductions fiscales dans deux pays à la fois.  
Note : Ces règles s'appliquent deux par deux, éventuellement à plus de deux pays.  
Équivalent étranger : double dip.

**économie en ligne**  
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Synonyme : économie en réseau.  
Définition : Économie dans laquelle les échanges de biens et de services s'effectuent en ligne grâce aux techniques de l'information et de la communication (TIC).  
Note :

1. L'expression "nouvelle économie" est impropre.
  2. On trouve aussi "économie numérique".
- Équivalent étranger : net economy, network economy, new economy.

**économie en réseau**  
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.  
Voir : économie en ligne.

**encadrement intermédiaire**  
Domaine : Économie et gestion d'entreprise.



Définition : Fonctions exercées par des cadres agissant entre la direction générale et d'autres cadres ; par extension, ensemble de ces cadres. Équivalent étranger : middle management.

**entreprise à administration en ligne**

Abréviation : EAL.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Se dit des échanges électroniques entre une entreprise et une administration.

Équivalent étranger : business-to-administration (B2A, B-to-A).

**entreprise à consommateur en ligne**

Abréviation : ECL.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Se dit des transactions électroniques entre une entreprise et un particulier.

Équivalent étranger : B2C commerce, business-to-consumer, business-to-consumer commerce, business-to-customer (B2C, B-to-C).

**entreprise à entreprise en ligne**

Abréviation : EEL.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Se dit des transactions électroniques entre entreprises.

Équivalent étranger : B2B commerce, business-to-business (B2B, B-to-B), business-to-business commerce, business-to-business transactions.

**extension de marque**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Technique commerciale consistant à appliquer à un nouveau produit un nom de marque connu.

Équivalent étranger : brand extension, brand stretching.

**fonds indiciel coté**

Domaine : Finances.

Définition : Fonds commun de placement, coté sur un marché, exclusivement composé de l'ensemble des valeurs mobilières qui entrent dans un indice de place.

Note : La COB a intitulé ce type de fonds "OPCVM indiciel coté".

Équivalent étranger : index tracking fund, tracker, tracker fund.

**gagnant-gagnant**, adj. inv.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Se dit du résultat d'une négociation favorable à chacune des parties.

Équivalent étranger : win-win.

**galerie marchande en ligne**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Réseau de commerçants abonnés auprès d'un fournisseur d'accès pour proposer leurs produits sur la toile.

Note : L'expression "chaîne shopping" est impropre.

Équivalent étranger : shopping channel.

**indicateur de déviation**

Domaine : Finances.

Synonyme : indice de déviation.

Définition : Indicateur de risque qui mesure la déviation d'un fonds par rapport à sa valeur de référence.

Équivalent étranger : tracking error.

**indice de déviation**

Domaine : Finances.

Voir : indicateur de déviation.

**marque en ligne**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Marque commerciale présentée sur l'internet.

Note : Le terme "e-marque" est impropre.

Équivalent étranger : e-brand.

**mesure de couverture brute**

Abréviation : MCB.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Évaluation de l'efficacité de campagnes de publicité, se fondant sur le produit du nombre moyen d'occasions de recevoir un message publicitaire par le pourcentage de personnes susceptibles de le recevoir.

Équivalent étranger : gross-rating point (GRP).

**metteur en toile**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise/Internet.

Définition : Agence ou personne spécialisée dans la conception et la création de sites sur la toile.

Équivalent étranger : web agency.

**partie prenante**

Domaine : Finances.

Définition : Tout acteur concerné par la bonne marche de l'entreprise, tels le créancier, le fournisseur, le client, le dirigeant, le salarié, l'actionnaire.

Équivalent étranger : stakeholder.

**petite capitalisation**

Domaine : Finances.

Définition : Titre émis par une société à faible

capitalisation boursière.

Équivalent étranger : small cap.

**picoreur**, n.m.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Consommateur dont les achats sont conditionnés par les différentes remises dont il peut bénéficier et non par sa préférence pour telle ou telle marque ou enseigne.

Équivalent étranger : cherry picker.

**planificateur mercatique**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Responsable de l'ordonnement des opérations commerciales.

Équivalent étranger : market planning manager.

**poulain**, n.m.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Membre du personnel d'une entreprise, bénéficiant de l'aide d'un mentor.

Voir aussi : mentor.

Équivalent étranger : mentee.

**progiciel de gestion intégré**

Abréviation : PGI.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Système informatique de planification des ressources de l'entreprise.

Équivalent étranger : enterprise resource planning application, ERP application.

**résidence protégée**

Domaine : Urbanisme.

Définition : Zone d'habitation fermée répondant à certaines exigences de sécurité et de services.

Équivalent étranger : gated community.

**responsable de la confidentialité**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Personne chargée dans une entreprise de la protection des données informatiques, particulièrement celles relatives aux personnes.

Équivalent étranger : chief privacy officer (CPO).

**responsable de la fiscalité**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Personne chargée de traiter la fiscalité dans une entreprise.

Équivalent étranger : tax manager.

**responsable des comptes-clés**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Voir : responsable des grands comptes.

**responsable des grands comptes**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Synonyme : responsable des comptes-clés.

Définition : Personne chargée de la gestion des opérations avec les clients principaux.

Équivalent étranger : key account manager.

**restructuration**, n.f.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Réorganisation d'une entreprise avec maintien d'effectif, embauche ou licenciement.

Équivalent étranger : downsizing, rightsizing, up sizing, upsizing.

**Attention** : Ce terme **annule et remplace** "restructuration avec embauche" publié au Journal officiel du 28 juillet 2001.

**retrait obligatoire**

Domaine : Finances.

Définition : Cession forcée de titres, autorisée par les autorités de place, à la suite d'une offre publique de retrait, qui permet à un groupe majoritaire d'obtenir le transfert des titres détenus par les minoritaires moyennant une indemnisation.

Équivalent étranger : squeeze out.

**Attention** : Ce terme **annule et remplace** "cession forcée" publié au Journal officiel du 14 août 1998.

**site de marché**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Site informatique d'échange de données relatives à un domaine d'activité économique déterminé.

Équivalent étranger : e-market place.

**soutien logistique intégré**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Méthode de traitement électronique homogène des informations concernant la conception, la fabrication, la commercialisation, la livraison et la maintenance d'éléments industriels.

Équivalent étranger : computer aided acquisition and logistic support, continuous acquisition and life cycle support.

**valeur partenariale**

Domaine : Finances.

Définition : Ensemble des caractères qui font apprécier une entreprise, indépendamment de sa valeur actionnariale, par chacune des parties intéressées à sa bonne marche, et qui fonde la

confiance qu'elle inspire.

Voir aussi : partie prenante.

Équivalent étranger : stakeholder value.

**vente croisée**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Technique commerciale qui consiste, pour une entreprise, à vendre les produits d'une autre entreprise et réciproquement.

Équivalent étranger : cross-selling.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
B2B commerce, business-to-business (B2B, B-to-B), business-to-business commerce, business-to-business transactions	Économie et gestion d'entreprise	entreprise à entreprise en ligne (EEL)
B2C commerce, business-to-consumer, business-to-consumer commerce, business-to-customer (B2C, B-to-C)	Économie et gestion d'entreprise	entreprise à consommateur en ligne (ECL)
back testing	Finances	contrôle a posteriori, contrôle ex post (langage professionnel)
brand extension, brand stretching	Économie et gestion d'entreprise	extension de marque
business-to-administration (B2A, B-to-A)	Économie et gestion d'entreprise	entreprise à administration en ligne (EAL)
busy suburban family (BSF)	Économie et gestion d'entreprise	ménage actif suburbain (MAS)
buying power index, purchasing power index	Économie et gestion d'entreprise	indice de pouvoir d'achat
cherry picker	Économie et gestion d'entreprise	picoreur, n.m.
chief privacy officer (CPO)	Économie et gestion d'entreprise	responsable de la confidentialité
clustering analysis	Économie et gestion d'entreprise	analyse par segmentation
computer aided acquisition and logistic support, continuous acquisition and life cycle support	Économie et gestion d'entreprise	soutien logistique intégré
cross-selling	Économie et gestion d'entreprise	vente croisée
customer assistant, customer support employee	Économie et gestion d'entreprise	assistant de clientèle
customer contact employee	Économie et gestion d'entreprise	achalandeur, n.m. (langage professionnel)
customer support employee, customer assistant	Économie et gestion d'entreprise	assistant de clientèle
double dip	Finances	double déduction
double income, no kids (DINK)	Économie et gestion d'entreprise	couple actif sans enfants (CASE)

<b>TERME ÉTRANGER (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)</b>
downsizing, rightsizing, up sizing, upsizing	Économie et gestion d'entreprise	restructuration, n.f.
dynamic trade	Économie et gestion d'entreprise	commerce personnalisé
e-brand	Économie et gestion d'entreprise	marque en ligne
e-market place	Économie et gestion d'entreprise	site de marché
enterprise resource planning application, ERP application	Économie et gestion d'entreprise	progiciel de gestion intégré (PGI)
gated community	Urbanisme	résidence protégée
gross-rating point (GRP)	Économie et gestion d'entreprise	mesure de couverture brute (MCB)
high technology	Économie et gestion d'entreprise	technique de pointe
index tracking fund, tracker, tracker fund	Finances	fonds indiciel coté
key account manager	Économie et gestion d'entreprise	responsable des grands comptes, responsable des comptes-clés
knowledge sharing	Économie et gestion d'entreprise	partage du savoir
market planning manager	Économie et gestion d'entreprise	planificateur mercatique
mentee	Économie et gestion d'entreprise	poulain, n.m.
middle management	Économie et gestion d'entreprise	encadrement intermédiaire
net economy, network economy, new economy	Économie et gestion d'entreprise	économie en ligne, économie en réseau
personal recognition	Économie et gestion d'entreprise	personnalisation, n.f.
profit warning	Finances	avertissement sur les résultats, avertissement, n.m.
purchasing power index, buying power index	Économie et gestion d'entreprise	indice de pouvoir d'achat
rightsizing, downsizing, up sizing, upsizing	Économie et gestion d'entreprise	restructuration, n.f.
sales executive	Économie et gestion d'entreprise	chef des ventes
shared service center (EU), shared service centre (GB)	Économie et gestion d'entreprise	centre de services partagés
share of mind	Économie et gestion d'entreprise	notoriété, n.f.
shopping channel	Économie et gestion d'entreprise	galerie marchande en ligne
squeeze out	Finances	retrait obligatoire
small cap	Finances	petite capitalisation
stakeholder	Finances	partie prenante
stakeholder value	Finances	valeur partenariale
target consumer	Économie et gestion d'entreprise	consommateur cible
tax manager	Économie et gestion d'entreprise	responsable de la fiscalité
tracker, tracker fund, index tracking fund	Finances	fonds indiciel coté
tracking error	Finances	indicateur de déviation, indice de déviation
tracking stock	Finances	action reflet

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
up sizing, upsizing, downsizing, rightsizing	Économie et gestion d'entreprise	restructuration, n.f.
web agency	Économie et gestion d'entreprise/ Internet	metteur en toile
win-win	Économie et gestion d'entreprise	gagnant-gagnant, adj. inv.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

## B - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
achalandeur, n.m. (langage professionnel)	Économie et gestion d'entreprise	customer contact employee
action reflet	Finances	tracking stock
analyse par segmentation	Économie et gestion d'entreprise	clustering analysis
assistant de clientèle	Économie et gestion d'entreprise	customer assistant, customer support employee
avertissement sur les résultats, avertissement, n.m.	Finances	profit warning
centre de services partagés	Économie et gestion d'entreprise	shared service center (EU), shared service centre (GB)
chef des ventes	Économie et gestion d'entreprise	sales executive
commerce personnalisé	Économie et gestion d'entreprise	dynamic trade
consommateur cible	Économie et gestion d'entreprise	target consumer
contrôle a posteriori, contrôle ex post (langage professionnel)	Finances	back testing
couple actif sans enfants (CASE)	Économie et gestion d'entreprise	double income, no kids (DINK)
double déduction	Finances	double dip
économie en ligne, économie en réseau	Économie et gestion d'entreprise	net economy, network economy, new economy
encadrement intermédiaire	Économie et gestion d'entreprise	middle management
entreprise à administration en ligne (EAL)	Économie et gestion d'entreprise	business-to-administration (B2A, B-to-A)
entreprise à consommateur en ligne (ECL)	Économie et gestion d'entreprise	B2C commerce, business-to-consumer, business-to-consumer commerce, business-to-customer (B2C, B-to-C)
entreprise à entreprise en ligne (EEL)	Économie et gestion d'entreprise	B2B commerce, business-to-business (B2B, B-to-B), business-to-business commerce, business-to-business transactions
extension de marque	Économie et gestion d'entreprise	brand extension, brand stretching

<b>TERME FRANÇAIS (1)</b>	<b>DOMAINE/SOUS-DOMAINE</b>	<b>ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)</b>
fonds indiciel coté	Finances	index tracking fund, tracker, tracker fund
gagnant-gagnant, adj. inv.	Économie et gestion d'entreprise	win-win
galerie marchande en ligne	Économie et gestion d'entreprise	shopping channel
indicateur de déviation, indice de déviation	Finances	tracking error
indice de pouvoir d'achat	Économie et gestion d'entreprise	buying power index, purchasing power index
marque en ligne	Économie et gestion d'entreprise	e-brand
ménage actif suburbain (MAS)	Économie et gestion d'entreprise	busy suburban family (BSF)
mesure de couverture brute (MCB)	Économie et gestion d'entreprise	gross-rating point (GRP)
metteur en toile	Économie et gestion d'entreprise/ Internet	web agency
notoriété, n.f.	Économie et gestion d'entreprise	share of mind
partage du savoir	Économie et gestion d'entreprise	knowledge sharing
partie prenante	Finances	stakeholder
personnalisation, n.f.	Économie et gestion d'entreprise	personal recognition
petite capitalisation	Finances	small cap
picoreur, n.m.	Économie et gestion d'entreprise	cherry picker
planificateur mercatique	Économie et gestion d'entreprise	market planning manager
poulain, n.m.	Économie et gestion d'entreprise	mentee
progiciel de gestion intégré (PGI)	Économie et gestion d'entreprise	enterprise resource planning application, ERP application
résidence protégée	Urbanisme	gated community
responsable de la confidentialité	Économie et gestion d'entreprise	chief privacy officer (CPO)
responsable de la fiscalité	Économie et gestion d'entreprise	tax manager
responsable des grands comptes, responsable des comptes-clés	Économie et gestion d'entreprise	key account manager
restructuration, n.f.	Économie et gestion d'entreprise	downsizing, rightsizing, up sizing, upsizing
retrait obligatoire	Finances	squeeze out
site de marché	Économie et gestion d'entreprise	e-market place
soutien logistique intégré	Économie et gestion d'entreprise	computer aided acquisition and logistic support, continuous acquisition and life cycle support
technique de pointe	Économie et gestion d'entreprise	high technology
valeur partenariale	Finances	stakeholder value
vente croisée	Économie et gestion d'entreprise	cross-selling

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

**INSTITUT SUPÉRIEUR  
D'ÉLECTRONIQUE DE BRETAGNE**

**NOR** : MENS0500260A  
**RLR** : 443-0

**ARRÊTÉ DU 14-2-2005**  
**JO DU 25-2-2005**

**MEN  
DES A13**

## **R**econnaissance par l'État

*Vu code de l'éducation, not. art. L. 443-2, L. 443-3  
et L. 443-4 ; avis du CNESER du 17-1-2005*

**Article 1** - L'Institut supérieur d'électronique de Bretagne, sis 20, rue Cuirassé Bretagne, à Brest, est reconnu par l'État à compter du 1er septembre 2004.

**Article 2** - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent

arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 2005  
Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement supérieur  
Jean-Marc MONTEIL

**INSTITUT INTERNATIONAL DE COMMERCE  
ET DE DISTRIBUTION DE PARIS**

**NOR** : MENS0500261A  
**RLR** : 443-0

**ARRÊTÉ DU 14-2-2005**  
**JO DU 25-2-2005**

**MEN  
DES A13**

## **A**utorisation à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

*Vu code de l'éducation, not. art. L.443-2, L. 443-3  
et L. 443-4 ; D. n° 2001-295 du 4-4-2001 ; A. du 8-3-2001 ;  
A. du 5-8-2004 ; avis de la commission d'évaluation  
des diplômes et formations de gestion du 14-6-2004 ;  
avis du CNESER du 17-1-2005*

**Article 1** - L'Institut international de commerce et de distribution (ICD) est autorisé à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur pour deux ans à compter du 1er septembre 2004.  
Le bénéfice du visa du diplôme est également

accordé aux élèves en cours de formation et ayant débuté leur scolarité lors des rentrées 2001, 2002 et 2003 et ayant satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies par la demande susvisée.

**Article 2** - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 2005  
Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement supérieur  
Jean-Marc MONTEIL



# ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE**

**NOR** : MENE0500220A  
**RLR** : 545-0c

**ARRÊTÉ DU** 9-2-2005  
**JO DU** 22-2-2005

**MEN**  
**DESCO A6**

## **C**réation du CAP "sertissage en haute joaillerie"

*Vu D. n° 2002-463 du 4-4-2002 ; A. du 17-6-2003 ;  
avis de la CPC des arts appliqués du 19-11-2004*

**Article 1** - Il est créé un certificat d'aptitude professionnelle "sertissage en haute joaillerie" dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

**Article 2** - Le référentiel d'activités professionnelles et le référentiel de certification du certificat d'aptitude professionnelle "sertissage en haute joaillerie" sont définis en annexe I au présent arrêté.

**Article 3** - La préparation à ce certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines, définie en annexe II du présent arrêté.

**Article 4** - Le certificat d'aptitude professionnelle "sertissage en haute joaillerie" est organisé en six unités obligatoires qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

**Article 5** - La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

**Article 6** - Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 4 avril 2002 susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

**Article 7** - Les correspondances entre les épreuves ou unités de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 15 juin 1976 portant création du certificat d'aptitude professionnelle "sertisseur en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie" et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux domaines et épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 15 juin 1976 précité est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

**Article 8** - La première session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle "sertissage en haute joaillerie" régie par le présent arrêté aura lieu en 2006.

**Article 9** - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent

arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 2005  
Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Patrick GÉRARD

*Nota - Les annexes III et V sont publiées ci-après.  
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse  
suivante : <http://www.cndp.fr>*

## **A**nnexe III

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE "SERTISSAGE EN HAUTE JOAILLERIE"</b>			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'appren- tissage habilités) Formation profes- sionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
<b>ÉPREUVES</b>	<b>UNITÉS</b>	<b>COEF.</b>	<b>MODE</b>	<b>MODE</b>	<b>DURÉE</b>
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>					
EP1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF*	Ponctuel	5 h
EP2 - Réalisation d'un sertissage "haute joaillerie"	UP2	11 (1)	CCF	Ponctuel	25 h (2)
<b>UNITÉS GÉNÉRALES</b>					
EG1 - Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 - Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 - Langue vivante (3)	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	20 min

\* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont une heure pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.

# A

## nnexe V

### TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

<b>CAP "Sertisseur en bijouterie, joaillerie, orfèvrerie"</b> Arrêté abrogé du 15 juin 1976	<b>CAP "Sertissage en haute joaillerie"</b> Défini par le présent arrêté 1ère session 2006
Épreuves pratiques (1)	<b>Ensemble des unités professionnelles</b>
1.1 Préparation des outils	UP 1 Analyse d'une situation professionnelle
1.2 Exécution de sertis (2)	UP 2 Réalisation de sertissages haute joaillerie
<b>Unités générales</b>	
UG 1 Français et histoire-géographie	UG 1 Français et histoire-géographie
UG 2 Mathématiques-sciences	UG 2 Mathématiques-sciences
UG 3 Éducation physique et sportive	UG 3 Éducation physique et sportive

À la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

(1) La note moyenne égale ou supérieure à 10/20 obtenue aux épreuves pratiques peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par les dispositions du présent arrêté.

(2) Lorsqu'elle a été obtenue avant 2005, la note obtenue à l'épreuve pratique exécution de sertis est affectée du coefficient total de l'épreuve incluant la vie sociale et professionnelle.

N.B. - Toute note obtenue aux épreuves, à compter du 1er septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).

Le report des notes d'enseignement général obtenues avant 2005 est régi par les dispositions de l'arrêté du 17 juin 2003 relatif aux unités générales du CAP.

**CONCOURS  
GÉNÉRAL**NOR : MENE0500367N  
RLR : 546-2NOTE DE SERVICE N°2005-039  
DU 2-3-2005MEN  
DESCO A3**Calendrier du concours général  
des lycées pour l'année 2005**

*Réf. : A. du 3-11-1986 ; A. du 11-1-1994 (JO du 21-1-1994) ; A. du 30-6-1994 (JO du 8-7-1994) ; A. du 9-11-1994 (JO du 17-11-1994) ; A. du 6-11-1995 (JO du 11-11-1995) ; A. du 29-3-2004 (JO du 1-4-2004)*

*Texte adressé aux ambassadrices et ambassadeurs de France ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux chefs de service des divisions des examens*

*et concours ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France*

■ Le calendrier des épreuves de la deuxième partie du concours général des lycées est fixé dans le tableau ci-joint.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire  
Patrick GÉRARD

**CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES SESSION 2005 -  
CALENDRIER DE LA DEUXIÈME PARTIE**

<b>DISCIPLINE</b>	<b>DATE</b>	<b>LIEU 2ÈME PARTIE</b>
Physique de laboratoire et de procédés industriels	Lundi 9 mai 2005	Lycée Argouges 61, rue Léon Jouhaux 38029 Grenoble cedex 02
Chimie de laboratoire et de procédés industriels	Vendredi 20 mai 2005	Lycée de l'Escaut 1, avenue de Saint Amant 59300 Valenciennes
Génie énergétique	Jeudi 7 avril 2005	Lycée technique Maximilien Perret Place San Benedetto Del Tronto BP 56, 94142 Alfortville cedex
Génie civil	Mardi 10 mai 2005	Lycée technique La Martinière Monplaisir 41, rue Antoine Lumière 68008 Lyon
Biochimie-génie biologique	Jeudi 28 avril et vendredi 29 avril 2005	Lycée Libergier 55, rue Libergier, 51100 Reims
Génie électronique	Vendredi 27 mai et samedi 28 mai 2005	Lycée Jean Lurçat Boulevard des Rayettes 13693 Martigues
Génie des matériaux	Mercredi 11 mai et jeudi 12 mai 2005	Lycée Ferdinand Buisson 21, boulevard Edgard Koffer 38500 Voiron
Génie électrotechnique	Mardi 24 mai et mercredi 25 mai 2005	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole du Merle Route d'Arles 13300 Salon-de-Provence
Technologie et gestion hôtelières	Mardi 24 mai et mercredi 25 mai 2005	Lycée Stanislas 468, rue Vandœuvre 54600 Villers-les-Nancy
Génie mécanique	Mardi 10 mai et mercredi 11 mai 2005	Lycée Charles Augustin Coulomb BP 1369, 10016 Angoulême cedex
Sciences médico-sociales	Mercredi 11 mai 2005	Lycée François Rabelais 9, rue Francis de Croisset 75018 Paris

**DIPLÔME DE COMPÉTENCE  
EN LANGUE**NOR : MENE0500400N  
RLR : 549-0NOTE DE SERVICE N°2005-037  
DU 1-3-2005MEN  
DESCO A8

# Sessions d'examen pour les années 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux délégués et délégués académiques à la formation continue ; aux coordonnatrices et coordonnateurs universitaires académiques et régionaux pour la formation continue ; aux présidentes et présidents d'université

■ Dans le B.O. n° 21 du 27 mai 2004, une erreur technique s'est glissée dans le tableau relatif aux dates des sessions d'examen et calendrier des inscriptions en annexe de la note de service n° 2004-081 du 17 mai 2004 concernant le diplôme de compétence en langue.

Au lieu de :

<b>DATE DES SESSIONS ET LANGUE CONCERNÉE</b>	<b>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</b>
Vendredi 11 juin 2005 Espagnol	Lundi 21 mars 2005	Mercredi 6 avril 2005

Lire :

<b>DATE DES SESSIONS ET LANGUE CONCERNÉE</b>	<b>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</b>
Vendredi 10 juin 2005 Espagnol	Lundi 21 mars 2005	Mercredi 6 avril 2005

Compte tenu du calendrier des vacances scolaires, les dates des sessions pour l'anglais sont modifiées comme suit :

Au lieu de :

<b>DATE DES SESSIONS ET LANGUE CONCERNÉE</b>	<b>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</b>
Samedi 9 avril 2005 Anglais	Lundi 7 février 2005	Dimanche 6 mars 2005
Samedi 4 février 2006 Anglais	Lundi 5 décembre 2005	Lundi 2 janvier 2006
Samedi 31 mars 2007 Anglais	Lundi 15 janvier 2007	Dimanche 4 février 2007

Lire :

<b>DATE DES SESSIONS ET LANGUE CONCERNÉE</b>	<b>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</b>
Vendredi 8 avril 2005 Anglais	Lundi 7 février 2005	Dimanche 6 mars 2005
Vendredi 3 février 2006 Anglais	Lundi 5 décembre 2005	Lundi 2 janvier 2006
Vendredi 30 mars 2007 Anglais	Lundi 15 janvier 2007	Dimanche 4 février 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire  
Patrick GÉRARD

# P ERSONNELS

**CONCOURS**

**NOR** : MENA0500396C  
**RLR** : 716-0

**CIRCULAIRE N°2005-036**  
**DU 25-2-2005**

**MEN**  
**DPMA B5**

## **P**ersonnels ITRF - COLORITARF - session 2005

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
chancelières et chanceliers des universités ;  
aux présidentes et présidents et directrices et directeurs  
d'établissements d'enseignement supérieur ;  
aux présidentes et présidents et directrices et directeurs  
d'établissements publics à compétence nationale  
relevant de l'éducation nationale*

■ Le site internet affichant le tableau de suivi des moyens (TSM) vous permettra, comme les années passées de sélectionner les postes que vous souhaitez ouvrir aux concours.

Cette application concours COLORITARF sera ouverte du **21 février au 6 mars 2005**.

Elle sera suivie de PUBLITARF du **10 au 18 mars 2005**, phase de consultation qui vous permettra de vérifier vos demandes définitives d'ouverture de concours.

J'appelle votre attention sur l'importance que revêt cette étape de consultation trop souvent négligée par les établissements. Elle vous permet à la fois de relever des erreurs de saisie aussi bien sur la nature du concours que sur l'emploi-type mais aussi de signaler une ultime demande de modification.

En effet, des demandes tardives de modifications d'ouverture de concours parviennent chaque année. Il est impossible de les prendre en compte dès lors que le bureau des concours DPMA B7 enregistre vos demandes pour publication au Journal officiel, dès la fermeture de l'application. Je vous rappelle en outre que vous devez respecter la règle statutaire d'équilibre entre vos demandes d'ouverture de concours internes et externes.

### **A - Ouverture des concours**

L'application intègre toutes les possibilités qui

vous sont offertes en matière d'ouverture de concours.

**A1 - Les concours externes et internes** concernent tous les corps à l'exclusion de celui des agents des services techniques dont le recrutement a lieu désormais sans concours (cf. infra).

**A2 - Les concours et examens professionnels réservés** seront ouverts dans le cadre de la dernière phase de la mise en œuvre de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire pour les corps des : ingénieurs d'études, assistants ingénieurs, techniciens de recherche et formation, agents techniques de recherche et formation et adjoints techniques de recherche et formation.

Vous vous reporterez utilement à la circulaire n° 2002-121 du 29 mai 2002 (B.O. n° 23 du 6 juin 2002).

**A3 - Le recrutement sans concours des agents des services techniques de recherche et formation (échelle 2)**

Je vous rappelle les deux modalités de recrutement :

- inscription sur liste classée par ordre d'aptitude, des **agents non titulaires** qui satisfont aux conditions fixées par la loi précitée. La liste sera soumise à la commission administrative paritaire **académique** compétente ou à la commission administrative paritaire **nationale** pour les établissements n'entrant pas dans le champ de la déconcentration ou ne pouvant réunir de commission administrative paritaire académique (réf. : circulaire n° 2002-050 du 6 mars 2002, B.O. n° 11 du 14 mars 2002) ;

- sélection sur dossier et entretien individuel par une commission de sélection mise en place au sein de l'établissement pour le recrutement de droit commun (réf. : circulaire n° 2002-163 du 2 août 2002, B.O. n° 31 du 29 août 2002).

**A4 - Les 3èmes concours** concernent les recrutements d'ingénieurs d'études et d'assistants ingénieurs.

Les candidats doivent justifier au 1er septembre de l'année du concours de l'exercice durant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole d'une association.

**A5 - Précisions relatives à la procédure des recrutements déconcentrés de catégories C : ADT-AGT-AST**

Les établissements saisiront leurs demandes d'ouverture de concours de catégorie C sur l'application COLORITARF qui pointerait les postes sur les bases académiques Poppée-Agora. Comme pour les ouvertures de concours de catégories A et B, il convient que chaque établissement veille à l'équilibre statutaire entre les demandes d'ouverture de concours externes et internes (pour ADT et AGT). L'article 128 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixe les proportions à respecter.

À l'instar de ce qui est pratiqué à l'échelon national, les services académiques devront veiller au respect de ces proportions à la fermeture de l'application COLORITARF et intervenir si nécessaire auprès des établissements avant la période de consultation PUBLITARF. Les fichiers informatiques académiques seront ensuite transmis à l'administration centrale qui, dans le cadre de sa mission de pilotage vérifiera que le nombre de postes budgétaires vacants au niveau national permet d'ouvrir les concours demandés.

**B - BAP - Emplois types**

Les concours de recrutement sont ouverts à partir du référentiel BAP et emplois types dit REFERENS.

Il doit permettre à chaque établissement de définir sa politique de gestion des ressources humaines et d'ouvrir ainsi les concours de recrutement en tenant compte de l'évolution des métiers, des besoins nouveaux et des redéploiements internes de postes.

**C - Mutations - Réintégrations**

Les deux applications : mutations MUTITARF et concours COLORITARF sont étroitement liées.

**C1 - Mutations**

L'application concours COLORITARF faisant suite à l'application mutations MUTITARF, devra être le reflet logique et rigoureux des réponses que vous aurez données aux demandes de mutations qui vous seront parvenues (phase ACCUEILITARF) et au choix des agents (phase CHOIXITARF).

Les postes que vous avez réservés à la mutation seront neutralisés dès l'ouverture de l'application et ceux libérés par un agent au 1er septembre 2005 seront affichés vacants afin d'être éventuellement ouverts aux concours. S'agissant des créations d'emplois 2005 notifiées par la DES en janvier et février et s'affichant sur le tableau de suivi des moyens de votre établissement, il vous sera possible de bloquer un de ces postes pour une demande de mutation que vous n'auriez pu satisfaire en décembre. Vous inscrirez ainsi le nom de l'agent que vous avez retenu.

**J'appelle votre attention** sur la nécessité d'accueillir des agents du CNDP qui, ne souhaitant pas rejoindre le site de Chasseneuil du Poitou, font une demande de mutation pour un établissement de la région parisienne. Ces agents sont majoritairement des ingénieurs d'études de la BAP F (documentation, édition, communication). Leur mutation prévaut sur l'ouverture d'un concours.

**C2 - Réintégrations**

La réintégration d'un personnel ITARF s'avère plus que jamais difficile, ce qui ne saurait perdurer. Lorsqu'un agent demande une réintégration à l'issue d'une disponibilité ou d'un détachement, dans un autre établissement (ou autre région) que son établissement d'origine du fait d'un changement dans sa situation familiale, la demande de réintégration se heurte presque toujours à un refus des établissements sollicités au motif qu'elle perturbe leur politique des emplois. Hormis le fait que la réintégration est un droit, il nous incombe de traiter des situations parfois douloureuses qui nécessitent une contribution active de votre part et un effort partagé.

**Vous devrez ainsi impérativement** prendre en compte ces demandes de réintégration et de



mutation avant de saisir les postes que vous souhaitez voir ouvrir aux concours de recrutement. Mes services y veilleront particulièrement avant toute acceptation d'ouverture d'un poste à un concours dans la même BAP. En effet, l'argument fréquemment avancé de la non-adéquation de la compétence d'un agent avec le poste vacant dans l'établissement ne peut être dirimant dans bien des cas et nécessite souplesse et ouverture de la part des établissements.

Si vous donnez suite à une demande de réintégration vous inscrirez également sur l'application le nom de l'agent que vous avez retenu.

## **D - Affectation des lauréats**

Comme les années passées, plusieurs modalités présideront en 2005 au recrutement et à l'affectation des lauréats de concours.

### **D1 - Affectation des lauréats des concours de catégorie C**

L'organisation des concours d'agent technique de recherche et formation et d'adjoint technique de recherche et formation est déconcentrée au niveau de l'académie depuis la session 2000. Un calendrier plus resserré devra être mis en place par les académies afin que tous les agents puissent être affectés pour la rentrée universitaire.

Je vous rappelle que l'affectation des lauréats des concours d'AGT et d'ADT est de la compétence des recteurs et le classement après recrutement de la compétence des présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.

Pour les personnels techniques de catégorie C exerçant dans des établissements n'entrant pas dans le champ de la déconcentration (établissements publics nationaux à caractère administratif) l'affectation des lauréats est de la compétence des recteurs, la nomination et le classement de la compétence de l'administration centrale.

Le recrutement des AST est exclusivement de la compétence des présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur (cf. voir supra).

### **D2 - Affectation des lauréats des concours de catégorie B**

L'organisation et l'affectation des concours de technicien de recherche et formation est de

compétence nationale et se déroulera comme en 2004.

Mes services resteront vigilants et n'affecteront les lauréats que sur postes ouverts aux concours et donc publiés. Les postes qui se découvriront vacants après l'ouverture des concours pourront être offerts - le cas échéant - à des lauréats de la liste complémentaire.

Je vous rappelle qu'un lauréat inscrit en liste principale doit - lorsqu'il exprime ses vœux - classer un nombre de postes au moins égal à son rang de classement, pour être certain d'obtenir une affectation. Le pari qui consiste à ne demander que son établissement d'origine est hasardeux car un lauréat mieux classé peut l'obtenir.

Il me semble utile de préciser que les concours de techniciens étant des concours nationaux, tous les lauréats ne peuvent être maintenus dans leur établissement ou région d'origine. S'inscrire à un concours national, c'est accepter le risque d'être affecté loin de son domicile.

### **D3 - Affectation des lauréats des concours de catégorie A**

L'affectation des lauréats se fait selon les nouvelles modalités de recrutement introduites par le décret du 31 décembre 1985 modifié.

Je vous précise qu'il est inutile de demander à la direction de l'enseignement supérieur la transformation d'un emploi par anticipation, pour satisfaire à l'affectation d'un éventuel lauréat à un concours 2005 car il s'agit là d'un détournement de la procédure.

Je compte sur votre vigilance et votre rigueur pour organiser les épreuves d'admissibilité (si vous êtes centres organisateurs) et d'admission pour les concours de catégorie A, dans le respect du calendrier que nous vous proposons. Le retard de quelques établissements dans l'organisation de ces épreuves est préjudiciable en effet à l'ensemble des affectations.

Je vous remercie par avance de votre collaboration active.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

# A

## nnexe technique

### APPLICATION CONCOURS ITRF COLORITARF

#### 1 - Accès

L'accès à l'application se fera à partir de l'adresse suivante : <http://bv.adc.education.fr/itarf/appitarf> pour les catégories A, B et C non déconcentrés.

Pour les catégories C déconcentrés : <http://www.education.gouv.fr>, choix "personnels administratifs et techniques", ITRF puis "POPPEE ITRF MAIA".

Le code d'accès ainsi que le mot de passe sont les mêmes que ceux utilisés pour les applications précédentes

#### 2 - Descriptif du dispositif

Après vous être identifié, vous accédez directement au tableau de suivi des moyens de votre établissement.

**2a** L'écran vous permet de choisir :

- le corps des agents pour lesquels vous souhaitez publier un poste au concours.

**2b** État d'occupation des postes

- le choix du lien Voir postes vous permet l'accès à l'état d'occupation des postes de l'ensemble des agents du corps

**2c** Caractérisation des postes vacants

- le choix du lien vacant vous permet de caractériser le poste. Vous devez renseigner :

**a)** Le type de recrutement

IE : concours interne ou externe

CI : concours interne

CE : concours externe

CR : concours réservé : IGE, ASI, TCH, ADT et AGT.

CT : 3ème concours : IGE et ASI

CD : recrutement direct : AST

CA : recrutement sur liste par ordre d'aptitude : AST

CS : examen professionnel : ADT et AGT.

CO : recrutement d'un agent reconnu travailleur handicapé par la COTOREP

MU : mutation

RE : réintégration

**b)** Les BAP et les emplois types. La nomenclature proposée est celle des BAP et emplois types de REFERENS.

**c)** La commune d'implantation du poste est nécessaire et à défaut, l'académie et le libellé de la localisation.

**d)** Les coordonnées des correspondants

Le correspondant "organisation du concours" qui sera l'interlocuteur du bureau DPMA B7 pour l'organisation des concours.

Le correspondant "gestion du concours" qui sera l'interlocuteur des lauréats des concours.

S'il s'agit du même correspondant, il suffira de renseigner la seule rubrique du correspondant "organisation du concours".

**Important :**

- saisie de l'adresse mél. de ces correspondants ;

- saisie de l'adresse du site web sur laquelle les descriptifs d'emplois seront consultables.

---

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS ITRF DE CATÉGORIE A ET B (1) -  
SESSION 2005**


---

<b>Opération</b>	<b>Date</b>
Color-itarf : demande en ligne d'ouverture des concours par les établissements	21 février au 6 mars 2005
Publi-itarf : consultation en ligne des postes offerts aux concours par les établissements	10 au 18 mars 2005
Ouverture des inscriptions	19 avril 2005
Clôture des préinscriptions (date limite de demande ou de retrait des dossiers de candidature)	9 mai 2005
Clôture des inscriptions (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidature aux centres organisateurs)	12 mai 2005
Organisation des épreuves d'admissibilité Proclamation des résultats de la phase d'admissibilité des concours	Au plus tard le 15 juillet 2005
Organisation des épreuves d'admission Proclamation des résultats de la phase d'admission des concours	<b>Impérativement avant</b> le 23 septembre 2005
Saisie en ligne des vœux par les lauréats (LAURÉAT-IT)	du 4 au 20 octobre 2005
Traitement automatique des affectations	25 octobre 2005
Affichage en ligne des résultats et envoi des avis d'affectation aux lauréats	27 octobre 2005
Affectations	1er décembre 2005

(1) Le calendrier des opérations matérielles (dates des épreuves, des affectations) des concours de catégorie C est fixé à l'échelon académique. Cependant l'arrêté d'ouverture de ces concours demeure ministériel ; les inscriptions devraient intervenir au plus tôt à partir des mois d'avril-mai 2005.

PERSONNELS  
ITRFNOR : MENA0500397C  
RLR : 716-0CIRCULAIRE N°2005-035  
DU 25-2-2005MEN  
DPMA B5

## Gestion des ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation (1er semestre 2005)

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents et directrices et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur ; aux présidentes et présidents et directrices et directeurs d'établissements*

■ La présente circulaire a pour objet la préparation des opérations de gestion qui seront soumises à l'avis des commissions administratives paritaires nationales au mois de juin 2005.

Au cours de ces CAPN seront examinés les points suivants :

- propositions d'inscription sur les listes d'aptitude d'accès aux corps supérieurs au titre de l'année 2005, (date d'effet à partir du 1er janvier 2006) ;
- tableau d'avancement au grade de technicien de recherche et formation de classe exceptionnelle ;
- détachements/intégrations des agents de la filière ARF dans les corps techniques de recherche et formation ;
- dossiers individuels de détachement, intégration, renouvellement de stage...

### I - LISTES D'APTITUDE ET TABLEAU D'AVANCEMENT AU CHOIX AU GRADE DE TECHNICIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

#### A - Propositions d'inscription sur les listes d'aptitude

Les commissions administratives paritaires nationales précitées examineront les dossiers des agents proposés pour l'accès aux corps :

- d'ingénieur de recherche ;
  - d'ingénieur d'études ;
  - d'assistant ingénieur ;
  - de technicien de recherche et de formation.
- Pour les corps techniques de catégorie C :
- d'adjoint technique de recherche et de formation ;

- d'agent technique de recherche et de formation,

les CAPN examineront uniquement les dossiers des agents des établissements pour lesquels il n'est pas possible de constituer une CAPA au sein de l'académie ou des établissements n'entrant pas dans le champ de la déconcentration.

Pour tous les autres établissements, les dossiers de proposition des personnels de catégorie C seront examinés par les CAPA qui devront se réunir en juin également.

Le nombre d'agents inscrits sur liste d'aptitude ne pourra être définitif qu'après visa, par le contrôleur financier, de tous les arrêtés de nomination des lauréats des concours 2005.

**En conséquence**, des agents classés en fin de liste d'aptitude pourraient ne pas être promus si le nombre de possibilités réelles suite aux nominations de concours s'avérait inférieur au nombre d'agents inscrits sur la liste d'aptitude.

### B - Tableau d'avancement au choix au grade de technicien de classe exceptionnelle

L'examen professionnel de technicien de classe exceptionnelle aura lieu au printemps 2005. L'avancement au choix au grade de technicien de classe exceptionnelle s'effectue :

- pour les 2/3 par voie d'examen professionnel, et pour 1/3 au choix par tableau d'avancement.
- Les possibilités de promotion pour le choix vous seront communiquées ultérieurement. La date d'effet de cet avancement est arrêtée au lendemain de la commission administrative paritaire nationale compétente.

### C - Établissement des propositions de promotion

#### 1 - Conditions de promouvabilité (annexe I)

Des précisions relatives à la prise en compte des services ainsi qu'à la définition réglementaire que recouvre tel ou tel vocable (notion de catégorie et de services publics, notamment) vous sont apportées dans cette annexe.

Je vous précise que les agents en position de détachement dans un corps ITRF ne peuvent prétendre à l'inscription sur la liste d'aptitude dès lors qu'ils ne sont pas encore intégrés.

Les listes d'aptitude étant annuelles, l'ancienneté de service requise s'apprécie entre le **1er janvier et le 31 décembre 2006**, selon la date à laquelle les agents remplissent les conditions de promouvabilité.

## **2 - Autorité compétente pour établir les propositions et rôle de la CPE**

Seuls les présidents d'université et les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur, les recteurs pour les agents des rectorats ont compétence pour établir les propositions adressées au ministre. **Ces propositions doivent être classées.** L'importance de ce classement doit être soulignée dans la mesure où l'avis de la CAPN est requis pour examiner les dossiers dans l'ordre des propositions des établissements. Il est donc important qu'il traduise clairement la valeur professionnelle des agents proposés. Ainsi, un dossier présenté en premier et qui ne serait pas d'excellente qualité peut être préjudiciable à la promotion des autres agents proposés par l'établissement pour le corps considéré.

Les dossiers de propositions et le classement doivent être soumis à l'avis de la commission paritaire d'établissement et transmis au bureau de gestion accompagnée du procès-verbal de ladite CPE.

### **Rappel :**

Les commissions administratives paritaires nationales portent la plus grande attention aux comptes rendus des commissions paritaires d'établissement, instances de consultation locales et premier instrument de déconcentration mises en place au sein des établissements. La CPE doit jouer pleinement son rôle de préparation de la CAP et être le lieu de dialogue social au sein de l'établissement en lui permettant ainsi d'affirmer son autonomie.

- Les comptes rendus doivent rendre compte avec précision des débats plutôt que d'être de simples relevés de décisions.

- Ils doivent exprimer clairement les critères qui ont présidé au classement (ou au non-classement) des agents.

- Ils doivent donner le résultat des votes sur les différents points à l'ordre du jour.

- Ils doivent donner la composition précise de la CPE et la qualité des intervenants.

- Ils doivent être clairement retranscrits lorsqu'il s'agit d'une situation individuelle afin de ne pas pénaliser l'agent.

- Les demandes de détachement et d'intégration dans un corps ITRF doivent faire l'objet d'un avis de la CPE et non d'une simple information.

## **3 - Critères de propositions**

Je vous rappelle l'importance des modalités d'élaboration des dossiers de propositions.

Le statut général de la fonction publique prévoit que le principal critère à prendre en compte pour l'avancement est celui de la valeur professionnelle de l'agent, mais que les agents dont le mérite est jugé égal sont départagés par l'ancienneté. Une exigence forte nous conduit, dans le cadre d'une véritable politique de ressources humaines, à privilégier le premier critère, mais à tenir compte également de la richesse du parcours professionnel de l'agent.

L'appréciation de la valeur professionnelle des agents doit porter sur une évaluation aussi fine que possible des compétences et responsabilités exercées, de l'environnement structurel et du parcours professionnel de l'agent. Ces critères doivent être plus nettement affirmés pour un changement de corps. Il vous revient donc d'en préciser encore davantage le contenu, car l'appréciation de la capacité d'un agent à occuper les fonctions d'un corps supérieur requiert la plus grande exigence. Le choix des agents que vous souhaitez proposer doit donc être rigoureux.

## **4 - Documents à transmettre**

**a) Le dossier de proposition** des agents - annexe II - comprend :

- Annexe II.1 - Fiche individuelle de proposition de l'agent, établie selon le modèle joint. Il est impératif que les informations fournies soient **dactylographiées** et que toutes les rubriques soient impérativement remplies.

- Annexe II.2 - Rapport d'activité de l'agent  
L'agent rédige lui-même son rapport d'activité concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps, et le transmet **dactylographié** à son autorité supérieure accompagné d'un

curriculum vitae qui détaille l'ensemble de son parcours professionnel.

Ce rapport qui doit être établi de manière à la fois complète, précise et concise (2 pages maximum) devra impérativement être accompagné d'un organigramme qui permette d'identifier clairement la place de l'agent dans le service.

Vous voudrez bien rappeler aux agents que les rapports développent souvent l'activité en un trop grand nombre de pages, ce qui rend leur lecture difficile et nuit à la bonne compréhension des fonctions réellement exercées.

Les dossiers de candidature ne doivent pas comporter de documents audiovisuels ou de publications. Seule l'énumération, s'il y a lieu, de publications ou la mention d'une contribution à des travaux scientifiques peut figurer au dossier.

Le rapport d'activité sera revêtu de la signature de l'agent et de celle de l'autorité hiérarchique (président ou directeur d'établissement ou recteur).

Ce rapport d'activité pourra être rédigé de façon plus succincte pour l'accès à l'un des corps de catégorie C.

- Annexe II.3 - Le rapport d'aptitude professionnelle

Élément déterminant du dossier de proposition, le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

- appréciation sur le **parcours professionnel** de l'agent ;
- appréciation sur les **activités actuelles** de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités ;
- appréciation de la **contribution** de l'agent à l'activité du service, laboratoire ou toute autre structure ;
- appréciation sur l'**aptitude** de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue.

Le supérieur hiérarchique rédige le rapport d'aptitude professionnelle en tenant compte du rapport d'activité de l'agent et en s'aidant du référentiel des emplois types.

**b) Liste récapitulative pour chaque corps** (annexe III) ne comportant que les propositions

du chef d'établissement, classées selon l'ordre de mérite fixé par lui-même après consultation de la CPE, pour les établissements d'enseignement supérieur. En regard du nom des agents classés devra figurer l'indication de la nouvelle BAP et de l'emploi type.

**c) Compte rendu de la réunion de la commission paritaire d'établissement** comportant sa composition et l'indication des critères de classement adoptés (cf. supra). **Il doit être envoyé en autant d'exemplaires qu'il y a de CAP concernées par le compte rendu.**

Les dossiers de propositions des agents qui occupent des supports d'emplois dans des universités mais exercent leurs fonctions notamment à l'agence de modernisation des universités et établissements (AMUE) et à la conférence des présidents d'université (CPU) doivent être soumis pour ordre à l'avis de la CPE de l'université de rattachement mais le classement des candidats sera établi par le directeur de l'AMUE et le vice-président de la CPU et n'interférera donc pas avec celui des agents en fonctions dans l'université de rattachement.

## II - DÉTACHEMENTS - INTÉGRATIONS

### A - Détachements (annexes IV.1 et IV.2)

1) Le principe de mobilité et l'intérêt manifeste d'accueillir dans les établissements des fonctionnaires issus d'autres administrations ou organismes ne doivent cependant pas conduire à privilégier leur entrée dans les corps ITRF au détriment d'agents de ces corps qui demanderaient leur réintégration ou leur mutation et qui n'auraient toujours pas obtenu satisfaction. **Les établissements doivent donc assurer une large publicité de leurs postes et satisfaire en priorité les demandes de mutation ou de réintégration des agents du corps.**

C'est la raison pour laquelle je demande aux présidents d'université de **motiver et d'expliquer clairement leur choix** lorsqu'ils souhaitent accueillir un agent en détachement et de recueillir l'avis de la CPE.

2) L'aboutissement de la procédure de détachement exige le respect de conditions strictes qui font l'objet d'un contrôle précis tant de la part de mes services que de celle du contrôle financier.

Le vous rappelle ainsi les règles qui prévalent en matière de détachement conformément aux articles 142 et 143 du décret n° 85-1534 modifié portant statut des personnels ITARF :

“Peuvent être placés en position de détachement dans l’un des corps ITRF, les fonctionnaires de l’État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, sous réserve qu’ils appartiennent à un corps, cadre d’emplois ou emploi classé dans la même catégorie que le corps de détachement”.

“Ils doivent remplir les conditions de diplômes requis ... ou justifier d’un niveau de qualification professionnelle...”

**“Le détachement s’effectue à équivalence de grade et à l’échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur, à celui dont l’intéressé bénéficiait dans son corps, cadre d’emplois ou emploi d’origine”.**

À titre d’indication, je précise que le classement dans le grade du corps de détachement doit tenir compte de l’indice terminal du grade d’accueil qui ne doit pas être supérieur à l’indice terminal du grade dans lequel était classé l’agent dans son corps d’origine.

Ex. : ne peuvent être classés dans le grade de la 1ère classe du corps des ingénieurs de recherche, les agents dont l’indice brut terminal dans leur corps et grade d’origine n’était pas égal à 1015. Force est de constater qu’actuellement certains établissements acceptent le détachement d’un agent d’une autre administration ou d’un autre organisme dans un corps ITRF avant que la CAPN du corps d’accueil ait été consultée. **Mes services rejettent systématiquement ce type de demande** car le contrôle financier n’accepte aucune rétroactivité en la matière.

Par ailleurs trop de demandes de détachement sont formulées par des agents qui n’ont pas pris de contact préalable avec les établissements d’accueil pour s’assurer de la vacance d’un emploi permettant de satisfaire leur demande.

Il est important également de rappeler que l’arrêté portant détachement d’un agent doit être pris par **l’administration d’origine** qui doit être saisie de la demande de l’agent bien avant la date effective prévue pour le détachement et non par l’administration d’accueil qui prend parfois indûment l’arrêté de détachement.

L’administration d’accueil affecte et classe l’agent dans le corps de détachement.

Exemple :

- Détachement “sortant” :

Un IGE souhaitant un détachement au CNRS : lorsque les deux administrations ont fait connaître leur avis favorable **avec accord de la CAP du CNRS**, le bureau DPMA B5 prend l’arrêté de détachement, puis le CNRS affectera et classera l’agent dans le corps des IE du CNRS.

- Détachement “entrant” :

Si un ingénieur territorial demande un détachement dans le corps des IGE, la **CAPN des IGE doit se prononcer**. Si la demande recueille un avis favorable l’administration territoriale prend l’arrêté de détachement ; le bureau DPMA B5 affectera ensuite et classera l’agent dans le corps des IGE.

## **B - Intégrations (autres que celles relatives à la mesure ARF-ASU-IT) (annexe V)**

1) L’intégration d’un agent en détachement dans un corps de la filière ITRF ne doit pas être considérée comme allant de soi, ni revêtir une certaine automaticité mais doit être pleinement justifiée.

C’est la raison pour laquelle la demande d’intégration d’un agent, dans la filière ITRF devra être motivée par l’agent qui rédigera un rapport d’activité (cf modèle annexe IV.2) et faire l’objet d’un rapport d’appréciation explicite du président ou directeur de l’établissement justifiant cette intégration.

La CPE donnera également son avis sur la demande d’intégration et pourra l’accepter, la refuser (pour des motifs précis) ou se prononcer pour le renouvellement du détachement.

2) L’intégration des agents de l’ARF dans les corps techniques ITRF ou les corps de l’ASU n’a pas de caractère automatique aussi je vous demande de rappeler aux agents de l’ARF actuellement en position de détachement dans l’une ou l’autre des filières qu’ils doivent explicitement faire une demande pour être intégrés.

## **III - RÉINTÉGRATIONS (ANNEXE VI)**

La réintégration d’un fonctionnaire à l’issue d’un détachement, d’une disponibilité, d’un



congé parental, d'un congé de longue durée ou d'un congé de formation est un **droit inscrit dans le statut général de la fonction publique.**

**Je vous demande instamment** d'examiner avec plus de mansuétude les demandes de réintégration qui vous parviennent et qui, en tout état de cause, doivent être traitées prioritairement.

La réintégration d'un agent doit se faire en priorité, sauf demande contraire de sa part, dans son établissement d'origine. Aussi lorsqu'un agent formule une demande de disponibilité ou de détachement, vous voudrez bien envisager avec lui **son éventuel retour dans l'établissement** et en tenir compte dans votre politique d'occupation des emplois.

**Mes services se verront contraints désormais de vous imposer les réintégrations qui doivent être traitées en priorité par rapport aux demandes d'ouverture de concours.**

Par ailleurs, les demandes de réintégration pourront être saisies dans la bourse à l'emploi qui sera ouverte dès le 17 février, par les agents eux-mêmes ou bien par le bureau de gestion des ITARF, afin d'en assurer une large publicité.

#### **IV - NOTATION - RÉDUCTIONS D'ANCIENNETÉ D'ÉCHELONS**

Une circulaire spécifique sera consacrée à la notation dans le cadre du nouveau dispositif issu de l'application du décret n° 2006-682 du 29 avril 2002.

#### **V - RECLASSEMENT D'AGENTS DE FRANCE TÉLÉCOM**

Dans le cadre des dispositions interministérielles de reclassement dans la fonction publique, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche doit accueillir des personnels de France Télécom.

Je vous invite par ailleurs à vous reporter au décret n° 2004-738 du 26 juillet 2004 relatif aux modalités particulières de détachement des fonctionnaires de France Télécom dans les corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics.

Je vous rappelle la procédure mise en place pour le recrutement d'un agent de France Télécom : - mise à disposition gratuite de l'agent pendant 4 mois auprès de l'établissement d'enseignement

supérieur. Cette mise à disposition constitue un stage probatoire et fait l'objet d'une convention entre France Télécom et votre établissement ;

- transmission du dossier de l'agent à DPMA B5 pour saisine par le bureau de la commission de classement de France Télécom, au plus tard dans un délai de 15 jours à compter du début du stage probatoire.

La commission détermine, sur proposition de DPMA B5, le corps et le grade dans lesquels l'agent pourra être détaché,

- détachement pour une période de 8 mois sur un poste vacant de votre établissement puis possibilité d'intégration dans le corps de détachement,

- intégration, sur demande de l'agent, faite 2 mois avant la fin de son détachement, et après accord de l'établissement, ou bien prolongation possible du détachement.

Le détachement fait l'objet **d'une information** de la CAPN du corps d'accueil qui sera ensuite **consultée** pour l'intégration.

Pour plus de précisions, le bureau de gestion des personnels ITARF peut vous communiquer si nécessaire, les coordonnées des espaces mobilité de France Télécom implantés dans les régions.

#### **VI - TRANSMISSION DES DOSSIERS INDIVIDUELS**

**La transmission de ces dossiers doit impérativement respecter le calendrier fixé ci-après.** Le traitement des dossiers individuels requiert la même rigueur que celui des propositions de promotion, aussi bien pour l'établissement que pour le bureau de gestion. Aussi, je vous demande instamment de ne plus faxer de dossier la veille de la CAPN.

La circulaire n° 99-160 du 14 octobre 1999 précise les compétences de la CPE notamment sur les questions d'ordre individuel.

En conséquence, tout dossier d'ordre individuel devant faire l'objet d'un examen en CAPN sera retourné à l'établissement, s'il n'a pas été soumis à l'avis de la CPE : il en est ainsi des demandes de mutation, de détachement, d'intégration, de contestation de notation, de contestation d'un refus de temps partiel, de renouvellement de stage.



Lorsqu'une CPE est commune à deux établissements (université/école d'ingénieurs autonome ou IUFM, ou institut d'études politiques) les propositions de promotion pour les listes d'aptitudes ou les tableaux d'avancement de grade ne doivent pas faire l'objet d'un classement unique mais de deux listes de proposition distinctes.

L'ensemble des documents :

- propositions pour l'inscription sur les listes d'aptitude dans les corps énumérés ; \*
- propositions pour l'inscription au tableau d'avancement de technicien de classe exceptionnelle ; \*
- demandes de détachements (détachements "entrants") ;
- tout dossier d'ordre individuel, devront parvenir au ministère de l'éducation

nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, bureau DPMA B5, 142, rue du Bac, 75007 Paris **pour le 29 avril 2005**, délai de rigueur.

Je vous remercie par avance de votre contribution active au bon déroulement de ces opérations.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

*\* Si un établissement n'a aucune proposition à présenter pour un corps donné, il doit envoyer un état néant.*

## **A**nnexe I

### **LISTE D'APTITUDE DES CORPS DE RECHERCHE ET DE FORMATION - CONDITIONS DE PROMOUVABILITÉ**

<b>Liste d'aptitude</b>	<b>Âge</b>	<b>Corps</b>	<b>Durée des services</b>	<b>Références statutaires : décret du 31-12-1985 modifié</b>
IGR	+ 35 ans	IGE ou ATARF	9 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A	art. 14
IGE	+ 35 ans	ASI	9 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A	art. 25
ASI	+ 35 ans	TCHRF ou SARF	8 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie B	art. 34
TCH		ADTRF ou ADARF	9 ans de services publics	art. 42
ADT		AGTRF	9 ans de services publics	art. 52
AGT		ASTRF ou AGARF	9 ans de services publics	art. 60

### La notion de services publics

- Services accomplis comme titulaire ou stagiaire.
- Services accomplis comme contractuel sur un contrat de droit public.
- Services accomplis comme auxiliaire sur un contrat de droit public.
- Services accomplis comme vacataire sur un contrat de droit public.
- Service national.
- Sont donc exclus entre autres : les CES, les emplois-jeunes.

### L'ancienneté dans une catégorie

- Prise en compte de l'ancienneté des services accomplis en qualité de titulaire ou de stagiaire dans un corps de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière.
- Sont donc exclus : les services accomplis en qualité de contractuel même si le contrat est établi en référence à une catégorie FP.

N. B. : Des dispositions statutaires particulières peuvent assimiler pour le décompte de l'ancienneté ou de la durée des services, certains services accomplis en qualité d'agents publics non titulaires : articles 169 et 170 du décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié (contractuels type CNRS).

### L'ancienneté dans le corps et dans le grade

- 1) Prise en compte de l'ancienneté des services accomplis en qualité de titulaire ou de stagiaire.
- 2) Prise en compte des services accomplis dans le corps ou le grade d'origine qui sont assimilés à des services accomplis dans le corps ou grade d'intégration (article 144 décret statutaire).

### Peuvent être promouvables les agents en :

- cessation progressive d'activité
- congé longue maladie
- congé longue durée
- décharge syndicale
- détachement sortant
- mise à disposition

### Ne peuvent être promouvables les agents en :

- congé parental
- disponibilité
- détachement entrant
- position hors cadre

### Notion de services effectifs :

#### Prise en compte de la durée des services publics

- Activité, détachement : oui en totalité
- Congé parental : non
- Service national : oui
- Mise à disposition : oui
- Temps partiel = temps plein compté en totalité pas de prorata (article 6 de l'ordonnance du 31 mars 1982)
- Cessation progressive d'activité = temps plein, compté en totalité

**A**nnexe II.1**FICHE INDIVIDUELLE DE PROPOSITION**

- liste d'aptitude (1)

 au corps de : 

- tableau d'avancement (1)

 au grade de : 

ACADÉMIE :

ÉTABLISSEMENT :

Code RNE :

Rang de classement dans l'ordre des propositions

Nom patronymique :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Situation administrative (2) :

Branche d'activité professionnelle (BAP) (3) :

Emploi type

	<b>Situation au 1er janvier 2006</b>	<b>Ancienneté cumulée au 31 décembre 2006</b>	<b>Note administrative 2003</b>
Services publics			
Catégorie			
Corps			
Grades			
Échelon			

Titres et diplômes (avec année d'obtention) :

-  
-  
-  
-  
-  
-

(1) Cocher la case correspondante.

(2) À préciser activité, congé parental, CLM (congé longue maladie), CLD (congé longue durée), MTT (mi-temps thérapeutique), CPA (cessation progressive d'activité). Les agents en position de détachement dans un corps ITRF ne peuvent prétendre à l'inscription sur la LA. Ils peuvent prétendre à l'inscription au TA.

(3) Corps d'accueil pour LA.

**Emplois successifs depuis la nomination dans un établissement d'enseignement supérieur**

Fonctions	Établissement - Unité - Service	Durée	
		du	au

**État des services**

Corps - Catégories	Positions	Durée		Ancienneté totale
		du	au	
Total général				

Pour les agents proposés sur la liste d'aptitude de technicien, merci de joindre le dernier arrêté de classement.

# A

## nnexe II.2

### RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'agent rédige lui-même son rapport d'activité (1 à 2 pages) concernant ses fonctions actuelles et son activité passée dans le corps. Ce rapport devra impérativement être accompagné d'un organigramme.

Signature de l'agent :

Fait à \_\_\_\_\_ , le :

Signature du président, du directeur ou du recteur :

Date :

## **A**nnexe II.3

### **RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :

Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :

Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou toute autre structure :

Appréciation sur l'aptitude de l'agent : capacités d'adaptation à l'environnement, capacité au dialogue avec les partenaires :

Vu et pris connaissance le :

Signature de l'agent :

Signature du président, du directeur ou du recteur :

Date :

# **A**nnexe III

## **LISTE RÉCAPITULATIVE DES PROPOSITIONS DE L'ÉTABLISSEMENT (une liste par corps ou par grade pour technicien classe exceptionnelle)**

Académie :

Établissement :

### Liste des agents classés pour l'accès au grade de :

Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Rang de classement	BAP

Date et signature du président de l'université, du directeur de l'établissement ou du recteur :

N.B. : Veuillez mentionner la BAP des agents en regard de leur nom et ne pas faire figurer des agents ex aequo.

---

# A

## nnexe IV.1

---

### DÉTACHEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION DANS UNE AUTRE ADMINISTRATION

---

#### CONSTITUTION DU DOSSIER

- Demande de l'intéressé(e) revêtue de l'accord du Président ou du directeur de l'établissement
- Curriculum vitae
- Fiches de notation de l'année en cours et des deux années précédant la demande de détachement
- Arrêté de nomination dans le corps et dernier arrêté de promotion dans le grade de recherche et de formation
- Accord de l'administration d'accueil
- Corps ou cadre d'emploi dans lequel sera détaché l'agent
- Grille indiciaire du corps ou cadre emploi : grade, échelons, indices, (sauf pour les corps du MENESR et du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative)
- Descriptif des fonctions exercées dans l'administration ou l'établissement d'accueil

La fiche financière complétée par l'université ou l'établissement de départ et par l'administration d'accueil sera adressée ultérieurement.



# A

## nnexe IV.2

### DÉTACHEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DANS UN CORPS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

(Réf. : articles 142 et 143 du décret n° 85-1534 du 30 décembre 1985)

#### CONSTITUTION DU DOSSIER

##### Agent

- Demande motivée de l'intéressé(e) revêtue de l'accord de l'autorité hiérarchique de l'administration d'origine
- Curriculum vitae
- Arrêté de titularisation dans le corps d'origine
- Dernier arrêté de promotion dans le corps d'origine
- Fiches de notation des deux années précédentes
- Grille indiciaire du corps d'origine ou cadre d'emploi ou emploi d'origine : grade, échelons (sauf pour les corps du MENESR et du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative)

##### Établissement d'accueil

- Avis favorable du président de l'université ou du Directeur accompagné d'un rapport motivé explicitant les raisons de son choix
- Description des fonctions qui seront confiées à l'agent et place dans l'organigramme de la structure d'accueil.
- Avis de la CPE
- Mention du n° d'emploi sur lequel le détachement sera effectué

La fiche financière complétée par l'administration d'origine et par l'université ou l'établissement d'accueil sera adressée ultérieurement;

---

# **A**nnexe V

---

## **INTÉGRATION D'UN FONCTIONNAIRE DANS UN CORPS DE LA FILIÈRE ITRF**

---

### **CONSTITUTION DU DOSSIER**

- Demande motivée de l'intéressé(e) accompagnée d'un rapport d'activité (cf. annexe II.2)
- Rapport du président ou directeur justifiant l'aptitude professionnelle de l'agent pour une intégration dans la filière ITRF (annexe II.3)
- Avis de la CPE

**A**nnexe VI**DEMANDE DE RÉINTÉGRATION**

à adresser au bureau des personnels ITARF, 142, rue du Bac, 75007 Paris

Nom patronymique : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Corps : ..... Grade : ..... Échelon : .....

BAP : ..... Emploi type : .....

Dernier établissement d'affectation : .....

Sollicite ma réintégration à compter du : .....

à l'issue de\* :

 mon détachement : date de début : .....

date de fin : .....

 ma disponibilité : date de début : .....

date de fin : .....

 pour convenances personnelles pour études ou recherches pour exercer une activité dans une entreprise publique ou privée pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou un ascendant pour élever un enfant pour création d'entreprise pour suivre son conjoint d'office pour élever un enfant de moins de 8 ans ou pour donner des soins à un enfant à charge, ou au conjoint ou à un ascendant \*\*Mon congé parental :

Vœux d'affectation

1	
2	
3	

Les vœux d'affectation ne sont qu'indicatifs.

Les fonctionnaires sollicitant une réintégration sont invités à adresser aux établissements dans lesquels ils souhaitent être affectés une copie de la demande de réintégration accompagnée d'un curriculum vitae indiquant notamment les fonctions exercées avant leur détachement ou leur disponibilité.

Ils peuvent aussi saisir leur demande dans la "bourse à l'emploi".

\* Cocher la case correspondante.

\*\* Joindre les arrêtés correspondants.

## FORMATION

NOR : MENY0500382V  
RLR : 601-3

AVIS DU 24-2-2005

MEN  
CIEP

## S tage d'été : formation de formateurs en français langue étrangère (FLE), français langue seconde (FLS) et ingénierie de la formation

■ Le Centre international d'études pédagogiques organise, du 4 au 29 juillet 2005, un stage de formation continue destiné à tous les personnels œuvrant dans les métiers du français langue étrangère (FLE) et du français langue seconde (FLS).

Cette formation s'adresse aux personnels d'encadrement, aux formateurs de formateurs, aux enseignants français et étrangers exerçant en France métropolitaine et dans les DOM-TOM ou dans des établissements à l'étranger, publics ou privés. Elle concerne également les professionnels impliqués dans des projets de coopération éducative internationale.

Ce stage, intitulé BELC du nom de son organisme fondateur (Bureau d'étude des langues et des cultures), est, depuis trente sept ans une grande rencontre internationale favorisant les échanges professionnels et interculturels (383 participants et 81 pays représentés en 2004).

Le programme permet aux participants d'actualiser et d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de la didactique et de la méthodologie du FLE/FLS (enseignement/apprentissage du français aux enfants, aux adolescents et aux adultes, ainsi qu'en milieu professionnel). Il aborde également les principales thématiques relatives à l'évolution des métiers de l'éducation, en France et à l'étranger : enseignement du français en sections bilingues, européennes ou internationales, utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement (TICE), portfolios européens des langues.

La conception modulaire de ce stage permet aux participants de se construire un parcours personnalisé en fonction de leurs attentes professionnelles et de leur projet de carrière. Labellisé depuis 2002 "Université européenne

d'été" par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce stage comporte un volet "Europe" traitant un large éventail de thèmes tels que : politiques linguistiques et plurilinguisme, programmes européens, héritages culturels et perspectives.

Les titulaires d'une licence adéquate peuvent en outre opter, sous réserve de l'accord de l'université de Caen pour une préparation spécifique à la mention FLE de la licence (125 heures de formation intensive).

La session 2005 est organisée sur le campus de l'université de Caen du 4 au 29 juillet. Elle s'adresse à des candidats individuels pris en charge par leur institution ou finançant eux-mêmes leur formation.

Deux options sont proposées :

- option longue : **du 4 au 29 juillet :**

. coût de la formation : 1 090 € ;

. hébergement en résidence universitaire : 514,20 €.

- option courte : **du 4 au 16 juillet ou du 18 au 29 juillet :**

. coût de la formation 690 € ;

. hébergement en résidence universitaire : 257,10 €.

L'inscription en option courte est soumise à l'appréciation des responsables du stage. Elle est ouverte en particulier aux stagiaires ayant effectué un BELC - stage d'hiver.

Un certificat de stage précisant les contenus de la formation suivie et son volume horaire (entre 96 et 128 heures de formation) est délivré aux stagiaires à l'issue de la formation. Ce certificat, reconnu par le ministère des affaires étrangères, reflète les acquis de la formation et est conçu pour prendre place dans un portefeuille de compétences.

Certains modules de formation donnent également lieu à l'obtention de crédits universitaires européens transférables (ECTS).

Le préprogramme du stage et le dossier d'inscription seront mis en ligne fin mars sur le site du CIEP : [www.ciep.fr/formations/belc.htm](http://www.ciep.fr/formations/belc.htm)  
La date de clôture des inscriptions est fixée au

27 mai 2005. Les candidats à la mention FLE de la licence devront faire parvenir leur dossier avant le 6 mai 2005.

Renseignements et inscription : Centre international d'études pédagogiques, pôle langue française, stages BELC, 1, avenue Léon

Journault, 92318 Sèvres cedex, tél. 33 (0)1 45 07 60 87 ; télécopie 33 (0)1 45 07 60 55.

Secrétariat : boudemia@ciep.fr

Chef de projet : fievez@ciep.fr

Site internet : www.ciep.fr

www.ciep.fr/formations/belc.htm

## CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

NOR : MENA0500398A  
RLR : 624-4

ARRÊTÉ DU 25-2-2005

MEN  
DPMA B7

## R Recrutement de techniciens de l'éducation nationale, spécialités : "informatique, bureautique et audiovisuel", "équipements techniques et énergie" et "restauration collective" - année 2005

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. ; A. du 15-2-1995 ; arrêtés du 15-2-1995 mod. par arrêtés du 10-10-2001 ; A. du 20-12-2004*

**Article 1** - Les épreuves écrites pour le recrutement de techniciens de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2005, se dérouleront au chef-lieu de chaque académie et dans les centres ouverts à Mayotte, Nouméa, Papeete, Dakar, Rabat et Tunis.

Les candidats seront convoqués individuellement aux épreuves écrites. Les convocations seront établies par les académies et les centres d'écrits susmentionnés.

**Article 2** - Les épreuves écrites auront lieu le **vendredi 1er avril 2005** pour les concours externes et internes et des examens professionnels conformément aux horaires suivants :

### Spécialité "informatique, bureautique et audiovisuel"

- de 9 h 30 à 11 h 30 : Épreuve n° 1 : cette épreuve comporte plusieurs tests portant sur l'étendue de la spécialité, sous la forme de questionnaires à choix multiples, fiches techniques, tableaux, grilles, diagrammes, plans, schémas ou croquis à analyser, à remplir ou à compléter, ou tout autre mode d'interrogation du même type. Ces tests comportent obligatoirement une vérification de

la capacité du candidat à établir une fiche de stock, un prix de revient, une commande, un plan de travail ou un bref rapport d'intervention. (Coefficients : 2 pour le concours externe, 2 pour le concours interne, 2 pour l'examen professionnel - Durée 2 heures)

- de 13 h 00 à 18 h 00 : Épreuve n° 2 : cette épreuve consiste en une étude de cas ou d'un dossier technique permettant d'apprécier et de vérifier les compétences du candidat. Elle vise à apprécier également l'aptitude du candidat à l'analyse d'une situation donnée et sa capacité à proposer un projet d'organisation avec son programme d'actions incluant l'ensemble des paramètres de réalisation. Le dossier technique peut comporter la manipulation de pièces et d'éléments matériels.

(Coefficients : 3 pour le concours externe, 3 pour le concours interne, 3 pour l'examen professionnel - Durée 5 heures)

### Spécialité "équipements techniques et énergie"

- de 9 h 30 à 11 h 30 : Épreuve n° 1 : cette épreuve comporte plusieurs tests portant sur l'étendue de la spécialité, sous la forme de questionnaires à choix multiples, fiches techniques, tableaux, grilles, diagrammes, plans, schémas ou croquis à analyser, à remplir ou à compléter, ou tout autre mode d'interrogation du même type. Ces tests comportent obligatoirement une vérification de la capacité du candidat à établir une fiche de stock, un prix de revient, une commande, un plan de travail ou un bref rapport d'intervention.

(Coefficients : 2 pour le concours externe, 2 pour le concours interne, 2 pour l'examen professionnel - Durée 2 heures)

- de 13 h 00 à 17 h 00 : **Épreuve n° 2** : cette épreuve consiste en une étude de cas ou d'un dossier technique permettant d'apprécier les qualités de réflexion et le sens de l'organisation du candidat. Elle comporte l'analyse d'une situation nécessitant le traitement et la réalisation d'une opération de maintenance et/ou de rénovation, ainsi que la présentation d'un compte rendu et/ou d'une proposition de modification. Le questionnement pourra porter sur l'exploitation et l'utilisation des matériels et outils de mesure couramment utilisés dans la profession et impliquer la réalisation de schémas ou croquis partiels.

(Coefficients : 3 pour le concours externe, 3 pour le concours interne, 3 pour l'examen professionnel - Durée 4 heures)

### **Spécialité "restauration collective"**

- de 9 h 30 à 11 h 30 : **Épreuve n° 1** : cette épreuve comporte plusieurs tests portant sur l'étendue de la spécialité, et notamment sur les connaissances de base en cuisine. Elle se présente sous la forme de questionnaires à choix multiples, fiches techniques, tableaux, grilles, diagrammes, schémas ou croquis à analyser, à remplir ou à compléter, ou tout autre mode d'interrogation du même type. Ces tests comportent obligatoirement une vérification de la capacité du candidat à établir une fiche de stock, un prix de revient, une commande, un plan de travail ou un bref rapport d'intervention.

(Coefficients : 2 pour le concours externe, 2 pour le concours interne, 2 pour l'examen professionnel - Durée 2 heures)

- de 13 h 00 à 17 h 00 : **Épreuve n° 2** : cette épreuve consiste en une étude de cas ou d'un dossier technique portant sur l'étendue de la spécialité et permettant d'apprécier et de vérifier les compétences du candidat. Elle vise à apprécier également l'aptitude du candidat à l'analyse d'une situation donnée et sa capacité à proposer des conseils en organisation de la restauration collective.

(Coefficients : 3 pour le concours externe,

3 pour le concours interne, 3 pour l'examen professionnel - Durée 4 heures)

**Article 3** - Pour les concours externes et internes, l'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer de façon satisfaisante les missions de conseil technique et d'assistance du technicien de l'éducation nationale, son degré de connaissance du système éducatif et de son environnement ainsi que sa capacité à encadrer une équipe ouvrière.

Pour l'examen professionnel, l'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury portant sur le parcours professionnel et sur le projet professionnel du candidat et permettant d'apprécier son aptitude à exercer de façon satisfaisante les missions de conseil technique et d'assistance du technicien de l'éducation nationale, son degré de connaissance du système éducatif et de son environnement ainsi que sa capacité à encadrer une équipe ouvrière.

(Coefficients : 5 pour le concours externe, 5 pour le concours interne, 5 pour l'examen professionnel - Durée : 45 minutes maximum)

**Article 4** - Les candidats ayant fait connaître lors de leur inscription la spécialité qu'ils ont choisie, toute composition dans une autre spécialité que celle choisie entraîne l'annulation de l'épreuve.

**Article 5** - Les candidats déclarés admissibles par les jurys seront convoqués individuellement aux épreuves d'admission qui auront lieu à Paris à partir du 5 septembre 2005.

**Article 6** - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 février 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES  
PARITAIRESNOR : MENA0500444A  
RLR : 626-2a

ARRÊTÉ DU 3-3-2005

MEN  
DPMAÉlections à la CAPN  
des bibliothécaires

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 92-29 du 9-1-1992 ; A. du 23-8-1984 mod.*

**Article 1** - Est fixée au **mardi 10 mai 2005** la date du premier tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des bibliothécaires.

- Est fixée au **mercredi 25 mai 2005** la date du second tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale du corps susmentionné dans l'hypothèse où aucune organisation syndicale représentative n'aurait déposé de liste au premier tour.

- Est fixée au **mercredi 29 juin 2005** la date du second tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale du corps susmentionné dans l'hypothèse où le nombre de votants au premier tour serait inférieur à la

moitié du nombre des électeurs inscrits.

**Article 2** - Le vote pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire mentionnée à l'article 1er ci-dessus s'effectuera uniquement par correspondance selon les modalités fixées par l'arrêté du 23 août 1984 modifié susvisé.

**Article 3** - Il est institué un bureau de vote central auprès du directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration.

Ce bureau comprend un président et un secrétaire, désignés par arrêté ministériel, ainsi qu'un délégué de chaque liste en présence.

**Article 4** - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 3 mars 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES  
PARITAIRESNOR : MENA0500445C  
RLR : 626-2aCIRCULAIRE N°2005-040  
DU 3-3-2005MEN  
DPMA B6Organisation des élections  
à la CAPN des bibliothécaires

*Texte adressé aux directrices et directeurs de bibliothèques universitaires ; aux directrices et directeurs des services communs de la documentation des universités ; aux directrices et directeurs des services interétablissements de coopération documentaire ; aux directrices et directeurs des centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres ; aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux directrices et directeurs des bibliothèques des grands établissements littéraires et scientifiques ; aux directrices et directeurs de ces grands établissements ; au directeur de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et*

*des bibliothèques ; à l'administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ; au président de la Bibliothèque nationale de France ; au directeur de la Bibliothèque publique d'information ; au directeur du livre et de la lecture ; aux directrices et directeurs des bibliothèques municipales classées ; aux maires ; aux directrices et directeurs des bibliothèques départementales de prêt ; aux présidentes et présidents des conseils généraux ; aux directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles ; aux préfètes et préfets de région ; au président-directeur du musée du Louvre*

■ Je vous informe que la date du scrutin en vue de l'élection des représentants des personnels à la commission administrative paritaire des bibliothécaires est fixée au **mardi 10 mai 2005**.

En effet, le mandat des membres de cette commission s'achevant le 27 août 2005, il y a lieu de tenir de nouvelles élections, conformément aux dispositions du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires.

L'objet de cette circulaire est de préciser le cadre réglementaire dans lequel ces opérations électorales s'inscrivent, d'informer du calendrier électoral et d'apporter, tant aux électeurs qu'aux chefs d'établissement, toutes les précisions nécessaires à un déroulement correct de ces opérations.

Les chefs d'établissement devront en conséquence s'assurer de la bonne diffusion des informations ci-après et, notamment, **faire afficher la présente circulaire à proximité de la liste électorale.**

### I - Composition de la commission

La composition de la commission administrative compétente à l'égard des bibliothécaires a été fixée par l'arrêté du 7 juin 1994 modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les représentants du personnel :

- bibliothécaires (grade unique) : 2 titulaires ;  
2 suppléants.

### II - Dépôt et présentation des listes

En application des dispositions de l'article 15 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, les listes des candidats doivent être déposées par les organisations syndicales représentatives au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, bureau DPMA B6, 142, rue du Bac, 75007 Paris, au moins six semaines avant la date fixée pour les élections, soit **au plus tard le vendredi 25 mars 2005 à 10 h 00**, délai de rigueur.

Elles doivent porter le nom d'un fonctionnaire, délégué de liste, habilité à représenter les candidats dans toutes les opérations électorales, notamment en ce qui concerne le choix des

sièges. L'adresse professionnelle du délégué et son numéro de téléphone professionnel doivent également être précisés.

**Le dépôt de chaque liste doit être accompagné d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et fait l'objet d'un récépissé remis au délégué de liste.**

Chaque liste de candidats comprend autant de noms qu'il y a de postes à pourvoir, titulaires et suppléants, pour chaque grade.

Toutefois, les listes peuvent être incomplètes en ce sens qu'une organisation peut ne pas présenter de candidats pour tous les grades du corps. Toute liste présentant un nombre insuffisant de candidats pour un grade déterminé sera considérée comme n'ayant aucun candidat pour ce grade.

La qualité de titulaire ou de suppléant, pour chaque candidat proposé, n'aura pas à être précisée, l'ordre de présentation de la liste permettant de la déterminer.

En application des dispositions des articles 16 et 16 bis du décret du 28 mai 1982 précité, aucune liste ne pourra être déposée ou modifiée après la date limite du vendredi 25 mars 2005.

Toutefois, si dans un délai de trois jours francs suivant la date limite de dépôt des listes, un ou plusieurs candidats inscrits sur une liste sont reconnus inéligibles, l'administration en informe sans délai le délégué de liste. Celui-ci peut alors procéder, dans un délai de trois jours à compter de l'expiration du délai de trois jours francs susmentionné, aux rectifications nécessaires.

À défaut de rectification, si un ou plusieurs candidats inscrits sur une liste sont reconnus inéligibles, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat pour le ou les grades correspondants.

Si le fait motivant l'inéligibilité est intervenu après la date limite de dépôt des listes, le candidat défaillant peut également être remplacé, sans qu'il y ait lieu de modifier la date des élections.

Aucun autre retrait de candidature ne peut être opéré après le dépôt des listes de candidature. Afin de s'assurer de la validité des candidatures, il est recommandé aux organisations qui présentent des listes de prendre directement contact avec le bureau DPMA B6.



Lorsque plusieurs organisations syndicales affiliées à une même union de syndicats de fonctionnaires ont déposé des listes concurrentes pour la même élection, l'administration en informe, dans un délai de trois jours francs à compter de la date limite de dépôt des listes, les délégués de chacune des listes. Ces derniers disposent alors d'un délai de trois jours francs pour procéder aux modifications ou aux retraites de listes nécessaires. Si, à l'expiration de ce délai, ces modifications ne sont pas intervenues, l'administration informe dans un délai de trois jours francs l'union de syndicats dont les listes se réclament. Celle-ci dispose alors d'un délai de cinq jours francs pour indiquer à l'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la liste qui peut se prévaloir de l'appartenance à l'union.

En l'absence de cette indication, les organisations syndicales ayant déposé ces listes ne peuvent bénéficier des dispositions du 1° de l'article 14 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État.

En application des dispositions prévues à l'article 23 bis du décret précité, lorsque, à la date limite de dépôt des listes, aucune liste n'a été déposée par les organisations syndicales représentatives, "il est procédé à un nouveau scrutin dans un délai qui ne peut être inférieur à six semaines ni supérieur à dix semaines à compter de la date limite de dépôt".

Pour ce second scrutin, toute organisation syndicale de fonctionnaires peut déposer une liste.

### III - Professions de foi

Conformément aux dispositions du titre I de la note de service du 7 juillet 1987 modifiée relative aux modalités d'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et aux commissions paritaires consultatives, les organisations syndicales représentatives qui ont présenté une liste de candidats déposeront, sous pli fermé, distinct de celui contenant la liste elle-même et portant la mention "Professions de foi pour la commission administrative paritaire des bibliothécaires", un exemplaire de leur profession de foi, au plus tard à la date de dépôt des listes de

candidatures, c'est-à-dire le **25 mars 2005 à 10 h 00**.

Ces professions de foi, pour être prises en compte, devront être imprimées sur une seule feuille (recto verso), du même format (14,85 x 21 cm) que les bulletins de vote correspondants. Le même jour, à partir de 10 h 00, il sera procédé à l'ouverture de l'ensemble des plis contenant les professions de foi en présence des délégués des listes concernées. À l'issue de cette opération, les organisations syndicales remettront ces professions de foi, en nombre suffisant (en autant de fois, au moins, qu'il y a d'électeurs). Les exemplaires ainsi remis devront être identiques au modèle déposé sous pli fermé. L'administration assurera la transmission des professions de foi ainsi que celle du matériel de vote.

### IV - Électorat

Sont électeurs les personnels titulaires en position d'activité (cela inclut notamment ceux en congé de formation professionnelle, en congé de maladie, en congé de maternité, en congé de longue maladie, en congé de longue durée, en congé annuel et en cessation progressive d'activité), de congé parental et de détachement.

Il est rappelé que les fonctionnaires en position de détachement sont électeurs à la fois dans leur corps d'origine et dans leur corps de détachement.

Les stagiaires ne sont ni électeurs, ni éligibles. Les listes électorales établies par le bureau DPMA B6 **seront affichées dans les établissements dès réception**.

Dans les huit jours qui suivent l'affichage, les électeurs peuvent vérifier les inscriptions et, le cas échéant, présenter des demandes d'inscription. Dans le même délai et pendant trois jours à compter de son expiration, des réclamations peuvent être formulées contre les inscriptions ou omissions sur la liste électorale.

### V - Éligibilité

Sont éligibles les fonctionnaires remplissant les conditions requises pour être inscrits sur la liste électorale. Toutefois ne peuvent être élus les agents qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- en congé de longue durée ;
- frappés d'une des incapacités prononcées par les articles L5 et L6 du code électoral ;
- frappés d'une rétrogradation ou d'une exclusion temporaire de fonctions relevant du 3ème groupe de sanctions défini par l'article 66 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, à moins que la peine n'ait été amnistiée ou qu'une demande tendant à ce qu'aucune trace ne subsiste au dossier ait été acceptée.

## VI - Opérations électorales

### A - Vote par correspondance

Le vote aura lieu par correspondance, seul mode d'acheminement des votes. Chaque chef d'établissement recevra des bulletins de vote et des enveloppes en nombre suffisant.

À l'exception des membres du personnel en congé, qui le recevront par voie postale, **le matériel de vote sera remis individuellement par les directeurs d'établissements à chaque agent électeur**, après apposition de sa signature sur une liste d'émargement prévue à cet effet.

Dans les deux cas, les directeurs d'établissements devront effectuer cette opération suffisamment tôt pour ne pas créer d'obstacle à l'exercice du droit de vote des électeurs.

Les intéressés devront placer leur bulletin dans la première enveloppe réglementaire (dite enveloppe n° 1) sur laquelle ils ne porteront aucune mention ni aucun signe distinctif et qu'ils ne cachèteront pas.

Ils placeront ce pli non cacheté à l'intérieur d'une deuxième enveloppe (dite enveloppe n° 2) sur laquelle ils devront porter, dans l'ordre, les indications suivantes :

- nom, prénoms ;
- grade ;
- affectation ;
- signature.

Ils cachèteront l'enveloppe n° 2 et la placeront dans une troisième enveloppe (dite enveloppe n° 3).

Sur l'enveloppe n° 3, dite correspondance-réponse (T) fournie par l'administration, est imprimée l'adresse de la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration où

doit parvenir la correspondance. Cette enveloppe n° 3 devra être cachetée et adressée par voie postale par chaque électeur, à l'exclusion de tout autre expéditeur.

En application des dispositions du 2° de l'article 3 de l'arrêté du 23 août 1984 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels relevant du ministère de l'éducation nationale, les électeurs devront faire parvenir cette enveloppe n° 3 avant l'heure de clôture du scrutin fixée au **mardi 10 mai 2005 à 17 heures**. Tous les électeurs recevront début avril avec le matériel de vote une instruction rappelant les modalités du vote. Les électeurs votent par correspondance **dès réception du matériel de vote**. Ils devront prendre en compte les délais d'acheminement du courrier pour que leur vote parvienne, en tout état de cause, avant l'heure de clôture du scrutin. **Je rappelle** que les établissements ne sont donc pas autorisés à faire des envois collectifs, même sous bordereau.

Les votes par correspondance parvenus après l'heure de clôture du scrutin seront renvoyés aux intéressés avec indication de la date et de l'heure de réception.

### B - Bulletins de vote

Les listes de candidatures sont présentées par les organisations syndicales représentatives en vue de l'établissement des bulletins de vote.

Aux termes de l'article 17 du décret précité, "les bulletins de vote sont établis aux frais de l'administration d'après un modèle type fourni par celle-ci".

Les bulletins de vote doivent porter mention de l'organisation syndicale qui présente la liste et l'appartenance éventuelle de l'organisation syndicale, à la date du dépôt des listes, à une union de syndicats à caractère national.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret précité, les électeurs ne peuvent voter que pour une liste entière, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Est nul tout bulletin établi en méconnaissance de l'une de ces conditions.

Les bulletins de propagande ou les modèles autres que ceux fournis par l'administration ne peuvent être utilisés pour le vote et seront considérés comme nuls.

### C - Dépouillement

Le dépouillement correspondant au premier scrutin aura lieu le **mercredi 11 mai 2005** et sera effectué au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, bureau des personnels des bibliothèques et des musées, DPMA B6, 142, rue du Bac, 75007 Paris, par une commission composée :

- de fonctionnaires de l'administration centrale ;
- d'un délégué de chaque liste en présence.

En application de l'article 23 bis du décret précité, lorsque le nombre de votants est inférieur à la moitié du nombre des électeurs inscrits, il n'est pas procédé au dépouillement du premier scrutin. Un nouveau scrutin est organisé dans un délai qui ne peut être inférieur à six semaines ni supérieur à dix semaines à compter de la date du premier scrutin. Le cas échéant, il aurait lieu selon le calendrier joint en annexe.

Pour ce second scrutin, toute organisation syndicale de fonctionnaires peut déposer une liste.

Les résultats définitifs de ces élections seront consignés dans un procès-verbal affiché dans un délai de 24 heures à compter de la fin du dépouillement au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, bureau des personnels des bibliothèques et des musées, DPMA B6, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

Les contestations sur la validité des opérations électorales devront être portées à la connaissance du bureau DPMA B6 dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration  
Dominique ANTOINE

## **A**nnexe 1

### **CALENDRIER DES ÉLECTIONS DES BIBLIOTHÉCAIRES**

Affichage de la liste électorale dans l'établissement	Dès réception
Date limite de dépôt des listes de candidatures par les organisations syndicales	Vendredi 25 mars 2005 (jusqu'à 10 h 00)
Envoi du matériel de vote	Lundi 4 avril 2005
Date limite d'affichage de la liste électorale dans l'établissement	Lundi 25 avril 2005
1er tour de scrutin	Mardi 10 mai 2005 (jusqu'à 17 h 00)
1er dépouillement des bulletins de vote	Mercredi 11 mai 2005
Affichage du procès-verbal des opérations électorales	Jeudi 12 mai 2005

## **A**nnexe 2

### **CALENDRIER PRÉVISIONNEL POUR UN ÉVENTUEL 2ÈME SCRUTIN**

Dépôt de listes de candidatures (si aucune organisation syndicale représentative n'a présenté de liste au 1er tour)	Mercredi 6 avril 2005
Scrutin (si aucune organisation syndicale représentative n'a présenté de liste au 1er tour)	Mercredi 25 mai 2005
Dépouillement (si aucune organisation syndicale représentative n'a présenté de liste au 1er tour)	Jeudi 26 mai 2005
Dépôt de listes de candidatures (si le quorum n'est pas atteint au 1er tour)	Mardi 17 mai 2005
Scrutin (si le quorum n'est pas atteint au 1er tour)	Mercredi 29 juin 2005
Dépouillement (si le quorum n'est pas atteint au 1er tour)	Jeudi 30 juin 2005

**SCRUTIN DU 10 MAI 2005 À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
PARITAIRE DES BIBLIOTHÉCAIRES**

Liste des candidats présentés par :

<b>CATÉGORIE</b>	<b>NOM - PRÉNOM</b>	<b>ÉTABLISSEMENT</b>
Bibliothécaires (grade unique)		

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES  
PARITAIRESNOR : MENA0500441A  
RLR : 626-4a

ARRÊTÉ DU 3-3-2005

MEN  
DPMA**R**éunion du bureau de vote  
central pour les élections  
à la CAP des assistants  
des bibliothèques

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2001-326 du 13-4-2001 ; A. du 23-8-1984 mod. ; A. du 24-11-2004 ; A. du 15-2-2005*

**Article 1 -** L'article 2 de l'arrêté en date du 15 février 2005 instituant un bureau de vote central pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des assistants des bibliothèques est **modifié** comme suit :

"Le bureau de vote central se réunira le **vendredi 11 mars 2005** au ministère de l'éducation

nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 142, rue du Bac, 75007 Paris (2ème étage, salle 253)."

**Article 2 -** Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 3 mars 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Pour le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration,  
La chef du service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics,  
adjointe au directeur  
Chantal PÉLISSIER

PERSONNELS ENSEIGNANTS  
DU SECOND DEGRÉNOR : MENP0500438A  
RLR : 805-0

ARRÊTÉ DU 7-2-2005

MEN  
DPE B6**S**anction disciplinaire**Pour la page 558 :**

"Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche".

N.B. : la version papier peut être consultée dans les services de documentation du réseau CNDP : [http://www.cndp.fr/cndp\\_reseau/default.asp](http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp)

# M OUVEMENT DU PERSONNEL

## NOMINATION

NOR : MEND0500089D

DÉCRET DU 11-2-2005  
JO DU 18-2-2005

MEN  
DE A2

### Inspecteur d'académie adjoint

■ Par décret du Président de la République en date du 11 février 2005, M. Christian Arnaud, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique

régional, est nommé inspecteur d'académie adjoint dans le département du Nord à compter du 3 janvier 2005, en remplacement de M. Claude Legrand, appelé à d'autres fonctions.

## NOMINATION

NOR : MENS0500214A

ARRÊTÉ DU 14-2-2005  
JO DU 25-2-2005

MEN  
DES A14

### Directeur de l'IUFM de l'académie de Poitiers

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 14 février 2005 :  
Il est mis fin, à compter du 15 février 2005, aux fonctions de directeur de l'institut universitaire

de formation des maîtres de l'académie de Poitiers de M. Jean-Paul Sanfourche, maître de conférences.

Mme Danièle Houpert, professeure agrégée, est nommée en qualité de directrice de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Poitiers pour une période de cinq ans à compter du 15 février 2005.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE  
D'EMPLOI**

**NOR : MEND0500346V**

**AVIS DU 28-2-2005**

**MEN  
DE A2**

## **S** GASU, directeur adjoint du CROUS de Versailles

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, directeur adjoint du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de l'académie de Versailles est vacant à compter du 1er mars 2005.

Le CROUS de Versailles est un établissement public administratif régi par le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires. Il est doté d'un budget de 50 millions d'euros et dispose de 162 postes de personnels administratifs et de 577 postes de personnels ouvriers. Les activités de restauration et de logement sont assurées au sein de 82 unités de gestion, réparties sur 4 départements (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine et Val-d'Oise). L'offre de logement s'élève à 9 000 lits, le nombre annuel de repas servis à environ 3 millions. L'académie accueille 160 000 étudiants dont 21 800 boursiers sur 5 sites universitaires.

Les services centraux sont implantés à Versailles, un centre local des œuvres universitaires et scolaires (CLOUS) existant à Antony. Le SGASU est l'adjoint et le principal collaborateur du directeur.

Sous son autorité, il met en œuvre la politique de l'établissement. Il coordonne organise et encadre l'ensemble des services administratifs, techniques et les activités de restauration et d'hébergement. Il impulse les actions de

modernisation des services et la mise en œuvre du projet d'établissement. Il assure et coordonne la gestion patrimoniale en matière de rénovation, de maintenance, de sécurité et de contentieux.

Il participe à la préparation du budget, à son suivi, et à l'analyse de son exécution. Il a la responsabilité de la mise en œuvre du contrôle de gestion. Il assure la gestion des ressources humaines dans le cadre de la politique de l'établissement.

Le candidat devra posséder des qualités d'organisation, une solide expérience de l'encadrement et une aptitude avérée à la conduite de projet, avoir des compétences juridiques et financières lui permettant d'être le référent du directeur. Des capacités de contact et de négociation ainsi que le goût du travail en équipe sont indispensables.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 brut, est ouvert :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés dans un emploi fonctionnel d'encadrement administratif (secrétaire général d'académie, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, directeur adjoint ou sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, directeur du centre régional ou de centre local des œuvres universitaires) ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe, soit ayant atteint au



moins le 5ème échelon de la classe normale ;  
- ainsi qu'aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratif, technique, de direction ou d'inspection classée dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

L'emploi est classé dans le groupe II des emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire en ce qui concerne l'indemnité de responsabilité administrative. Il est doté d'une NBI de 40 points.

Le poste bénéficie d'un logement de fonctions (par nécessité absolue de service).

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, **dans les quinze jours** qui suivent la date de la présente publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE A2 , 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement :

- à Mme la directrice du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles, 145 bis, boulevard de la Reine, 78000 Versailles, tél. 01 39 24 52 13; fax 01 39 24 52 83, mél. : direction.crous@crous-versailles.fr

- à M. le directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69 quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 00, fax 01 45 55 48 49.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE A2 (de-a2sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leurs fonctions, leur affectation, leur grade et leur échelon.

Des informations complémentaires sur l'emploi de SGASU sont disponibles sur le site Evidens (<http://www3.education.gouv.fr/evidens/>).

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MEND0500388V

AVIS DU 25-2-2005

MEN  
DE B3

## **D**irecteur de l'école de reconversion professionnelle de Bordeaux

■ L'emploi de directeur de l'école de reconversion professionnelle de Bordeaux est susceptible d'être vacant à la rentrée 2005.

En application de l'article 5 du décret n° 2001-843 du 13 septembre 2001 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans ces emplois, peuvent accéder aux emplois de directeur, par détachement, les fonctionnaires appartenant aux corps et remplissant les conditions qui suivent :

- fonctionnaires appartenant au corps des personnels de direction ;
- professeurs des écoles de reconversion professionnelle de l'ONAC du 2ème grade,

appartenant à la hors-classe de leur grade ou à la classe normale et remplissant les conditions pour accéder à la hors-classe (7ème échelon) ;

- professeurs de lycées professionnels du ministère de l'éducation nationale appartenant à la hors-classe de leur grade ou à la classe normale et remplissant les conditions pour accéder à la hors-classe (7ème échelon) ;

- professeurs certifiés du ministère de l'éducation nationale appartenant à la hors-classe ou à la classe normale et remplissant les conditions pour accéder à la hors-classe (7ème échelon) ;

- les directeurs de centre d'information et d'orientation du ministère de l'éducation nationale ;

- les conseillers d'orientation-psychologues du ministère de l'éducation nationale remplissant les conditions d'accès au corps des directeurs

de centre d'information et d'orientation (7ème échelon) ;

- les fonctionnaires appartenant à un grade d'avancement d'un corps de catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966.

L'indice terminal de l'emploi est l'indice brut 1015. Il est assorti d'une bonification indiciaire de 100 points, d'une indemnité de sujétion annuelle de 1 861,44 euros, d'une indemnité de responsabilité annuelle de 1 929,60 euros et d'un logement de fonction concédé pour nécessité absolue de service.

Renseignements auprès de M. Jacques Gheeraert, IA-IPR, inspecteur pédagogique des

écoles de l'ONAC, tél. 01 49 55 62 61, mél. : jacques.gheeraert@onacv.g.fr

Les candidatures doivent être adressées à :

- M. le directeur général de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, direction de l'administration générale, ressources humaines, Hôtel national des Invalides, escalier K, corridor de Metz, 75700 Paris 07 SP ;

- M. le directeur de l'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris, pour les personnels de direction ;

- M. le directeur des personnels enseignants pour les autres candidats, bureau DPE B5.

## VACANCE DE POSTE

NOR : MENA0500417V

AVIS DU 28-2-2005

MEN  
DPMA B4

## Agent comptable de l'IUFM de Basse-Normandie

■ Le poste d'agent comptable, chef des services financiers de l'institut universitaire de formation des maîtres de Basse-Normandie localisé à Caen est déclaré vacant au 1er septembre 2005.

### Descriptif des activités

L'institut universitaire de formation des maîtres de Basse-Normandie accueille plus de 1 700 étudiants et stagiaires et dispose de 100 emplois enseignants, 100 emplois IATOSS. Son budget annuel s'élève à environ 4 millions d'euros. L'agent comptable fait partie de l'équipe de direction. Il est le conseiller du directeur et du secrétaire général dans les domaines financier, juridique et fiscal.

Les compétences requises sont les suivantes : maîtrise théorique et pratique des règles budgétaires et comptables ; qualités relationnelles et sens de l'organisation ; maîtrise des outils informatiques comptables spécifiques (Gerico). Le poste bénéficie d'une NBI (nouvelle bonification indiciaire) de 40 points à laquelle s'ajoute

une indemnité de caisse et de responsabilité et une indemnité de gestion. Il est par ailleurs logé.

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé) devront parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de quinze jours** à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP ; un double des candidatures sera adressé directement à M. le directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Basse-Normandie, 186, rue de la Délivrando, 14053 Caen cedex, tél. 02 31 46 70 80.

Des informations complémentaires sur ce poste peuvent être obtenues auprès de M. Christian Quentin, secrétaire général, tél. 02 31 46 70 85.